



Bulletin Officiel

N° 5133 Mercredi 22 Juin 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO - AGE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD – AGO -	2
LES ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL – AMS – AGO -	3
TAWASOL GROUP HOLDING – AGO -	4
SODEK SICAR – AGO -	5
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGO -	6
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP – AGO -	7
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP – AGE -	7
ARTES – AGO -	8
ARTES – AGE -	8
SITEX – AGO -	9
LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO -	10
SOTUMAG	11

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -	12
--	----

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -	13-18
AMEN BANK	19-21

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PROSPERITY	22
------------------	----

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR :

CAPSA CAPITAL PARTNERS	23
------------------------	----

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

VALITECH I	24
------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	25-29
---------------------------------------	-------

COURBE DES TAUX

30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

31-32

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DENITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SOTUMAG
- ASSAD
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -
- LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- ASSAD
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DENITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- FCP BIAT - P RUDENCE
- FCP BIAT - EQUILIBRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS2013 - BEN AROUS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 29 Juin 2016 à 10 heures à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2015 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2015 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
7. Nomination des commissaires aux comptes ;
8. Ratification, le cas échéant, de la nomination d'un administrateur
9. Fixation des jetons de présence ;
- 10-Questions diverses.

Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA

SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS »** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi, 30 Juin 2016 à 13h à l'hôtel Golden Tulip Gammarth situé à la rue de République, Carthage 2078 la Marsa, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports spécial et général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation des Conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes.
9. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2016.
10. Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, des états financiers clos le 31/12/2015, du rapport du conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes, et un projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 14 Juin 2016 au siège social de la société sis à **RUE IBN KHALDOUN ,4018 SOUSSE.**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Jeudi le 30 Juin 2016, à 10h00, au Golf de Carthage de la Soukra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2015 et approbation de la distribution des dividendes.
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur pour la période 2016-2018.
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Othmen khedhira pour la période 2016-2018.
8. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015.
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقر الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي الطابق الثاني القصرين - 1200

إنّ السّادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الإقتصادية بالقصرين مدعوون لحضور إجتماع الجلسة العامة العادية و ذلك يوم الجمعة 24 جوان 2016 على الساعة العاشرة صباحا بمقرّ الشركة الكائن بشارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي الطابق الثاني و ذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2015،
2. تلاوة تقرير مراقب الحسابات العام و الخاص عن السنّة المالية 2015،
3. المصادقة على التقرير السنوي لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة لسنة 2015،
4. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف خلال السنة المالية 2015،
5. تخصيص النتائج للسنة المالية 2015،
6. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية،
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة للسنة المالية 2016.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouria Tunis**

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 29 juin 2016 à 10 h à l'hôtel Paris Concorde- rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2015.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Autorisation de rachat/ cession d'une partie des actions propres de la BNA.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration, de la rémunération des présidents et des membres des comités.
8. Nomination d'administrateurs.
9. Désignation des commissaires aux comptes pour les trois exercices comptables 2016, 2017 et 2018.
10. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, rue Hédi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 23 juin 2016, à 10h30 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth –Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2015.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2015.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2015.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2015.
7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2015.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2015.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015.
10. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.
11. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.
12. Pouvoirs pour les formalités.

2014 - AS - 3813

AVIS DE SOCIETES

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 juin 2016, à 11h30 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Continuité de l'activité de l'entreprise.

2014 - AS - 3814

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2016** à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe Artes durant l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 ;
5. Quitus pour l'exercice 2015 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Artes arrêtés au 31/12/2015.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe Artes au 31/12/2015 ;
8. Statuer sur la demande de démission d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
10. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 3769

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2016** à 10 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société ;
2. Questions Diverses ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3770

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 30 Juin 2016 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2015.
7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
8. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2016.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور
الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الثلاثاء 28 جوان 2016 على الساعة
العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة
بنزرت و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2015
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2015 و المصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2015
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2015
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. تعيين عضو جدي بمجلس الإدارة
7. تعيين مراقب حسابات الشركة
8. المصادقة على التفويت في عقار كائن بجندوبة
9. تحديد منحة الحضور.

و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها
الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros

« SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2015 le **Samedi 2 Juillet 2016 à 9 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015.
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2015.
5. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2015.
6. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination de nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration.
7. Election d'un membre du conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les petits porteurs pour les années 2016-2017-2018.
8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2016-2017-2018.
9. Quitus aux membres du conseil d'administration.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA » porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2015 seront mis en paiement à partir du 28 juin 2016.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2016, la société « SAH » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la société SAH et du groupe SAH relatifs à l'exercice 2015, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tel qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport Général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, approuve sans aucune réserve :

Les états financiers individuels de la société SAH arrêtés au 31/12/2015 faisant apparaître un total bilan de 260 398 571 DT, un total capitaux propres de 137 463 990 DT et un bénéfice net de 26 590 707 DT.

Les états financiers consolidés du groupe SAH arrêtés au 31/12/2015 faisant apparaître un total bilan de 350 838 421 DT, un total des capitaux propres part du groupe 143 207 477 DT et un bénéfice net part du groupe de 26 391 964 DT.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la société SAH de l'exercice clos au 31 Décembre 2015, soit 26 590 707 DT comme suit :

- Suite -

Résultat bénéficiaire de 2015	26 590 707
Résultats reportés au 31 décembre 2015	32 092 357
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	58 683 064
Capital social après augmentation	43 879 431
10% capital social (plafond réserve légale)	4 387 943
Réserve légale au 31 décembre 2015	3 656 621
Réserve légale supplémentaire	731 322
Nombre d'action	43 879 431
Dividende par action	0.285
Dividendes à distribuer (*)	12 505 638
Total résultats reportés après affectation du résultat 2015	45 446 104

(*) NB : les dividendes à distribuer seront prélevés sur les résultats reportés antérieurs au 01/01/2014. Les résultats reportés antérieurs au 01/01/2014 s'élève à 19.158.046 DT

Mise aux voix cette décision est adoptée à **la majorité**

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix cette décision est adoptée à **l'unanimité.**

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

SIXIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2015, une somme de Quinze Mille Dinars (15 000), à répartir entre eux, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2015 et décide de leur attribuer, en rémunération de l'exercice de leur activité, une somme de Cinq Mille (5 000) Dinars, à répartir entre eux et qui seront imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION :

En application des dispositions des articles 190 à 199 du Code des Sociétés Commerciales, et les articles 16,17 et 18 des Statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer (04) nouveaux administrateurs en la personne de Messieurs :

- Adel GOUCHA, Amine ALLAM, Ahmed BADRELDIN et Achref MEZNI.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Messieurs, Adel GOUCHA, Amine ALLAM, Ahmed BADRELDIN et Achref MEZNI, présents à l'Assemblée, déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéances prévues par la loi, acceptent les fonctions d'Administrateurs et donnent informations des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés.

Le Conseil d'Administration de la Société sera ainsi composé :

- ♣ Madame **Jalila MEZNI** : Administrateur et Présidente du Conseil
- ♣ Messieurs ; **Adel GRAR** représentant des petits porteurs, **Mounir EL JAIEZ**, **Chokri MEZNI**, **Anas BEN MALEK**, **Adel GOUCHA**, **Amine ALLAM**, **Ahmed BADRELDIN**, **Achref MEZNI** et **Le CTKD**, représenté par Monsieur **ALNEMAH Mohammad Fahed**, Administrateurs.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

NEUVIEME RESOLUTION :

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de Madame Hayet LAABIDI, Commissaire aux Comptes de la société, et après avoir entendu la proposition du Comité Permanent d'Audit, conformément aux dispositions de l'article 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Madame pour une nouvelle période de trois exercices.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

- Suite -**2-Le bilan après affectation du résultat :**

Société d'Articles Hygiéniques
Bilan arrêté au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	Notes	2015	2014
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		1 321 874	1 060 961
Moins : amortissements		<988 555>	<824 355>
	II.1	333 319	236 606
Immobilisations corporelles		130 304 614	112 596 646
Moins : amortissements		<43 128 280>	<36 103 886>
	II.2	87 176 334	76 492 760
Immobilisations financières	II.3	44 699 203	41 111 292
Total des actifs immobilisés		132 208 856	117 840 658
Autres actifs non courants		140 097	280 193
Total des actifs non courants		132 348 953	118 120 851
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	II.4	59 645 195	55 674 202
Moins : provisions		<2 567 141>	<2 275 891>
		57 078 054	53 398 311
Clients et comptes rattachés	II.5	53 310 653	43 424 591
Moins : provisions		<3 556 191>	<3 243 628>
		49 754 462	40 180 963
Autres actifs courants	II.6	11 756 105	7 963 692
Moins : provisions		<874 321>	<718 016>
		10 881 784	7 245 676
Placements et autres actifs financiers	II.7	3 004 216	3 004 235
Liquidités et équivalents de liquidités	II.8	7 331 102	8 890 342
Total des actifs courants		128049618	112 719 527
Total des actifs		260 398 571	230 840 378

- Suite -

Société d'Articles Hygiéniques
Bilan arrêté au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	2015	2014
Capitaux propres			
Capital social		43 879 431	36 566 205
Réserve légale		4 387 943	3 656 621
Subvention d'investissement		2 256 163	2 434 542
Prime d'émission		28 988 711	28 988 711
Résultats reportés		45 446 104	39 405 583
Total des capitaux propres après affectation	II.9	<u>124 958 352</u>	<u>111 051 662</u>
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	II.10	38 763 467	36 549 246
Autres passifs non courants		1 199 113	725 109
Total des passifs non courants		39 962 580	37 274 355

Société d'Articles Hygiéniques
Bilan arrêté au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	2015	2014
Capitaux propres			
Capital social		43 879 431	36 566 205
Réserve légale		4 387 943	3 656 621
Subvention d'investissement		2 256 163	2 434 542
Prime d'émission		28 988 711	28 988 711
Résultats reportés		45 446 104	39 405 583
Total des capitaux propres après affectation	II.9	<u>124 958 352</u>	<u>111 051 662</u>
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	II.10	38 763 467	36 549 246
Autres passifs non courants		1 199 113	725 109
Total des passifs non courants		39 962 580	37 274 355

- Suite -3-L'état d'évolution des capitaux propres :*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'inv	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Total
Situation nette au 31/12/2015	43 879 431	3 656 622	28 988 711	-	2 256 163	32 092 357	26 590 707	137 463 991
Affectation du résultat de 2015								-
- Réserves légales		731 322					-731 322	-
- Résultats reportés						13 353 747	-13 353 747	-
- Distribution de dividendes							-12 505 638	-12 505 638
Situation nette après affectation du résultat 2015	43 879 431	4 387 944	28 988 711	-	2 256 163	45 446 104	-	124 958 353

(*) Le capital social est passé de 36.566.205 DT au 31 décembre 2014 à 43.8796.431 DT au 31 décembre 2015 suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves totalisant 7.313.226 DT.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2016, l'Amen Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2015 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires en franchises de retenue à la source par prélèvement sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014 (capitaux propres au 31 décembre 2013), à la somme de dix huit millions deux cent quinze mille dinars (18 215 000,000 Dinars) provenant des réserves de réinvestissements devenues disponibles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 18 215 000 dinars de réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible aux résultats reportés et décide d'affecter le montant à répartir comme suit :

Affectation du Bénéfice 2015	
BENEFICE DE L'EXERCICE	60 457 840,785
REPORT A NOUVEAU	4 947,583
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	18 215 000,000
MONTANT A REPARTIR	78 677 788,368
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	48 485 530,000
FONDS SOCIAL	3 000 000,000
FONDS DE RETRAITE	300 000,000
DIVIDENDES : 22%	26 888 400,000
REPORT A NOUVEAU	3 858,368

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 29 juin 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

- Suite -

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2016, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2016, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet AMC - Ernst & Young, représenté par Monsieur Nourredine Hajji venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet FMBZ – KPMG Tunisie, représenté par Monsieur Moncel Boussannouga Zammouri pour un mandat d'une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN ARRETE AU 31.12.2015 APRES REPARTITION DU RESULTAT

Désignation	Unité en : 1000 DT	
	2015	31-déc 2014
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	107 781	193 852
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	193 873	204 020
AC3 Créances sur la clientèle	5 971 463	6 116 034
AC4 Portefeuille titres commercial	905 996	691 714
AC5 Portefeuille d'Investissement	570 774	587 287
AC6 Valeurs immobilisées	117 566	113 024
AC7 Autres actifs	72 601	88 946
TOTAL ACTIFS	7 940 054	7 994 877
PA1 Banque Centrale	500 194	427 124
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	509 230	242 599
PA3 Dépôts de la clientèle	5 142 391	5 534 662
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	911 881	895 487
PA5 Autres passifs	232 074	284 202
TOTAL PASSIFS	7 295 770	7 384 074
CP1 Capital	122 220	122 220
CP2 Réserves	521 637	488 155
CP4 Autres capitaux propres	423	423
CP5 Résultats reportés	4	5
CP6 Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	644 284	610 803
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	7 940 054	7 994 877

- Suite -III- L'état d'évolution des capitaux propres

Unité en : 1000 DT

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fonds social et de retraite	Écart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2015 avant répartition du résultat	122 220	12 222	323 130	-	120 979	31 735	423	5	60 458	671 172
Affectation du résultat 2015 (5ème résolution)										
Réserves										
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	30 271	-	-	-	-	-	(30 271)	-
Réserves sur plus values sur titres			-						-	
Réserves extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(26 888)	(26 888)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	3 300	-	-	(3 300)	-
Report à nouveau 2014								(5)	5	-
Report à nouveau 2015								4	(4)	-
Capitaux Propres après répartition du résultat au 31/12/2015	122 220	12 222	353 401	-	120 979	35 035	423	4	-	644 284

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PROSPERITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2016

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de modifier le type de SICAV PROSPERITY en la changeant d'un OPCVM de distribution en un OPCVM de capitalisation et ce, à compter de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'apporter aux statuts de la société les modifications relatives au changement du type de SICAV PROSPERITY d'un OPCVM de distribution en un OPCVM de capitalisation ainsi que leur mise en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle version des statuts de SICAV PROSPERITY telle que figurant en annexe du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Ces résolutions annulent et remplacent celles publiées au bulletin n° 5111 du 23 mai 2016 en tant que résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV PROSPERITY du 18 mai 2016. SICAV PROSPERITY n'a pas réuni le quorum nécessaire à la tenue de ladite Assemblée et a publié à tort des résolutions adoptées.

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR :

CAPSA Capital Partners

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1082 – Tunis.

La Société CAPSA Capital Partners informe le public de la modification de son actionnariat et ce suite à l'enregistrement en bourse le 07 juin 2016 de la transaction qui a porté sur 10 actions au nominal de 100 dinars.

Le vendeur étant Monsieur Mehdi Chokri, et l'acheteur étant Mademoiselle Bochra Ben Rejeb.

Suite à l'opération ci-dessus citée, la nouvelle structure de capital de la société CAPSA Capital Partners au 13 juin 2016 s'établit comme suit :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'action	Montant en dinars	en %
La Banque d'Affaire de Tunisie	3238	323 800	64,76%
Habib Karaouli	1603	160 300	32,06%
Anis Mnejja	10	1 000	0,20%
Thameur Chagour	94	9 400	1,88%
Tarek Mansour	35	3 500	0,70%
Monia Aloui	10	1 000	0,20%
Bochra Ben Rejeb	10	1 000	0,20%
Total	5 000	500 000	100,00%

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 mars 2016, d'agréer le fonds suivant :

VALITECH I

Fonds Commun de Placement à Risque
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : A71, Bloc A, résidence INES Boulevard de la Terre, Centre urbain nord Tunis
1003

La société VALICAP SA et Arab Tunisian Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 mars 2016, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé « VALITECH I » d'un montant de 10 000 000 dinars divisé en 1000 parts de 10 000 dinars chacune.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 22 JUIN 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,334%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,408%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,445%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,454%	986,836
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,491%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,536%	1 002,983
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,565%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,611%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,749%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,805%	1 019,421
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,020%	1 003,801
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,328%	1 003,329
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,396%	878,337
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,500%	999,710
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,886%	987,301
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,166%	975,067
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,270%	979,466
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,720%		967,463
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,730%	1 007,813
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,740%	943,954
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,767%	958,888
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		954,053
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,802%	952,339
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	6,830%		963,560
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		6,918%	955,014
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,139%		965,364

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	161,168	161,184		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,829	108,841		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,300	93,302		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,338	14,339		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,873	104,885		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,470	1,472		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,477	103,554		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,401	39,405		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,435	53,440		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	130,521	130,181		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	482,572	482,221		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	123,892	123,550		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	128,690	128,710		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	141,290	141,340		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	123,938	123,890		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,376	95,040		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,913	141,755		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	94,721	94,580		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,798	93,844		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	143,217	143,178		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	128,398	128,492		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	82,490	82,299		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,903	108,881		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	97,467	97,349		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	96,891	96,577		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	104,031	104,028		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,080	19,064		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 526,008	1 527,237		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 175,257	2 182,809		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	121,917	122,921		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	110,227	109,892		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	141,989	141,674		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	147,344	148,195		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,582	15,511		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 162,509	5 158,529		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 035,810	5 029,351		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,417	2,430		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,123	2,133		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,164	1,173		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,079	1,084		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,075	1,079		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,080	1,085		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	104,098	104,124		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,233	9,332		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	109,672	111,101		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,610	118,839		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,286	106,298
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,626	101,636
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	103,439	103,452
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,447	100,459
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,823	101,836
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,205	105,214
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	102,362	102,375
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,475	100,485
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	102,740	102,749
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	100,519	100,530
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,386	102,397
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,568	101,580
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,550	104,561
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,116	103,126
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	101,754	101,762
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,640	100,651
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	102,663	102,672
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,541	100,552
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	101,798	101,810
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	103,601	103,612
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	100,576	100,588
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,166	101,177
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,234	103,244
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,703	100,713

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,360	10,361
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,320	101,331
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,600	101,611
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,663	102,676
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,303	10,304

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

SICAV MIXTES

76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,831	57,872
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	130,818	130,449
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 365,155	1 362,010
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,938	112,897
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	109,426	109,300
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	99,261	98,954
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,866	16,870
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	268,906	269,506
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,667	28,581
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 303,546	2 303,787
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	69,960	69,944
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,839	53,829
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,525	102,333
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	86,487	86,164

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,739	10,745
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,548	11,561
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,127	14,115
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,684	12,674
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,457	12,433
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,205	11,186
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	142,956	142,815
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	138,758	138,579
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,159	9,118
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,996	99,840
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	78,043	77,944
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	78,757	78,504
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,133	96,992
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	95,929	95,397
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	103,991	104,031

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,958	116,360
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	103,077	103,415
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	137,377	138,172
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	98,985	97,903
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,280	97,242
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	193,326	193,427
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	176,929	176,515
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,168	153,101
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,848	19,889
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	145,455	145,263
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	116,241	115,116
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 608,960	8 601,961
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,264	8,384
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	82,865	82,456
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	988,679	989,589
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5156,848	5151,172

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	111,411	111,106
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,080	9,136
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	76,184	74,609
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 008,690	10 013,017

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société Tunisienne des Marchés de Gros
« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 juillet 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Abdellatif ABBES (UNION AUDIT TUNISIE).

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	214 900	203 224
(-) Amortissements		-194 530	-186 397
		20 370	16 827
Immobilisations corporelles	2	35 810 010	34 608 970
(-) Amortissements		-23 833 063	-22 951 904
		11 976 947	11 657 066
Immobilisations financières	3	714 916	696 906
(-) Provisions		0	0
		714 916	696 906
Total des actifs immobilisés		12 712 233	12 370 799
Total des actifs non courants		12 712 233	12 370 799
ACTIFS COURANTS			
Stocks		55 967	72 055
(-) Provisions		-15 972	-309
		39 995	71 746
Clients et comptes rattachés	4	424 232	305 867
(-) Provisions		-290 397	-299 882
		133 835	5 985
Autres actifs courants	5	953 213	1 025 711
(-) Provisions		-31 622	-40 011
		921 591	985 700
Placements et autres actifs financiers	6	8 000 000	7 300 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	846 953	1 020 640
Total des actifs courants		9 942 374	9 384 071
Total des actifs		22 654 607	21 754 870

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	12 000 000	12 000 000
Réserves	9	3 322 233	2 925 789
Résultats reportés		673	855
Subvention d'investissement (brute)	10	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres avant résultat		17 269 406	16 873 144
Résultat de l'exercice		1 411 726	1 709 248
Total des capitaux propres avant affectation		18 681 132	18 582 392
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers	11	304 911	281 259
Provisions	12	245 000	0
Total des passifs non courants		549 911	281 259
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1 591 816	1 292 657
Autres passifs courants	14	1 831 748	1 598 562
Total des passifs courants		3 423 564	2 891 219
Total des passifs		3 973 475	3 172 478
Total des capitaux propres et des passifs		22 654 607	21 754 870

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Produits d'exploitation			
Revenus	15	9 743 963	9 213 415
Autres produits d'exploitation	16	43 720	60 111
Total des produits d'exploitation		9 787 683	9 273 526
Charges d'exploitation			
Variation de stocks		16 088	-51 460
Achats marchandises		107 383	234 148
Achats d'approvisionnements consommés		740 962	636 897
Charges de personnel		5 305 932	5 118 935
Dotations aux amortissements et provisions		1 201 803	894 210
Autres charges d'exploitation		978 646	762 738
Total charges d'exploitation	17	8 350 814	7 595 468
Résultat d'exploitation		1 436 869	1 678 058
Produits de placements nets	18	562 716	527 860
Autres pertes ordinaires	19	-280	-21 527
Autres gains ordinaires	20	29 163	107 713
Résultat des activités ordinaires avant impôts		2 028 468	2 292 104
Impôts sur les bénéfices	21	-616 742	-582 856
Résultat des activités ordinaires après impôts		1 411 726	1 709 248
Résultat net de l'exercice		1 411 726	1 709 248

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice		1 411 726	1 709 248
Ajustement pour amortissements et provisions		1 201 803	894 210
Reprise sur provision		-43 720	-60 111
Variation des stocks	22	16 088	-51 460
Variation des clients	23	-118 365	20 065
Variation des autres actifs	24	72 498	-205 879
Variation des passifs courants	25	341 363	-41 719
Plus values /cession d'immobilisations		-25 530	-107 713
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation		2 855 863	2 156 641
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	-1 047 740	-1 544 635
Perte de valeur /action foire de Tunis		0	14 400
Encaiss/Décaiss provenant du remb./octroi des prêts aux personnels	27	-18 010	19 946
Décaissement Emprunt National 2014		0	-500 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		25 530	107 713
Variation des cautionnements reçus	28	23 652	8 673
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 016 568	-1 893 903
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement Subv. d'investissement		0	0
Distribution de dividendes		-1 199 995	-959 994
Alimentation du fonds social		-170 925	-130 540
Décaissements sur fonds social	29	57 938	6 402
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-1 312 982	-1 084 132
Variation de trésorerie		526 313	-821 394
Trésorerie au début de période		8 320 640	9 142 034
Trésorerie à la fin de la période	30	8 846 953	8 320 640

Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2015

Libellés	2015	2014
-Revenus	9 743 963	9 213 415
<u>Total produits d'exploitation</u>	9 743 963	9 213 415
-Achats consommés	-864 828	-819 585
-Autres charges externes	-831 570	-577 785
<u>Valeur ajoutée brute</u>	8 047 565	7 816 045
-Charges de personnel	-5 358 742	-5 118 935
-Impôts et taxes	-155 968	-184 953
<u>Excédent brut d'exploitation</u>	2 532 855	2 512 157
-Autres produits ordinaires	29 163	107 713
-Produits financiers	562 716	527 860
-Reprise sur provisions	43 720	60 111
-Charges diverses ordinaires	-22 137	-21 527
-Transfert de Charges	83 954	
-Dotation aux amortissements et provisions	-1 201 803	-894 210
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>	2 028 468	2 292 104
<u>Impôts sur les bénéfices</u>	-616 742	-582 856
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>	1 411 726	1 709 248
Effet des modifications comptables		
<u>Résultat après modifications comptables</u>	1 411 726	1 709 248

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2015

A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice	: du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
Raison sociale	: La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique	: Société Anonyme
N° registre de Commerce	: B 193791996
Mle. Fiscal	: 012748 / E
Date de création	: 04 Décembre 1980
Adresse	: Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

A. 2 – Caractéristiques :

Activité principale	: Gestion du Marchés d'Intérêt National de Bir - Kassâa
Nombre d'établissement	: 01
Montant du capital	: 12.000.000 dinars Tunisiens.
Répartition du capital :	

Etat Tunisien	37,50 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D	0,50 %
Autres	4,49 %
Total	100 %

B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au système comptable des entreprises.

B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B.2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

B. 2 -3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques en sont exclus. Ils font l'objet d'une évaluation en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins-values dégagées sont provisionnées.

B. 2 -4 Revenus :

Les revenus sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

B. 2 -5 Les placements :

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à court terme et liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des bons de trésor.

A l'arrêté des comptes, les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

C – NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

NOTE N° 1 -LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève à **214 900 DT** au 31/12/2015, détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					AMORTISSEMENTS				VALEURS COMPTABLES NETTES	
	Solde au 31/12/2014	Acquisition 2015	Reclassement 2015	Cessions 2015	Solde au 31/12/2015	solde au 31/12/2014	Dotation 2015	Réintégration	Cumul au 31/12/2015	V.C.N 2014	V.C.N 2015
LOGICIELS	203 224	5 776			209 000	186 397	8 133	-	194 530	16 827	14 470
LOGICIEL en cours	0	5 900			5 900	0	0	0	0	0	5 900
TOTAL	203 224	11 676	0	0	214 900	186 397	8 133	0	194 530	16 827	20 370

NOTE N° 2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à **35 810 010 DT** au 31/12/2015 contre **34 608 970 DT** au 31/12/2014, soit une augmentation de **1 201 040 DT** détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					AMORTISSEMENTS / PROVISIONS					V.C.N au 31/12/2015
	Au 31/12/14	Acquisitions 2015	Reclass. 2015	cession 2015	Au 31/12/15	Au 31/12/14	Dot.Amort 2015	Dot.prov. 2015	Réintégration	Au 31/12/15	
Terrains et aménagement terrains	158 655				158 655	30 073	3 400			33 473	125 182
Constructions	24 431 477	16 283	754 098	-26 000	25 175 858	18 548 354	602 235		-26 000	19 124 589	6 051 269
Inst. Génér. Agenc. et amén. Construction	1 816 714	93 308	89 930		1 999 952	1 554 135	87 937			1 642 072	357 880
Inst. Tech. Matériel et outillage industriel	437 219	37 397			474 616	387 280	17 500			404 780	69 836
Équipements frigorifiques	778 184		161 489		939 673	776 027	9 900			785 927	153 746
Matériel de transport	794 536	118 984	2 121		915 641	479 435	111 585			591 020	324 621
Inst. Génér. Agenc. et amén. Divers	43 523	1 454			44 977	40 837	1 078			41 915	3 062
Équipements de bureau	407 201	8 014			415 215	381 149	12 783	2 638		396 570	18 645
Matériel informatique	759 365	21 010	42 058		822 433	669 523	58 104			727 627	94 806
Caisses en plastiques	62 053				62 053	62 053	0			62 053	0
Immobilisations en cours (voir note 2.1)	4 920 043	930 590	-1 049 696		4 800 937	23 038	0			23 038	4 777 899
Total des immobilisations corporelles	34 608 970	1 227 040	0	-26 000	35 810 010	22 951 904	904 522	2 638	-26 000	23 833 064	11 976 946

2.1 -Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours totalisent une valeur brute de **4 800 937 DT** au 31/12/2015, détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Solde au 31/12/14	Travaux 2015	Reclassement	Solde au 31/12/15	solde au 31/12/14	Provision 2015	Reprise / Provision 2015	Solde 31/12/15	31/12/2014	31/12/2015
- Constructions en cours dépôt + vestiaires COOPMAG	3 288			3 288	3 288	-	-	3 288	3 288	3 288
- Aménagements en cours mezzanine pour bureaux halle FL	19 301			19 301	19 301	-	-	19 301	19 301	19 301
- Aménagement des pavillons 1-2-3-4	1 283 803	479 641		1 763 444	0		-		1 283 803	1 763 444
- Construction en cours station valorisation déchets	2 899 416			2 899 416	0	-	-		2 899 416	2 899 416
- Installation en cours porte d'entrée principale	449			449	449		-	449	449	449
- Aménagement extérieur local archives	2 878			2 878	0	-	-	0	2 878	2 878
-Travaux de construction d'une fosse et d'un caniveau à ciel ouvert	278 484	428	-278 912	0	0	-	-	0	0	0
-Rénovation du réseau des eaux usées	380 248	94 938	-475 186	0	0	-	-	0	0	0
-Travaux de câblage des pavillons 1-2-3-4	50 055	25 528		75 583	0	-	-	0	50 055	75 583
-Matériel de transport en cours	2 121		-2 121	0	0	-	-	0	2 121	0
-Construction bloc sanitaire et 2 vestiaires	0	36 578		36 578	0	-	-	0	0	36 578
-Rénovation équipement entrepôt frigorifique	0	161 489	-161 489	0	0	-	-	0	0	0
-Installation d'un système de vidéo surveillance	0	131 988	-131 988	0	0	-	-	0	0	0
TOTAL	4 920 043	930 590	-1 049 696	4 800 937	23 038	0	0	23 038	4 897 005	4 777 899

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à **714 916** DT au 31/12/2015 contre **696 906** DT au 31/12/2014, soit une augmentation de **18 010** DT. Elle est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Titres de participation (1)	25 600	25 600	0
Dépôts et cautionnements	2 780	2 780	0
Prêts à plus d'un an au personnel	186 536	168 526	18 010
Emprunt National 2014 (2)	500 000	500 000	0
TOTAL	714 916	696 906	18 010

(1) Les titres de participation correspondent à 800 actions de la société « Foire Internationale de Tunis » acquises pour 50 dinars l'action. Ces titres ont subi une perte de valeur irréversible suite à la réduction de la valeur nominale de l'action de 18 dinars.

(2) La SOTUMAG a souscrit le 20/06/2014 à l'Emprunt National 2014 pour un montant de 500 000DT catégorie B pour une période de 7 ans dont 2 ans de grâce à un taux fixe de 6,15% brut l'an.

NOTE N°4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés s'élève à **424 232** DT au 31/12/2015 contre **305 867** DT au 31/12/2014, soit une augmentation de **118 365** DT détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Clients effets à recevoir	133 835	5 985	127 850
Clients douteux ou litigieux	290 397	299 882	(9 485)
TOTAL	424 232	305 867	118 365
Provisions	(290 397)	(299 882)	9 485
TOTAL	133 835	5 985	127 850

Le montant des effets à recevoir s'élève au 31/12/2015 à **133 835** DT contre **5 985** DT en 2014.

Les clients douteux comportent les montants des loyers anciens dont le recouvrement est incertain. Des actions en justice ont été intentées en vue de procéder au recouvrement de ces loyers. Les provisions constatées sur ces loyers sont appréciées au cas par cas et sont estimées selon les possibilités d'exécution des jugements rendus par les tribunaux.

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent un total brut de **953 213** DT au 31/12/2015 contre **1 025 711** DT au 31/12/2014, soit une diminution de **72 498** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Personnel, Prêts à moins d'un an	190 069	170 332	19 737
Débiteurs divers (1)	102 399	117 976	(15 577)
Produits à recevoir (2)	484 449	475 532	8 917
Fournisseurs d'imm. Avances / commandes (3)	49 807	130 997	(81 190)
Charges constatées d'avance (4)	126 489	130 874	(4 385)
TOTAL	953 213	1 025 711	(72 498)
Provision	(31 622)	(40 011)	8 389
TOTAL	921 591	985 700	(64 109)

1. DEBITEURS DIVERS

Le compte « Débiteurs divers » enregistre principalement les créances sur les mandataires au titre des consommations d'eau et électricité des années antérieures pour un montant de **77 967** dinars. Ce compte est provisionné de **31 622** dinars et ce pour les créances jugées irrécouvrables par la SOTUMAG en 2015.

2. PRODUITS A RECEVOIR

Le compte « produits à recevoir » enregistre les loyers à recevoir sur les mandataires pour un montant de **115 377** DT, un montant de **150 000** DT relatif au loyer de la station AGIL en 2015 et les produits financiers sur les placements et les comptes courants à recevoir pour un montant de **219 072** DT.

3. AVANCES SUR FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS

Le compte comporte l'avance à la société « Construction des Bâtiments du Sud (C.B.S) »

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avances représentent essentiellement les stocks de fin d'année de fournitures de bureau, de carburants, de fournitures électriques et de pièces de rechange.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Les placements et autres actifs financiers totalisent **8 000 000** DT au 31/12/2015. Il s'agit des placements dans des comptes à terme auprès des banque BNA pour 7 500 000 dinars et BFT pour un montant de 500 000 dinars.

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent **846 953** DT au 31/12/2015 contre **1 020 640** DT au 31/12/2014, soit une diminution de **173 687** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
BNA TFL	667 185	641 613	25 571
BFT Marché de Gros	57 217	38 959	18 257
BH	42 040	29 255	12 785
BNA Marché de Gros	30 810	286 368	(255 558)
STUSID BANK	26 913	0	26 913
BNA Fonds social	8 657	7 638	1 019
BNA O.P	6 312	6 312	0
ATB	7 339	1 368	5 971
AMEN BANK	332	8 741	(8 409)
Caisse	148	384	(236)
TOTAL	846 953	1 020 640	(173 687)

NOTE N°8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social, qui s'élève au 31/12/2015 à 12 000 000 D, est composé de 12 000 000 actions de 1 D chacune et réparties comme suit :

Actionnaire	Pourcentage de participation
Etat Tunisien	37,5%
Public	49,96%
OCT	7,55%
OTD	0,50%
Autres	4,49%
TOTAL	100%

NOTE N°9 : RESERVES

Les réserves totalisent **3 322 233** DT au 31/12/2015 contre **2 925 789** DT au 31/12/2014, soit une augmentation de **396 444** DT.

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Réserves légales	1 123 949	1 038 444	85 505
Réserves extraordinaires	1 850 868	1 597 868	253 000
Réserves pour Fonds social	307 416	249 477	57 939
Autres réserves	40 000	40 000	0
TOTAL	3 322 233	2 925 789	396 444

NOTE N°10 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement totalisent **1 946 500** DT au 31/12/2015.

Le tableau des mouvements des capitaux propres s'analyse comme suit :

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2015	Résultats reportés	subventions d'investissements
Solde au 31/12/14 (avant affectation)	18 582 392	12 000 000	1 038 444	249 477	1 597 868	40 000	1 709 248	855	1 946 500
Affectation du résultat 2014 :									
Réserves légales			85 505				-85 505		
Réserves pour fonds social				170 925			-170 925		
Dividendes exercice 2014							-1 200 000		
Réserves extra ordinaires					253 000		-253 000		
Variation des résultats reportés							182	-182	
Dons octroyés FS				-129 965					
Intérêts encaissés sur prêts FS				16 979					
Résultat 2015							1 411 726		
Subventions d'investissements encaissées (a)									
Solde au 31/12/2015	18 681 132	12 000 000	1 123 949	307 416	1 850 868	40 000	1 411 726	673	1 946 500

(a) La subvention d'investissement sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à l'immobilisation actuellement en cours. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de **304 911** DT au 31/12/2015 contre **281 259** DT au 31/12/2014, soit une augmentation de **23 652** DT. Elle représente les cautionnements de garantie reçus par la « SOTUMAG » auprès des opérateurs du Marché d'Intérêt National.

NOTE N°12 : PROVISIONS

Le solde de 245 000 DT représente ne provision pour litige constituée en 2015 à la suite d'une saisie arrêt effectuée sur les comptes bancaires de la SOTUMAG d'un montant de 336 653 DT au profit du GMG (Groupement de Maintenance et de Gestion de la Z.I. Bir Kassaa). Le GMG réclame ce montant au titre de la quote-part de la SOTUMAG dans les frais de maintenance et de gestion de la Zone industrielle Bir El Kassaa et objet d'un différend ayant fait l'objet d'un recours en justice. La provision représente 73% du montant de la dette probable.

NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un total de **1 591 816** DT au 31/12/2015 contre **1 292 657** DT au 31/12/2014, soit une augmentation de **299 159** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Fournisseurs d'exploitation	515 802	407 617	108 185
Fournisseurs d'immobilisations	805 402	701 922	103 480
Fournisseurs, retenues de garantie	270 612	183 118	87 494
TOTAL	1 591 816	1 292 657	299 159

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent **1 831 748** DT au 31/12/2015 contre **1 598 562** DT au 31/12/2014, soit une augmentation de **233 186** DT. Les autres passifs courants se détaillent au 31/12/2015 comme suit:

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Personnel, rémunérations dues	100	0	100
Personnel, provisions pour congés à payer	209 482	152 747	56 735
Etat, impôts et taxes	1 080 681	938 593	142 088
Organismes de sécurité sociale	362 612	343 861	18 751
Créditeurs divers	94 492	108 020	(13 528)
Charges à payer	67 080	38 342	28 738
Produits constatés d'avance	17 255	16 961	294
Associés, dividendes à payer	46	39	7
TOTAL	1 831 748	1 598 562	233 186

NOTE N°15 : REVENUS

Les revenus s'élèvent à **9 743 963** DT en 2015 contre **9 213 415** DT en 2014, soit une augmentation de **530 548** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Redevances fruits et légumes	5 708 080	5 317 294	390 786
Redevances poissons	2 382 505	2 390 187	(7 682)
Redevances Bananes	21 084	0	21 084
Ventes glaces	102 229	80 335	21 894
Loyer entrepôt frigorifique	54 106	65 957	(11 851)
Ventes imprimés spécifiques	130 219	159 324	(29 105)
Ventes imprimantes thermiques	26 040	49 140	(23 100)
Loyer fruits et légumes	618 590	602 704	15 886
Loyer poissons	81 916	83 499	(1 583)
Loyer magasins de dattes	182 719	163 064	19 655
Loyer carreaux melon et pastèque	7 350	8 700	(1 350)
Loyer entrepôt emballages	72 542	69 124	3 418
Loyer divers	317 617	190 897	126 720
Autres revenus	39 049	33 944	5 105
Ventes liées à des modifications comptables	(83)	(754)	671
TOTAL	9 743 963	9 213 415	530 548

NOTE N°16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation totalisent **43 720** DT en 2015 contre **60 111** DT en 2014, soit une diminution de **16 391** DT. Ils représentent des reprises sur provisions constituées antérieurement.

NOTE N°17 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à **8 350 814** DT contre **7 595 468** DT en 2014, soit une augmentation de **755 346** DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Variation de stocks imprimés spécifiques	25 072	(32 550)	57 622
Variation de stocks imprimantes thermiques	6 793	(13 010)	19 803
Variation de stocks lecteurs de cartes magnétiques	0	(5 900)	5 900
Variation de stocks matériels	(15 777)	0	(15 777)
Achats de marchandises	107 383	234 148	(126 765)
Achats d'approvisionnements consommés (1)	740 962	636 897	104 065
Charges du personnel (2)	5 305 932	5 118 935	186 997
Dotations aux amortissements et aux provisions (3)	1 201 803	894 210	307 593
Autres charges d'exploitation (4)	978 646	762 738	215 908
TOTAL	8 350 814	7 595 468	755 346

(1) Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent **740 962** DT en 2015 contre **636 897** DT en 2014, soit une augmentation de **104 065** DT. Ces achats se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Fournitures consommables	32 649	29 041	3 608
Achats non stockés de matières	1 927	22	1 905
Achats non stockés de fournitures	1 016	830	186
Eau	80 480	101 684	(21 204)
Electricité	573 705	460 311	113 394
Carburant	51 487	44 937	6 550
Achats liés à des modifications comptables	93	88	5
Transfert de charges	(395)	(16)	(379)
TOTAL	740 962	636 897	104 065

(2) Charges du personnel

Les charges du personnel totalisent **5 305 932** DT en 2015 contre **5 118 935** DT en 2014, soit une augmentation de **186 997** DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Salaires des permanents	4 150 595	4 072 489	78 106
Salaires des contractuels	61 696	79 836	(18 140)
Congés payés	56 898	(33 972)	90 870
Charges sociales	709 266	710 643	(1 377)
Autres charges sociales	368 561	320 072	48 489
Charges du personnel liées à une modification comptable	11 725	0	11 725
Transfert de charges appointements	(3 862)	(4 458)	596
Transfert de charges Assurances Groupe	(48 947)	(25 675)	(23 272)
TOTAL	5 305 932	5 118 935	186 997

(3) Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **1 201 803** DT en 2015 contre **894 210** DT en 2014, soit une augmentation de **307 593** DT. Cette augmentation est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Dotations aux amortissements des immob. incorp.	8 134	5 920	2 214
Dotations aux amortis. des immob. corporelles	904 221	849 874	54 347
Dotations aux prov. pour dépréciation des clients	19 525	28 085	(8 560)
Dotations aux prov. pour dépréc. des autres actifs courants	21 984	10 331	11 653
Dotations aux provisions pour litiges	245 000	0	245 000
Dotations aux prov. pour dépréc. des immob.	2 637	0	2 637
Dotations aux amortis. des immob. Corporelles liée à mod.	302	0	302
TOTAL	1 201 803	894 210	307 593

(4)- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent **978 646** DT en 2015 contre **762 738** DT en 2014 soit une augmentation de **215 908** DT. Ces charges sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Services extérieurs (a)	815 835	572 966	242 869
Charges diverses ordinaires	21 857	17 000	4 857
Impôts, taxes et versements assimilés	155 968	196 765	(40 797)
Transfert de charges	(15 014)	(23 993)	8 979
TOTAL	978 646	762 738	215 908

(a) Les services extérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Entretien et réparation des bâtiments	247 843	147 352
Entretien et réparation des véhicules, des équipements	75 151	98 431
Primes d'assurances	41 962	34 715
Etudes, recherches et autres services extérieurs	66 988	55 088
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	125 600	102 988
Publicité et relations publiques	62 737	27 587
Subventions et dons	153 000	75 000
Missions et réception, Voyages et déplacements	20 427	11 077
Frais postaux et frais de télécommunications	21 354	18 331
Divers	773	2 399
	815 835	572 966

NOTE N°18 : PRODUITS DES PLACEMENTS NETS

Les produits des placements totalisent **562 716** DT en 2015 contre **527 860** DT en 2014 soit une augmentation de **34 856** DT. Cette augmentation est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Produits des placements	555 036	520 180	34 856
Produits des participations	7 680	7 680	0
TOTAL	562 716	527 860	34 856

NOTE N°19 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires sont de **280** DT en 2015 contre **21 527** DT en 2014. Les pertes de 2014 proviennent essentiellement de la réduction de la valeur nominale des actions de la Foire Internationale de Tunis pour un montant de 14 400 DT.

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Charges nettes sur cessions d'immob. et autres pertes	0	7 127	(7 127)
Pertes sur créances irrécouvrables	280	0	280
Réduction de valeur	0	14 400	(14 400)
TOTAL	280	21 527	-21 247

NOTE N°20 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent **29 163** DT en 2015 contre **107 713** D en 2014 soit une diminution de **78 550** DT.

Le montant de 2014 représente le profit réalisé à la suite de la cession de 4 voitures de service totalement amorties et la vente d'une quantité de ferraille.

Le montant de 2015 représente le profit réalisé suite à la cession de 4 chambres froides totalement amorties.

Libellé	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation
Produits net / cession d'immob. et autres gains	29 163	107 713	-78 550
TOTAL	29 163	107 713	-78 550

NOTE N°21 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à **616 742** DT en 2015 contre **582 856** DT en 2014, soit une augmentation de **33 886** DT.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2015 a été déterminé comme suit :

Libellé	2015
Bénéfice brut comptable	2 028 468
Réintégrations	662 138
Déductions	(223 636)
Bénéfice imposable	2 466 970
Impôt sur les sociétés (25%)	616 742

NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE N°22 : VARIATION DES STOCKS

Cette variation présente au 31/12/2015 un solde positif de **16 088 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2015
Stock au 31/12/2015	(55 967)
Stock au 31/12/2014	72 055
Variation des stocks (D)	16 088

NOTE N°23 : VARIATION DES CLIENTS

La variation négative des créances clients l'année 2015 totalise **-118 365 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2015
Créances clients au 31/12/2015	(424 232)
Créances clients au 31/12/2014	305 867
Variation des créances clients	(118 365)

NOTE N°24 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS

La variation positive des autres actifs courants l'année 2015 totalise **72 498 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2015
Autres Actifs Courants au 31/12/2015	(953 213)
Autres Actifs Courants au 31/12/2014	1 025 711
Variation des autres actifs (D)	72 498

NOTE N°25 : VARIATION DES PASSIFS COURANTS

La variation positive des autres passifs courants l'année 2015 totalise **341 363 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2015
Passifs courants au 31/12/2015	3 423 564
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2015	(805 402)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2015	(270 612)
Passifs courants au 31/12/2014	(2 891 219)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2014	701 922
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2014	183 117
Actionnaires dividendes à payer 2015	(46)
Actionnaires dividendes à payer 2014	39
Variation des Passifs courants (D)	341 363

NOTE N°26 : DECAISSEMENTS RESULTANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les décaissements relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, effectuées courant 2015, s'élèvent à **1 047 740 DT** et se détaillent ainsi :

Libellé	2015
Acquisitions 2015	(1 238 715)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2015	805 402
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2015	270 612
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2014	(701 922)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2014	(183 117)
Décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 047 740)

NOTE N°27: DECAISSEMENTS PROVENANT D'OCTROIE DES PRETS AUX PERSONNELS

Cette variation reflète en 2015 un décaissement provenant de l'octroie de prêts aux personnel pour 18 010 DT.

Libellé	2015
Immobilisations financières au 31/12/2015 (1)	(714 916)
Immobilisations financières au 31/12/2014 (2)	696 906
Décaissement provenant d'octroie des prêts au personnel (D) (2)-(1)	(18 010)

NOTE N°28: VARIATION DES CAUTIONS RECUES

La variation positive des cautions reçues s'élève à 23 652 D et se détaille ainsi :

Libellé	2015
Autres Passifs Financiers au 31/12/2015 (1)	304 911
Autres Passifs Financiers au 31/12/2014 (2)	(281 259)
Variation des cautions reçues (D) (1)-(2)	23 652

NOTE N°29 : DECAISSEMENTS NETS SUR FONDS SOCIAL

La variation positive du fond social courant l'année 2015 s'élève à 57 938 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2015
Réserves pour fonds social au 31/12/2015 (1)	307 415
Réserves pour fonds social au 31/12/2014 (2)	(249 477)
Décaissements nets sur fonds social (D) (1)-(2)	57 938

NOTE N°30: TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 la somme de 8 846 953 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2015
Placements et autres actifs financiers au 31/12/2015	8 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2015	846 953
Trésorerie à la clôture de l'exercice (D)	8 846 953

NOTE N°31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan représentent des cautionnements définitifs au titre des marchés ci-après :

Titulaire du marché	Objet du marché	Montant du cautionnement DT	
		2015	2014
COTIM	Imprimés spécifiques	6 205	6 205
COTIM	Imprimés spécifiques	5 799	5 799
SOBEDIF	Construction d'une clôture	98 987	98 987
SOBEDIF	Aménagement parking et espace M +P	105 536	105 536
Solar Energy Systems	Unité de valorisation des déchets	75 298	75 298
CIREB	Imprimés spécifiques	0	10 887
C B S	Aménagement des pavillons 1 – 2 – 3 et 4	65 233	65 233
C B S	Construction Bloc sanitaire et vestiaires	4 217	0
B2A	Inventaire physique des immobilisations	0	843
STAFIM PEUGEOT	Acquisition des voitures utilitaires	17 124	17 124
Sté EJMA	Rénovation du réseau des eaux usées	51 418	51 418
Sté EJMA	Construction d'une fosse et d'un caniveau à ciel ouvert	8 288	8 288
ACTI	Installation d'un système de vidéo surveillance	3 708	3 708
GAT	Souscription des contrats d'assurance	9 605	0
Techno Climat	Réparation de 7 fabriques de glace	4 744	0
COMPAFRIQUE	Imprimées spécifiques	1 972	0
	TOTAL :	458 134	449 326

NOTE N°32 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le Groupement de Maintenance et de Gestion (GMG) de la Z.I. Bir Kassaa a réclamé à la société un montant de 336 653 DT représentant sa quote-part dans les frais de maintenance de la Z.I. Bir Kassaa. Cette dette, objet d'un différend, fait l'objet de recours en justice dont le sort n'est pas encore précisé. Par prudence, une provision de 245 000 DT fut constituée, représentant ainsi 73% de la dette totale. En dehors de cette situation, aucun autre événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de SOTUMAG n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

Tunis, le 11/06/2016

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE TUNISIENNE DES
MARCHES DE GROS « SOTUMAG »**

OBJET : Rapport général du commissaire aux comptes sur
les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2015

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale du 22/06/2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la *Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »* arrêtés au 31/12/2015, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Ces états financiers, qui font ressortir un total net de bilan de 22.654.607 DT et un résultat bénéficiaire de 1.411.726 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Société. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4- Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 ont été établis et présentés conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et selon les mêmes méthodes comptables appliquées antérieurement.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers de la *Société Tunisienne des Marchés de Gros* « *SOTUMAG* » qui sont annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31/12/2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6- Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

6.1- L'action en recouvrement de créances intentée en 2011 à l'encontre de trois mandataires pour un montant total de 909.175 DT (dont un total de 851.251 DT non comptabilisé) suit son cours devant les tribunaux à la date du présent. Ces créances semblent être considérablement compromises. Elles auraient dû figurer à l'actif et être diminuées d'une provision d'égal montant, aboutissant ainsi à un effet nul sur les résultats.

6.2- Les subventions d'investissement inscrites dans les capitaux propres représentent les montants encaissés au titre de la participation du ministère de l'environnement et de certains organismes sous sa tutelle dans le financement des travaux de construction de la station de valorisation de déchets d'un montant total de 1.946.500 D. Conformément à la norme comptable n° 12, cette subvention sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à cette immobilisation. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

6.3- La société a confié une mission d'inventaire physique des immobilisations à un bureau d'études externe. Selon le rapport de cette mission, daté du mois d'août 2015, les travaux de rapprochement de l'inventaire physique avec la comptabilité, ont abouti à proposer des ajustements qui auraient pour effet de diminution des valeurs brutes des immobilisations et des amortissements correspondants respectivement de 1.091.904 DT et 1.089.267 DT, d'où un effet sur le résultat de 2.637 DT ayant fait l'objet de provision en 2015. Ces ajustements ne sont pas encore effectués.

Diligences spécifiques :

7- Conformément à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons analysé le système de contrôle interne, et nous avons présenté nos remarques et recommandations relatives aux procédures administratives, financières et comptables à la direction générale dans un autre rapport.

Il est à signaler que notre analyse du système de contrôle interne relatif au traitement des informations comptables et à l'établissement et la présentation des états financiers, n'a pas révélé d'anomalies significatives qui pourraient affecter notre opinion sur les états financiers.

8- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration relatif aux activités durant l'année 2015. Les informations financières contenues dans ce rapport sont conformes à celles figurant dans les états financiers.

9- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Abdellatif ABBES

Tunis, le 11/06/2016

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE TUNISIENNE DES
MARCHES DE GROS « SOTUMAG »**

Objet : Rapport spécial - Exercice clos le 31/12/2015

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2015

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2015 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2015

B1- Convention entre la « SOTUMAG » et la « COOPMAG » portant sur la location d'un local administratif :

Les créances facturées à la « COOPMAG » au titre de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Désignations	Créances facturées
Location d'un local au marché de gros	12.520,739
Frais de consommation eau et électricité	4.252,711
Total	16.773,450

B2- Convention entre la « SOTUMAG » et l'établissement « Trabelsi et Fils » portant sur la location d'un espace de 50 m² au niveau du pavillon de poisson : Le montant annuel de la location est de deux Mille Dinars (2.000 DT) conformément à la réglementation en vigueur. L'exécution de cette convention, conclue antérieurement, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015.

Les créances facturées par la « SOTUMAG » à l'établissement « Trabelsi et Fils » au titre de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Désignations	Créances facturées
Location d'un carreau poisson	2.000,004
Location d'un box pour emballage	3.118,166
Location d'un bureau	1.269,838
Redevances sur le chiffre d'affaires	372.857,720
Frais de consommation électricité	4.731,830
Total	383.977,558

B3- Le ministère de tutelle, qui est représenté dans le conseil d'administration de la SOTUMAG, bénéficie depuis plusieurs années d'un personnel, au nombre de 19, qui est mis à sa disposition. Cette situation est en voie de régularisation.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C1- La rémunération du Président Directeur Général de la « SOTUMAG » du mois de janvier au mois de mars de l'exercice 2015 s'élève à un total brut de 12.563,350 DT telle que fixée par l'arrêté de la Présidence du gouvernement du 20/12/2013. En outre, il a bénéficié des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres valorisé pour un montant de 2.505 DT.
- La prise en charge des frais de Téléphone

C2- La rémunération du Président Directeur Général de la « SOTUMAG » pour la période allant du mois d'avril au mois de décembre s'élève à un total brut de 40.362,412 DT. En outre, il bénéficie des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres valorisé pour un montant de 7.515 DT.
- La prise en charge des frais de Téléphone

C3- L'assemblée générale ordinaire réunie le 22/06/2015 a fixé le montant des jetons de présence à 3.000 DT brut pour chaque membre du conseil d'administration. Les jetons de présence servis dans l'année 2015 totalisent un montant brut de 17.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Abdellatif ABBES

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Walid BOUCHOUCHA.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

ZI BEN AROUS

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	2015	2014
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 195 467,013	1 174 977,115
Moins : amortissement		-1 047 432,527	-973 288,292
S/Total	B.1	148 034,486	201 688,823
Immobilisations corporelles		72 862 246,098	70 623 342,055
Moins : amortissement		-44 054 688,206	-38 815 431,158
S/Total	B.2	28 807 557,892	31 807 910,897
Immobilisations financières		7 555 308,667	5 957 162,690
Moins : Provisions		-47 773,224	-47 773,224
S/Total	B.3	7 507 535,443	5 909 389,466
Total des actifs immobilisés		36 463 127,821	37 918 989,186
Autres actifs non courants	B.4	171 154,832	342 308,666
Total des actifs non courants		36 634 282,653	38 261 297,852
ACTIFS COURANTS			
Stocks		21 519 813,747	25 289 855,165
Moins : Provisions		-631 715,614	-186 851,118
S/Total	B.5	20 888 098,133	25 103 004,047
Clients et comptes rattachés		41 730 518,447	41 712 732,976
Moins : Provisions		-1 715 312,569	-1 447 231,318
S/Total	B.6	40 015 205,878	40 265 501,658
Autres actifs courants		11 406 494,222	8 872 727,188
Moins : Provisions		-137 159,019	-137 159,019
S/Total	B.7	11 269 335,203	8 735 568,169
Placement et autres actifs financiers	B.8	417 312,159	445 538,963
Liquidités et équivalens de liquidités	B.9	161 664,877	137 663,965
Total des actifs courants		72 751 616,250	74 687 276,802
Total des actifs		109 385 898,903	112 948 574,654

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	NOTES	2015	2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 000 000,000	12 000 000,000
Réserves		18 381 263,461	21 981 263,461
Autres capitaux propres		209 002,365	353 077,905
Résultats reportés		6 505 074,330	1 481 884,732
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		37 095 340,156	35 816 226,098
Résultat de l'exercice		-537 557,303	5 023 189,598
Total des capitaux propres avant affectation	B.10	36 557 782,854	40 839 415,697
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.11	35 842 163,135	38 864 272,343
Provisions	B.12	1 284 094,696	1 266 261,356
Total des passifs non courants		37 126 257,831	40 130 533,699
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.13	6 838 555,006	8 053 358,108
Autres passifs courants	B.14	5 510 244,996	4 686 574,977
Concours banc. et autres passifs financiers	B.15	23 353 058,216	19 238 692,173
Total des passifs courants		35 701 858,218	31 978 625,258
<i>Total des passifs</i>		<i>72 828 116,049</i>	<i>72 109 158,957</i>
Total des capitaux propres et des passifs		109 385 898,903	112 948 574,654

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

ZI BEN AROUS

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	NOTES	2015 Au 31/12/2015	2014 Au 31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	70 820 819,676	72 440 338,963
Ventes locales		28 694 577,308	27 841 086,327
Ventes à l'exportation		42 126 242,368	44 599 252,636
Autres produits d'exploitation	R.2	460 144,040	1 044 320,635
<i>Total des produits d'exploitation</i>		71 280 963,716	73 484 659,598
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	R.3	568 119,857	-852 693,208
Achats d'approvisionnements consommés	R.4	44 921 202,589	43 789 447,688
Charges de personnel	R.5	13 083 769,666	13 036 973,004
Dotations aux amortissements et provisions	R.6	6 737 808,813	6 174 478,027
Autres charges d'exploitation	R.7	3 358 314,557	4 010 238,580
<i>Total des charges d'exploitation</i>		68 669 215,482	66 158 444,091
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 611 748,234	7 326 215,507
Produits des placements	R.8	1 325 823,463	1 889 842,600
Charges financières nettes	R.9	-4 433 507,200	-3 713 510,870
Autres gains ordinaires	R.10	133 698,226	95 017,361
Autres pertes ordinaires		-83 951,814	0,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-446 189,091	5 597 564,598
Impôt sur les bénéfices	R.11	91 368,212	574 375,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-537 557,303	5 023 189,598
Gains extraordinaires		0,000	0,000
Pertes extraordinaires		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-537 557,303	5 023 189,598

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

ZIBEN AROUS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	NOTES	2015	2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		-537 557,303	5 023 189,598
- Ajustements pour :			
. Amortissements & provisions	F.1	6 844 498,505	6 232 651,901
. Reprises sur provision et amortissements	F.2	-46 002,921	-58 173,874
. Variation des stocks	F.3	3 770 041,418	-705 215,636
. Variation des créances	F.4	-17 785,471	-12 389 247,854
. Variation des autres actifs	F.5	-2 533 767,034	-1 952 173,290
. Variation des autres actifs financiers	F.6	28 226,804	-60 985,490
. Variation des fournisseurs	F.7	-1 214 803,102	761 920,694
. Variation des autres passifs	F.8	798 507,314	-1 647 960,866
. Variation des autres actifs non courants		0,000	-513 462,500
. Plus ou moins value de cession	F.9	-12 129,019	-14 218,646
. Quote part subvention d'investissement		-70 412,600	-70 412,600
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		7 008 816,591	-5 394 088,563
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.10	-2 247 833,107	-5 508 051,564
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		56 700,000	14 218,646
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F.11	-1 898 145,977	-1 160 013,337
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F.12	300 000,000	22 950,000
- Encaissement subvention d'investissement		0,000	0,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		-3 789 279,084	-6 630 896,255
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Acquisition /cession actions propres		-73 662,940	0,000
- Dividendes et autres distributions	F.13	-3 592 408,430	-2 381 369,180
- Encaissement provenant des emprunts		0,000	24 998 870,305
- Remboursement d'emprunts	F.14	-3 154 117,040	-2 902 887,999
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		-6 820 188,410	19 714 613,126
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE		-3 600 650,903	7 689 628,308
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F.15	-15 936 888,248	-23 626 516,556
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F.16	-19 537 539,151	-15 936 888,248

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN "ASSAD"

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2015

DESIGNATION	VALEURS D'ORIGINES					AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2015
	AU 31/12/2014	ACQUISITIONS	RECLASS./REMB.	CESSIONS/M. EN REBUS	AU 31/12/2015	ANTERIEUR	REPR./CESSION	DOTATIONS AU 31/12/2015	CUMUL	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciel	976 910,830	20 489,898	0,000	0,000	997 400,728	784 950,117	0,000	69 359,235	854 309,352	143 091,376
Autres immobilisations Incorporelles	198 066,285	0,000	0,000	0,000	198 066,285	188 338,175	0,000	4 785,000	193 123,175	4 943,110
Immobilisations Incorporelles en cours	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<i>Sous total</i>	1 174 977,115	20 489,898	0,000	0,000	1 195 467,013	973 288,292	0,000	74 144,235	1 047 432,527	148 034,486
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrain	4 702 745,940	0,000	0,000	0,000	4 702 745,940	0,000	0,000	0,000	0,000	4 702 745,940
Aménagement Terrain	30 805,000	0,000	0,000	0,000	30 805,000	2 402,886	0,000	3 080,500	5 483,386	25 321,614
Batiments	8 729 071,676	0,000	39 395,058	0,000	8 768 466,734	4 862 288,103	0,000	412 627,806	5 274 915,909	3 493 550,825
Installations générales Agenc. et Aménagements	2 955 776,414	0,000	409 330,675	0,000	3 365 107,089	1 907 429,970	0,000	191 136,014	2 098 565,984	1 266 541,105
Matériel Industriels	35 331 959,603	272 398,411	1 634 746,742	404 660,658	36 834 444,098	22 027 532,386	-364 674,390	3 257 695,248	24 920 553,244	11 913 890,854
Outillage Industriel	6 001 121,382	3 787,500	170 432,618	52 500,300	6 122 841,200	3 648 121,880	-50 221,612	595 450,411	4 193 350,679	1 929 490,521
Agenc. et Am. Matériels et Outillages Industriels	1 343 308,330	0,000	67 843,568	0,000	1 411 151,898	853 356,108	0,000	134 131,007	987 487,115	423 664,783
Matériels de Transports de Biens	1 137 248,188	0,000	0,000	100 116,128	1 037 132,060	694 179,576	-97 810,102	132 168,438	728 537,911	308 594,149
Matériels de Transports de Personnes	552 667,725	41 307,263	0,000	70 455,275	523 519,713	450 299,068	-70 455,275	53 513,681	433 357,474	90 162,239
Installations Générales Agc. et Am. Divers	5 359 252,181	16 282,520	303 454,966	0,000	5 678 989,667	2 458 175,281	0,000	612 140,302	3 070 315,583	2 608 674,084
Equipement de Bureau	734 370,971	12 373,878	7 175,464	0,000	753 920,313	593 559,820	0,000	40 837,592	634 397,412	119 522,901
Matériels Informatiques	1 056 496,795	32 872,014	0,000	0,000	1 089 368,809	920 821,914	0,000	77 301,153	998 123,067	91 245,742
Immobilisations A statut Juridique Particulier	809 635,546	639 801,670	0,000	0,000	1 449 437,216	397 264,166	0,000	312 336,276	709 600,442	739 836,774
Immobilisations Corporelles en cours	1 878 882,304	1 847 813,148	-2 632 379,091	0,000	1 094 316,361	0,000	0,000	0,000	0,000	1 094 316,361
<i>Sous total</i>	70 623 342,055	2 866 636,404	0,000	627 732,361	72 862 246,098	38 815 431,158	-583 161,380	5 822 418,428	44 054 688,206	28 807 557,892
Charge à répartir	513 462,500	0,000	0,000	0,000	513 462,500	171 153,834	0,000	171 153,834	342 307,668	171 154,832
Total Général	72 311 781,670	2 887 126,302	0,000	627 732,361	74 571 175,611	39 959 873,284	-583 161,380	6 067 716,497	45 444 428,401	29 126 747,210

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2015

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société «**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**» a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 9.000 Dinars. Elle s'est transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 12.000.000 Dinars divisé en 12.000.000 Actions nominatives de 1 Dinars chacune entièrement libérées.

La dernière augmentation de capital a été réalisée en 2012 par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012 par incorporation de réserves d'un montant de 500.000 Dinars. Ainsi le capital est passé de 11.500.000 Dinars à 12.000.000 Dinars.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société «**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**» ont été arrêtés au 31 décembre 2015 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société «**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**» n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherches et développements sont amortis au taux annuel de 33,33%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production.

Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés comportent les créances ordinaires, les créances douteuses et les créances matérialisées par des effets. Les créances douteuses ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

6. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères, est constatée dans les comptes de résultat.

7. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

8. *Emprunts*

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

9. *Revenus*

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises et des prestations de services.

10. *Acquisition d'actions propres*

Les acquisitions par la société de ses propres actions, sont inscrites sous une rubrique distincte en déduction de l'avoir des actionnaires jusqu'à la revente ou l'annulation desdites actions.

VI. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Logiciels	997 400,728	976 910,830
Autres immobilisations incorporelles	198 066,285	198 066,285
Total	1 195 467,013	1 174 977,115
- Amortissement Logiciels	-854 309,352	-784 950,117
- Amortissement « Autres immob. incorporelles »	-193 123,175	-188 338,175
Total	-1 047 432,527	-973 288,292
Total	148 034,486	201 688,823

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Terrains	4 733 550,940	4 733 550,940
Bâtiments	8 768 466,734	8 729 071,676
Installations générales des bâtiments	3 365 107,089	2 955 776,414
Matériel et outillage industriel	42 957 285,298	41 333 080,985
AAI du matériel et outillage industriel	1 411 151,898	1 343 308,330
Matériel de transport	1 560 651,773	1 689 915,913
AAI généraux	5 678 989,667	5 359 252,181
Equipement de bureaux	753 920,313	734 370,971
Matériel informatique	1 089 368,809	1 056 496,795
Immobilisations en cours	1 094 316,361	1 878 882,304
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	1 449 437,216	809 635,546
Total	72 862 246,098	70 623 342,055

Amortissements	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Bâtiments	-5 280 399,295	-4 864 690,989
Installations générales	-2 098 565,984	-1 907 429,970
Matériel et outillage industriel	-29 113 903,923	-25 675 654,266
AAI du matériel et outillage industriel	-987 487,115	-853 356,108
Matériel de transport	-1 871 495,827	-1 541 742,810
AAI généraux	-3 070 315,583	-2 458 175,281
Equipement de bureaux	-634 397,412	-593 559,820
Matériel informatique	-998 123,067	-920 821,914
Total	-44 054 688,206	-38 815 431,158
Total	28 807 557,892	31 807 910,897

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Titres de participations	5 602 101,137	3 980 998,718
Prêts au personnel	569 130,429	511 292,418
Dépôts et cautionnements	254 612,934	44 871,554
Obligations	100 000,000	100 000,000
Intérêt sur Obligations	9 464,167	0,000
Prêt Accordé	1 020 000,000	1 320 000,000
Total	7 555 308,667	5 957 162,690
Provision	-47 773,224	-47 773,224
Total	7 507 535,443	5 909 389,466

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Assad International	1 301 026,800	1 301 026,800
GEELEC	49 800,000	49 800,000
ACE	155 900,000	155 900,000
Torus Europe	28 268,138	28 268,138
BTS	15 000,000	15 000,000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500,000	12 500,000
Société ALGERO Tunisienne de batteries	303 765,280	303 765,280
S.M.U	120 000,000	120 000,000
Sté Rea.Tun.Car	1,000	1,000
Enersys Assad Sarl	1 688 050,000	1 688 050,000
Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	90 000,000	90 000,000
Montant Non Libéré (MIT)	-22 500,000	-45 000,000
Assad Batterie Maroc	1 046 750,000	1 046 750,000
Assad Batterie Maroc (Partie non libérée)	-526 030,081	-785 062,500
Batterie ASSAD Côte d'ivoire	119 570,000	0,000
Enersys Assad Industrial	920 000,000	0,000
Enersys Assad North Africa	300 000,000	0,000
Total	5 602 101,137	3 980 998,718

B.4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges à répartir	513 462,500	513 462,500
Résorption charges à répartir	-342 307,668	-171 153,834
Total	171 154,832	342 308,666

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Matières premières	5 436 976,346	8 245 556,815
Matières consommables	1 417 461,546	1 329 373,378
Pièces de rechange	2 736 026,283	3 217 455,543
Produits finis	2 209 988,159	2 852 867,269
Produits intermédiaires	9 719 361,413	9 644 602,160
(-) Provisions	-631 715,614	-186 851,118
Total	20 888 098,133	25 103 004,047

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients ordinaires	37 385 584,727	38 878 215,041
Clients effets en portefeuille	1 957 099,473	1 170 638,950
Clients chèques à encaisser	272 247,639	0,000
Clients douteux	2 115 586,608	1 663 878,985
Total	41 730 518,447	41 712 732,976
Provisions	-1 715 312,569	-1 447 231,318
Total	40 015 205,878	40 265 501,658

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs avances et acomptes	32 319,234	17 997,199
Fournisseurs débiteurs	47 422,527	47 422,527
Personnel avances et acomptes	23 705,765	34 081,773
Etat, retenues à la source	2 609 306,233	2 253 599,188
Etat, retenues à la source Batterie Assad Algérie	372 246,330	318 048,500
Etat, Report de TVA	3 164 547,832	2 536 694,048
Etat, TVA déductible	61 434,847	4 187,294
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	4 059 899,347	2 703 893,810
Charges constatées d'avance	291 950,456	242 046,206
Autres débiteurs	89 313,726	55 094,551
Produits à recevoir	654 347,924	659 662,091
(-) Provisions sur comptes débiteurs	-137 159,019	-137 159,019
Total	11 269 335,203	8 735 568,169

B.8. Autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Prêts au personnel (Echéance à -1an)	377 221,416	435 666,555
Titres SICAV	40 090,743	9 872,408
Total	417 312,159	445 538,963

B.9. Liquidités et Equivalents de Liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Effets remis à l'encaissement	23 170,742	24 225,714
Attijari Bank	9,557	0,000
UBCI Megrine Ex. Nerva	900,436	900,436
BTE	3 644,358	3 797,758
STB Ben Arous	71 965,622	0,000
BIAT Al Jazira	6 686,573	28 463,733
Autres organismes financiers (AFC)	73,340	89,382
Attijari Bank Bouargoub	48 674,407	67 871,175
Caisses	6 539,842	12 315,767
Total	161 664,877	137 663,965

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Capital social	12 000 000,000	12 000 000,000
Réserves légales (a)	1 200 000,000	1 200 000,000
Réserves réglementées (a)	1 147 551,461	1 147 551,461
Réserves extraordinaires (a)	10 000 000,000	10 000 000,000
Réserves ordinaires (a)	1 400 000,000	5 000 000,000
Boni de fusion (a)	2 977 712,000	2 977 712,000
Prime d'émission (a)	1 656 000,000	1 656 000,000
Subvention d'investissement	380 229,500	450 642,100
Action propres	-134 768,400	-87 803,793
Autre complément d'apport	-36 458,735	-9 760,402
Résultats reportés (a)	1 481 884,732	1 481 884,732
Résultats reportés postérieures à 2014	5 023 189,598	0,000
Résultats de l'exercice	-537 557,303	5 023 189,598
Total	36 557 782,854	40 839 415,697

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 1.481.884,732 dinars, ainsi que la réserve légale pour 1.200.000,000 dinars, les réserves réglementées s'élevant à 1.147.551,461 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 10.000.000,000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1.400.000,000 dinars, le bonis de fusion s'élevant à 2.977.712,000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1.656.000,000 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 5% en cas de distribution.

Le tableau de variation de capitaux propres se présente comme suit :

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN "ASSAD"

Tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2015

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserves	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014	12 000 000,000	1 200 000,000	4 633 712,000	1 147 551,461	10 000 000,000	353 077,905	5 000 000,000	1 481 884,732	5 023 189,598	40 839 415,697
Affectation Résultat 2014								5 023 189,598	-5 023 189,598	0,000
Subv. inscrite au Compte de Résultat						-70 412,600				-70 412,600
Dividendes							-3 600 000,000			-3 600 000,000
Action propres						-73 662,940				-73 662,940
Résultat au 31/12/2015									-537 557,303	-537 557,303
Solde au 31/12/2015	12 000 000,000	1 200 000,000	4 633 712,000	1 147 551,461	10 000 000,000	209 002,365	1 400 000,000	6 505 074,330	-537 557,303	36 557 782,854

Résultat de base par action de 1 D de nominale	2014	2015
	0,419	-0,045

B.11. Emprunts

Désignation		Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
ATB	4.000.000	984 848,475	1 477 272,719
ATTIJARI	5.500.000	3 049 072,988	3 804 332,401
ATTIJARI	4.000.000	1 076 937,399	1 627 327,187
BIAT	2.000.000	1 523 809,525	1 904 761,905
BIAT	3.500.000	1 957 347,714	2 377 550,695
UBCI	641 065	240 399,596	347 243,864
UBCI	1 358 934	509 600,394	736 089,462
UBCI	2.500.000	1 111 111,120	1 388 888,896
Emprunt OCA (ABRAJ)		25 000 000,000	25 000 000,000
Emprunts Leasing		389 035,924	200 805,214
Total		35 842 163,135	38 864 272,343

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Nouveaux emprunts	Echéance à - 1 an	Solde au 31/12/2015	
ATB	4.000.000	1 477 272,719	0,000	492 424,244	984 848,475
ATTIJARI	5.500.000	3 804 332,401	0,000	755 259,413	3 049 072,988
ATTIJARI	4.000.000	1 627 327,187	0,000	550 389,788	1 076 937,399
BIAT	2.000.000	1 904 761,905	0,000	380 952,380	1 523 809,525
BIAT	3.500.000	2 377 550,695	0,000	420 202,981	1 957 347,714
UBCI	641 065	347 243,864	0,000	106 844,268	240 399,596
UBCI	1 358 934	736 089,462	0,000	226 489,068	509 600,394
UBCI	2.500.000	1 388 888,896	0,000	277 777,776	1 111 111,120
Emprunt Obligataire	25 000 000,000		0,000	0,000	25 000 000,000
Leasing	200 805,214	639 293,195	451 062,485		389 035,924
TOTAL	38 864 272,343	639 293,195	3 661 402,403		35 842 163,135

B.12. Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Provisions pour risques et charges	981 030,113	981 030,113
Provisions pour garanties données	303 064,583	285 231,243
Total	1 284 094,696	1 266 261,356

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs locaux et étrangers	5 920 391,720	6 543 090,528
Fournisseurs retenues de garantie	22 021,976	21 396,946
Fournisseurs effets à payer	491 922,043	1 324 435,430
Fournisseur factures non parvenues	404 219,267	164 435,204
Total	6 838 555,006	8 053 358,108

B.14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Etat impôts sur les bénéfices	91 368,212	574 375,000
Personnel autres charges à payer	1 342 833,102	1 463 098,310
CCA dettes et intérêts	34 203,907	34 203,907
Dividendes à payer	82 509,150	74 917,580
Prêts personnel CNSS	0,000	85,867
Charges à payer	2 316 568,305	957 383,076
Comptes d'attente BIAT (solde)	0,000	5 314,616
Compte d'attente STB (solde)	0,000	12 462,059
Compte d'attente UBCI (solde)	0,000	1 377,687
Comptes d'attente BIAT51 (solde)	0,000	2 205,986
Personnel rémunérations dues	575 129,057	557 088,382
Créditeurs divers	10 605,000	11 490,000
Autres	870,000	870,000
Opérations particulières avec l'Etat	30 149,546	10 709,210
CNSS	1 026 008,717	980 993,297
Total	5 510 244,996	4 686 574,977

B.15. Concours bancaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Echéances à moins d'un an sur emprunts	3 210 339,918	2 833 804,008
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	336 121,737	205 372,284
Intérêts courus	107 392,533	124 963,668
Crédits mobilisation des créances commerciales	14 657 744,659	14 299 000,000
BIAT Agence des affaires	1 387 044,564	220 937,560
ABC	66,441	66,441
UIB	1 971,312	0,000
ATB	2 311 877,111	405 486,253
UBCI Megrine	638 374,340	835 734,193
BIAT Al Jazira 2	39 224,387	39 224,387
Attijari Bank Megrine	662 901,214	248 959,213
STB Ben Arous	0,000	25 142,592
ATTIJARI BANK	0,000	1,574
Total	23 353 058,216	19 238 692,173

R. NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT**R.1. Revenus**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Ventes locales batteries de démarrage	28 211 460,041	27 175 331,179
Ventes locales batteries industrielles	16 550,000	36 235,800
Autres revenus locaux	466 567,267	629 519,348
Ventes à l'exportation de batteries de démarrage	25 671 664,342	31 841 935,795
Ventes à l'exportation de plaques	15 588 877,622	12 024 827,774
Ventes à l'export de Plomb	392 822,037	366 063,117
Autres revenus à l'export	472 878,367	366 425,950
Total	70 820 819,676	72 440 338,963

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Quote part subventions	70 412,600	70 412,600
Loyer et autres services	387 731,440	369 268,035
Jetons de présence	2 000,000	2 000,000
Différentiel de facturation LME 2014	0,000	602 640,000
Total	460 144,040	1 044 320,635

R.3. Variation des stocks de produits finis

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits finis	642 879,110	-820 347,084
Produits intermédiaires	-74 759,253	-32 346,124
Total	568 119,857	-852 693,208

R.4. Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Achats matières premières	41 332 230,011	43 209 859,473
Achats matières consommables	387 051,017	432 110,643
Variations stocks matières premières	2 744 580,469	823 474,376
Variations stocks matières consommables	457 341,092	(675 996,804)
Total	44 921 202,589	43 789 447,688

R.5. Charges de Personnel

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Salaires et indemnités représentatives	10 556 479,852	10 734 060,169
Cotisations de sécurité sociale	2 326 869,801	2 125 585,230
Autres charges de personnel	200 420,013	177 327,605
Total	13 083 769,666	13 036 973,004

R.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dot. Amort. logiciel	69 359,235	72 737,667
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	4 785,000	4 771,890
Dot. Amort. bâtiments	415 708,306	409 475,459
Dot. Amort. agencement et aménagement	937 407,323	870 825,972
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	3 853 145,659	3 729 398,243
Dot. Amort. matériel de transport	124 995,348	198 549,677
Dot. Amort. équipement de bureau	40 837,592	64 311,555
Dot. Amort. matériel informatique	77 301,153	81 980,503
Dot. Amort. Immobilisations à statut juridique particulier	312 336,276	207 320,655
Dot. Aux résorptions des charges à répartir	171 153,834	171 153,834
Dot. aux provisions clients douteux	291 843,119	244 605,806
Dot. aux prov. pour dép. des autres actifs courants	0,000	105 119,280
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	444 864,496	28 816,628

Dot. aux provisions pour garantie donnée	40 074,393	40 084,732
Dot. aux provisions pour dépréciation immob. financières	0,000	3 500,000
SOUS TOTAL 1	6 783 811,734	6 232 651,901
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-23 761,868	-13 512,341
Reprises sur provisions garantie donnée	-22 241,053	-44 661,533
SOUS TOTAL 2	-46 002,921	-58 173,874
Total	6 737 808,813	6 174 478,027

R.7. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Loyer	197 498,592	161 916,557
Entretiens et réparations	429 853,435	560 432,961
Assurances	210 334,336	177 187,768
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	367 530,043	499 426,128
Rémunérations comité permanent d'audit	16 000,000	64 000,000
Frais de séminaires et congrès	90 696,147	135 915,520
Personnel extérieur (travaux en régie)	112 250,488	97 440,341
Publicité et propagandes	576 847,839	785 547,193
Transports achats et/ou ventes	132 957,909	240 943,357
Voyages, déplacements, mission et réceptions	226 700,657	161 413,853
Frais postaux	142 966,782	146 671,870
Divers frais de services bancaires	232 623,293	264 414,139
Dons accordés	93 903,610	111 341,617
Jetons de présence	90 000,000	110 000,000
T.F.P. et FOPROLOS	239 230,846	258 082,615
TCL	115 019,426	115 708,708
Taxes de circulation	35 110,347	32 586,412
Droit d'enregistrement et autres taxes	13 359,487	15 586,545
Contribution conjoncturelle	0,000	71 262,369
Autres charges d'exploitation	35 431,320	360,627
Total	3 358 314,557	4 010 238,580

R.8. Produits de Placements

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dividendes Assad international	964 504,600	1 237 477,600
Dividendes Assad Algérie	361 318,863	652 365,000
Total	1 325 823,463	1 889 842,600

R.9. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Échelles d'intérêts	278 619,161	434 659,059
Agios sur escomptes	227 846,245	190 901,054
Intérêts sur crédits bancaires	931 057,152	1 075 114,671
Intérêts sur emprunt OCA	2 062 500,000	739 063,000
Gains de change	-209 239,175	-231 155,545
Pertes de change	227 793,612	448 693,753
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	999 434,216	1 171 929,721
Intérêt des prêts	-92 448,655	-124 992,423
Intérêt des autres dettes	7 944,644	9 297,580
Total	4 433 507,200	3 713 510,870

R.10. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produit de cession	54 893,975	15 259,323
Avance TFP, et autres profits divers	78 804,251	79 758,038
Total	133 698,226	95 017,361

R.11. Impôts sur les sociétés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Impôts sur les sociétés	91 368,212	574 375,000
Total	91 368,212	574 375,000

F. NOTES RELATIVES L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F.1. Dotation aux amortissements et aux provisions

Désignation	Montant
Dot. Amort. logiciel	69 359,235
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	4 785,000
Dot. Amort. bâtiments	415 708,306
Dot. Amort. agencement et aménagement	937 407,323
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	3 853 145,659
Dot. Amort. matériel de transport	124 995,348
Dot. Amort. équipement de bureau	40 837,592
Dot. Amort. matériel informatique	77 301,153
Dot. Amort. Immobilisations à statut juridique particulier	312 336,276
Dot. Aux résorptions des charges à répartir	171 153,834
Dot. aux provisions clients douteux	291 843,119
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	444 864,496
Dot. aux provisions pour risques et charges	40 074,393
Ajustement Régularisations Amortissement	60 686,771
Total	6 844 498,505

F.2. Reprise sur provisions et amortissement

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-23 761,868
Reprises sur provisions garantie donnée	-22 241,053
Total	-46 002,921

F.3. Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubriques « Stocks »	25 289 855,165	21 519 813,747	3 770 041,418
Total	25 289 855,165	21 519 813,747	3 770 041,418

F.4. Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubriques « Clients »	41 712 732,976	41 730 518,447	-17 785,471
Total	41 712 732,976	41 730 518,447	-17 785,471

F.5. Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubriques « Autres actifs courants»	8 872 727,188	11 406 494,222	(2 533 767,034)
Total	8 872 727,188	11 406 494,222	(2 533 767,034)

F.6. Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubriques « Autres actifs financiers»	445 538,963	417 312,159	28 226,804
Total	445 538,963	417 312,159	28 226,804

F.7. Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Rubriques « Fournisseurs »	6 838 555,006	8 053 358,108	-1 214 803,102
Total	6 838 555,006	8 053 358,108	-1 214 803,102

F.8. Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Rubriques autres Passifs courants	5 510 244,996	4 686 574,977	823 670,019
Intérêts courus	107 392,533	124 963,668	-17 571,135
Ajustement dividende à payer			(7 591,570)
Total	5 617 637,529	4 811 538,645	798 507,314

F.9. Plus-value de cession

Désignation	Solde au 31/12/2015
<u>Plus-value sur cession des immobilisations corporelles</u>	
Valeur brute	627 732,361
Amortissements cumulés	-583 161,380
VCN	44 570,981
Prix de cession	56 700,000
Plus-value	12 129,019

F.10. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Immobilisations corporelles	70 623 342,055	72 862 246,098	-2 238 904,043
Immobilisations incorporelles	1 174 977,115	1 195 467,013	-20 489,898
TOTAL	71 798 319,170	74 057 713,111	-2 259 393,941
Ajustement cession des Immobilisations			-627 732,361
Ajustement Leasing			639 293,195
TOTAL			-2 247 833,107

F.11. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Titres "ASSAD BATTERIE MAROC"	-259 032,419
Titres "ASSAD BATTERIE COTE D'IVOIRE"	-119 570,000
Actions "ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL"	-920 000,000
Actions "ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA"	-300 000,000
Actions Méditerranéen Institue of Technologie (MIT)	-22 500,000
Prêts au personnel	-57 838,011
Dépôts et cautionnements	-209 741,380
Intérêts sur Obligations	-9 464,167
Total	-1 898 145,977

F.12. Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Prêt Accordé	300 000,000
Total	300 000,000

F.13. Dividendes et autres distributions

Désignation	Montant
Décaissements dividendes 2014 / 3.600.000,000 DT	3 592 408,430
Total	3 592 408,430

F.14. Remboursement d'emprunts

Désignation	Montant
ATB	492 424,244
ATTIJARI BANK	1 226 567,208
BIAT	503 701,444
UBCI	611 111,112
Leasing	320 313,032
Total	3 154 117,040

F.15. Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Crédits mobilisation des créances commerciales	-14 299 000,000
ABC	-66,441
ATB	-405 486,253
UBCI Megrine	-835 734,193
BIAT Al Jazera 2	-39 224,387
BIAT Centre d'Affaires	-220 937,560
Attijari Bank Megrine	-248 959,213
STB Ben Arous	-25 142,592
ATTIJARI BANK	-1,574
Effets remis à l'encaissement	24 225,714
UBCI Megrine Ex. Nerva	900,436
BTE	3 797,758
BIAT Al Jazira	28 463,733
Autres organismes financiers (AFC)	89,382
Attijari Bank Bouargoub	67 871,175
Caisses	12 315,767
Total	-15 936 888,248

F.16. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Crédits mobilisation des créances commerciales	-14 657 744,659
BIAT Agence des affaires	-1 387 044,564
ABC	-66,441
UIB	-1 971,312
ATB	-2 311 877,111
UBCI Megrine	-638 374,340
BIAT Al Jazira 2	-39 224,387
Attijari Bank Megrine	-662 901,214
Effets remis à l'encaissement	23 170,742
Attijari Bank	9,557
UBCI Megrine Ex. Nerva	900,436
BTE	3 644,358
STB Ben Arous	71 965,622
BIAT Al Jazira	6 686,573
Autres organismes financiers (AFC)	73,340
Attijari Bank Bouargoub	48 674,407
Caisses	6 539,842
Total	-19 537 539,151

VII. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

	Solde 31/12/2014	Achat	Vente	Intérêt	Retenue à la source	Location	Service	Dividende	Jetons de présence	Notes de débit	Décaissement	Encaissement	Solde 31/12/2015
Clients													
ASSAD INTERNATIONAL	23 025 124,285		38 108 888,388			50 655,612						41 559 573,105	19 625 095,180
A . C . E	80 201,824											80 201,824	0,000
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	1 094 819,843		4 067 702,514			331 126,184	174 000,000			1 788,400		4 908 537,711	760 899,230
ASSAD ALGERIE	24 480,000												24 480,000
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	14 568,536		28 900,345									26 284,865	17 184,016
GEELEC	1 072 851,977		208 059,719	63 503,333			47 200,500						1 391 615,529
	25 312 046,465	0,000	42 413 550,966	63 503,333	0,000	381 781,796	221 200,500	0,000	0,000	1 788,400	0,000	46 574 597,505	21 819 273,955

Fournisseurs													
ENERSYS ASSAD SARL	0,000	-160 839,453										156 535,000	-4 304,453
GEELEC	-20 517,451	-19 026,178										36 251,346	-3 292,283
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	-43 650,963	-75 431,314										91 333,285	-27 748,992
	-64 168,414	-255 296,945	0,000	284 119,631	-35 345,728								

Débiteurs & créditeurs divers													
GEELEC (Prêts)	1 320 000,000											300 000,000	1 020 000,000
GEELEC (Intérêts)	13 801,083												13 801,083
GEELEC (Dividendes)	448 200,000												448 200,000
ENERSYS ASSAD SARL	0,000									19 413,934			19 413,934
A . C . E	4 800,000							0,000				4 800,000	0,000
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	1 315 974,514									787 480,304		748,440	2 102 706,378
ASSAD ALGERIE (Produits à recevoir)	602 640,000												602 640,000
ASSAD ALGERIE (JP-Produits à recevoir)	19 756,668												19 756,668
ASSAD ALGERIE (Dividendes)	717 714,925							361 318,863				361 318,863	717 714,925
ASSAD ALGERIE (RAS à Recevoir)	318 048,500				54 197,830								372 246,330
ASSAD BATTERIE MAROC (Note de débit)	134 827,799									305 528,628			440 356,427
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	68 575,489									249 181,111		50,000	317 706,600
ASSAD INTERNATIONAL (Dividendes)	0,000							964 504,600				964 504,600	0,000
ASSAD INTERNATIONAL (JP-Produits à recevoir)	4 000,000							2 000,000				4 000,000	2 000,000
	4 968 338,978	0,000	0,000	0,000	54 197,830	0,000	0,000	1 327 823,463	0,000	1 361 603,977	0,000	1 635 421,903	6 076 542,345

VIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement donnés	Banque	Valeur 31/12/2015
Intérêts sur crédits et Emprunts bancaires au 31.12.2015		
	ATB	156 399,682
	ATTIJARI BANK	757 542,847
	BIAT	705 274,875
	UBCI	308 670,453
	Sous-Total	1 927 887,857
Effets Escomptés non échus au 31.12.2015		
	ATB	542 392,745
	ATTIJARI BANK	3 093 457,612
	BIAT	1 206 913,413
	UBCI	1 121 619,731
	Sous-Total	5 964 383,501
Engagements par signature 31.12.2015		
	ATB	124 300,000
	ATTIJARI BANK	2 909 288,909
	BIAT	1 304 433,624
	UBCI	880 088,802
	Sous-Total	5 218 111,335
	Total Général	13 110 382,693

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» arrêtés au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Les états financiers qui font apparaître un total net de bilan de 109.385.898,903 TND, un résultat déficitaire net de 537.557,303 TND, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2009 à 2012. La notification du résultat du contrôle datée du 07 juillet 2014 a fait ressortir un montant de 1.410.944,402 Dinars en principal et pénalités dont 854.164,551 Dinars de reports impôt et TVA non acceptés. La société s'est opposée à cette notification en date du 06 Aout 2014; l'opération demeure en cours de négociation. Une provision pour risques et charges d'un montant de 981.030,113 Dinars est logée au passif du bilan pour se prémunir contre de tels risques.

Paragraphe relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 26 Mai 2016

Les Commissaires Aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

Walid BOUCHOUCHA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2015

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015

La direction de votre société nous a avisés de l'existence de conventions et opérations suivantes :

- 1 La société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» a souscrit 7.250 actions dans le capital de la société «*BATTERIE ASSAD COTE D'IVOIRE*» représentant 50% du capital de cette dernière pour une somme de 55.000 Euros soit l'équivalent de 119.570 Dinars Tunisiens.
- 2 La société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» a procédé à l'acquisition de 899.999 parts sociales dans le capital de la société «*ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL*» auprès de la société «*ENERSYS ASSAD SARL*» au prix global de 920.000 Dinars Tunisiens.
- 3 La société a procédé à l'acquisition de 299.999 parts sociales dans le capital de la société «*ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA*» auprès de la société «*ENERSYS ASSAD SARL*» au prix global de 300.000 Dinars Tunisiens.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

- 1 Une caution solidaire de 200.000 Dinars qui a été donnée par «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» au profit de la BIAT pour le compte de la filiale «*ASSAD INTERNATIONAL*» ;
- 2 Une convention de relation financière a été signée en 2012 entre la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» et sa filiale la société «*GEELEC*» pour un

montant de 1.500.000 Dinars, pour un taux d'intérêt de 5%. Le solde des avances encaissées par la société «*GEELEC*» s'élève au 31 décembre 2015 à 1.020.000 Dinars. Le produit d'intérêt au titre de l'exercice 2015 est de 59.908,333 Dinars ;

- 3 Location de bureaux sis aux Berges du Lac de Tunis à la société «*ASSAD INTERNATIONAL*». Le montant des loyers au titre de l'exercice 2015 s'élève à 50.655,612 Dinars ;
- 4 Location d'un local sis à Ben Arous à la filiale «*ENERSYS-ASSAD*». Le montant des loyers au titre de l'exercice 2015 s'élève à 331.126,184 Dinars ;
- 5 Convention d'assistance et de gestion avec la société «*GEELEC*». Le montant facturé par «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» au titre de l'exercice 2015 s'élève à 40.000 Dinars hors taxes ;
- 6 Convention d'assistance avec la société «*ENERSYS-ASSAD*». Le montant facturé mensuellement par «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» au titre de l'exercice 2015 est de 14.500 Dinars hors taxes ;
- 7 En 2014, la société a souscrit à 50.000 actions dans le capital de la société «*ASSAD BATTERIE MAROC*» représentant 33,33% de son capital avec un montant de 1.046.750 Dinars libérés du quart à la souscription soit un montant de 261.687,500 Dinars. La partie libérée en 2015 est de 259.032,419 Dinars ;
- 8 A l'occasion des emprunts contractés par votre société, des garanties et sûretés réelles ont été accordées aux organismes prêteurs.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- 1 La rémunération du Président du Conseil d'Administration courant l'exercice 2015 totalise un montant brut de 109.347,252 Dinars auprès de «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» ;

Sa rémunération en qualité de Président Directeur Général de la société «*ASSAD INTERNATIONAL*» filiale de la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» totalise un montant de 52.000 Dinars courant l'exercice 2015. En outre il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication ;

- 2 La rémunération du Directeur Général courant l'exercice 2015 se compose d'une rémunération annuelle brute de 178.060,994 Dinars, d'une prime de bilan brute de 64.769,356 Dinars et d'une indemnité représentative brute de 52.080 Dinars. En outre il a

été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication ;

- 3** La rémunération du Directeur Général Adjoint de la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» totalise un montant brut de 160.940 Dinars courant l'exercice 2015.

Il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication.

En outre, il a été accordé au Directeur Général Adjoint une indemnité de départ suite à un arrangement amiable un montant brut de 172.846 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux ont révélé l'existence d'opérations habituelles tels que des achats, des ventes et des prestations de services entre votre société et les sociétés «*ASSAD INTERNATIONAL*», «*A.C.E*», «*GEELEC*», «*ENERSYS-ASSAD*», et «*SPA BATTERIE ASSAD ALGERIE*».

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, le 26 Mai 2016

Les Commissaires Aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

Walid BOUCHOUCHA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLAH .

BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	85 771	107 812	-22 041	-20,4
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	145 811	87 042	58 769	67,5
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 818 824	6 927 167	-108 343	-1,6
<i>a- Comptes débiteurs</i>		<i>1 110 052</i>	<i>799 536</i>	<i>310 516</i>	<i>38,8</i>
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		<i>5 352 037</i>	<i>5 731 447</i>	<i>-379 410</i>	<i>-6,6</i>
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		<i>336 969</i>	<i>375 216</i>	<i>-38 247</i>	<i>-10,2</i>
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		<i>19 766</i>	<i>20 968</i>	<i>-1 202</i>	<i>-5,7</i>
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	404 040	252 739	151 301	59,9
5- Portefeuille d'investissement	4.5	589 331	517 603	71 728	13,9
6- Valeurs immobilisées	4.6	85 776	56 748	29 028	51,2
7- Autres actifs	4.7	182 470	147 880	34 590	23,4
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		<i>87 654</i>	<i>99 743</i>	<i>-12 089</i>	<i>-12,1</i>
<i>b- Autres</i>		<i>94 816</i>	<i>48 137</i>	<i>46 679</i>	<i>97,0</i>
TOTAL ACTIF		8 312 023	8 096 991	215 032	2,7
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	578 209	460 115	118 094	25,7
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	214 124	492 642	-278 518	-56,5
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	6 247 322	5 862 975	384 347	6,6
<i>a- Dépôts à vue</i>		<i>1 706 841</i>	<i>1 504 851</i>	<i>201 990</i>	<i>13,4</i>
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		<i>4 540 481</i>	<i>4 358 124</i>	<i>182 357</i>	<i>4,2</i>
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	301 266	373 471	-72 205	-19,3
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		<i>31 769</i>	<i>35 237</i>	<i>-3 468</i>	<i>-9,8</i>
<i>b- Autres fonds empruntés</i>					
<i>c- Ressources spéciales</i>		<i>269 497</i>	<i>338 234</i>	<i>-68 737</i>	<i>-20,3</i>
5- Autres passifs	4.12	334 830	297 457	37 373	12,6
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		<i>11 849</i>	<i>9 391</i>	<i>2 458</i>	<i>26,2</i>
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		<i>271 190</i>	<i>244 134</i>	<i>27 056</i>	<i>11,1</i>
<i>c- Autres</i>		<i>51 791</i>	<i>43 932</i>	<i>7 859</i>	<i>17,9</i>
TOTAL PASSIF		7 675 751	7 486 660	189 091	2,5
CAPITAUX PROPRES					
1- Capital social	4.13	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	4.13	319 192	300 753	18 439	6,1
3- Actions propres	4.13	-1 372	-1 367	-5	0,4
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	4.13	97	-32 873	32 970	-100,3
6- Résultat de l'exercice	4.13	25 355	50 818	-25 463	-50,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES		636 272	610 331	25 941	4,3
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 312 023	8 096 991	215 032	2,7

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS EVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 044 082	1 208 672	-164 590	-13,6
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		344 507	541 345	-196 838	-36,4
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		539 575	507 327	32 248	6,4
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	0	
HB2- Crédits documentaires		544 394	568 234	-23 840	-4,2
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		31 846	54 450	-22 604	-41,5
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		512 548	513 784	-1 236	-0,2
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	578 000	460 000	118 000	25,7
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 166 476	2 236 906	-70 430	-3,1
ENGAGEMENTS DONNES					
HB4- Engagements de financement donnés		213 798	323 760	-109 962	-34,0
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		213 798	323 760	-109 962	-34,0
HB5- Engagements sur titres		2 982	8 549	-5 567	-65,1
<i>a - Participations non libérées</i>		2 982	8 549	-5 567	-65,1
<i>b - Autres</i>					
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		216 780	332 309	-115 529	-34,8
ENGAGEMENTS RECUS					
HB7- Garanties reçues	5.3	2 879 805	2 506 249	373 556	14,9
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 879 805	2 506 249	373 556	14,9

ETAT DE RESULTAT
(Période du 01/01 au 31/12/2015)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	502 497	494 179	8 318	1,7
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		6 421	4 590	1 831	39,9
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		475 687	470 220	5 467	1,2
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		20 389	19 369	1 020	5,3
PR2- Commissions (en produits)	6.2	57 002	55 919	1 083	1,9
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	31 151	23 822	7 329	30,8
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	29 260	22 835	6 425	28,1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		619 910	596 755	23 155	3,9
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	281 848	246 303	35 545	14,4
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		58 323	56 524	1 799	3,2
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		218 703	183 053	35 650	19,5
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		4 200	5 742	-1 542	-26,9
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		622	984	-362	-36,8
CH2- Commissions encourues		2 775	1 699	1 076	63,3
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		284 623	248 002	36 621	14,8
PRODUIT NET BANCAIRE		335 287	348 753	-13 466	-3,9
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-208 623	-102 855	-105 768	102,8
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	88 422	-2 836	91 258	-3 217,8
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		982	747	235	31,5
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	154 608	144 628	9 980	6,9
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		29 693	30 304	-611	-2,0
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 367	5 150	217	4,2
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 400	63 727	-37 327	-58,6
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.9	228	-32	260	-812,5
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.10	1 273	12 877	-11 604	-90,1
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		25 355	50 818	-25 463	-50,1
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		25 355	50 818	-25 463	-50,1

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Période du 01/01 au 31/12/2015)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		576 759	559 693	17 066	3,0
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-271 536	-245 352	-26 184	10,7
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		5 500	-22 700	28 200	-124,2
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-125 542	-410 618	285 076	-69,4
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		369 250	340 367	28 883	8,5
6- Titres de placement		-1 017	-146	-871	596,6
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-154 333	-140 767	-13 566	9,6
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		15 483	9 554	5 929	62,1
9- Impôt sur les sociétés		-8 124	-12 770	4 646	-36,4
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	406 440	77 261	329 179	426,1
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 248	19 974	5 274	26,4
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-76 960	-118 420	41 460	-35,0
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-34 552	-6 262	-28 290	451,8
4- Cession actions SFBT		97 711	1	0	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	11 447	-104 707	116 154	-110,9
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres		-5			
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts					
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	0	0,0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-67 792	-17 219	-50 573	293,7
5- Dividendes versés		-39	-31	-8	25,8
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-71 171	-20 585	-50 586	245,7
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		346 716	-48 031	394 747	-821,9
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-549 516	-501 485	-48 031	-9,6
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-202 800	-549 516	346 716	63,1

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **167** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2015 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 026 805	80 134 025	50,08%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 315 267	21 576 335	13,49%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	821 032	4 105 160	2,57%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 229 611	16 148 055	10,09%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 607 221	38 036 105	23,77%
AUTRES ACTIONNAIRES	821 096	4 105 480	2,57%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques

latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession et de comptes courants associés.

Avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;

- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Correction de méthode :

Antérieurement à l'exercice 2015, les titres de participations via les fonds gérés, effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, ont été évaluées, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, Cette méthode d'évaluation a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

De même, la BNA a procédé à la revue des garanties réelles de tout son portefeuille et a procédé à la correction de leurs valeurs pour tenir compte de la réserve formulée par les commissaires aux comptes quant à la validité juridique de certaines garanties réelles (clause de maintien des garanties).

L'impact des ces corrections de méthode a été imputé sur le résultat de l'exercice 2015. De même, les données de l'exercice 2014 n'ont pas été retraitées pour le besoin de comparabilité.

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 85.771 mDT au 31/12/2015 contre 107.812 mDT au 31/12/2014, soit une diminution de 22.041 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisses devises, des avoirs auprès de la BCT en dinars, des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT et des mouvements IBS, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en dinars et des avoirs auprès de la BCT en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	46 327	39 062
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	7 482	10 263
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	315	18 020
<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	22 918	19 665
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-310	-306
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	3 364	11 411
<i>Mouvements IBS</i>	5 496	8 459
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	179	882
<i>Avoirs auprès de la TGT</i>	0	356
TOTAL	85 771	107 812

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2015 de 60%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2015, un ratio de liquidité de 47,32 %.

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 87.042 mDT au 31/12/2014 à 145.811 mDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 58.769 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
a - Créances sur les établissements bancaires	119 018	61 472
Comptes courants et autres créances	3 990	5 442
Prêts sur le marché monétaire en dinars	115 000	56 000
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-206	-196
Intérêts à percevoir	234	226
b - Créances sur les établissements financiers	26 793	25 570
Comptes courants	6 795	3 394
Prêts à MLT	19 650	21 800
Créances rattachées sociétés de leasing	237	293
Intérêts à percevoir	111	83
TOTAL	145 811	87 042

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2015 à 6.818.824 mDT contre 6.927.167 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une diminution de 108.343 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	728 983	342 721	-2 843		-335 760	733 101
- Comptes débiteurs	31 715					31 715
- Autres concours à la clientèle	480 861	97 985	-2 843		-91 296	484 707
- Crédits sur ressources spéciales	216 407	244 736			-244 464	216 679
Engagements commerciaux et industriels :	7 151 266	197 689	-15 246		-248 647	7 085 062
- Comptes débiteurs	1 123 228	39 422			-84 313	1 078 337
- Autres concours à la clientèle	5 908 183	139 360	-15 246		-145 862	5 886 435
- Crédits sur ressources spéciales	119 855	18 907			-18 472	120 290
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	20 230			-464		19 766
Provisions sur créances classées (*)				-949 533		-949 533
Provisions collectives sur créances non classées				-70 113		-70 113
TOTAL AU 31/12/2015	7 901 020	540 410	-18 089	-1 020 110	-584 407	6 818 824
TOTAL AU 31/12/2014	7 798 586	579 354	-21 164	-823 479	-606 130	6 927 167

(*) Dont 155.360 mDT des provisions additionnelles prévues par la Circulaire BCT 2013-21

Les dotations brutes aux provisions sur les créances classées constituées au titre de l'année 2015 se sont élevées à 243.655 mDT, contre 150.400 mDT au cours de l'année 2014, soit une augmentation de 93.255 mDT.

4.3.1. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	4 967 944	4 916 584	8 292	9 951
Classe 1	2 072 309	2 070 458	-	233
Classe 2	228 345	222 182	23 236	8 065

Classe 3	287 067	285 794	64 508	11 990
Classe 4	960 444	788 280	354 423	95 864
Classe 5	840 970	739 430	499 074	110 925
Total en mDT	9 357 080	9 022 729	949 533	237 029
Total/ Créances classées	2 316 827	2 035 686		
Taux des créances classées ⁽¹⁾	24,76%	22,56%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 22,56 % contre 18,15% en 2014.

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2015 à 57,38% contre 58,47 % fin 2014.

4.3.2. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues.

4.3.3. Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.4. Provisions collectives

En application de l'article 10 ^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2015, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 70.113 mDT et s'analyse comme suit :

En mDT

Catégorie	ENG (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteurs Scalaires	TX BCT	Prov Coll Tx MAX [BCT;BNA]
Agriculture	345 815	16,2%	13,6%	1,00	20%	11 174
Autres Industries	68 167	17,0%	24,5%	1,00	25%	2 895
Autres Services	365 492	3,8%	18,5%	1,00	25%	3 493
Bâtiments et travaux publics	302 091	2,7%	30,3%	1,00	20%	2 480
Commerce	1 090 440	2,5%	32,5%	1,00	25%	8 788
Consommation	985 579	3,7%	48,4%	1,05	20%	18 663
Habitat	291 201	1,7%	27,8%	1,56	10%	2 159
Industries Manufacturières	1 555 373	3,0%	21,5%	1,00	25%	11 518
Promotion Immobilière	517 786	2,7%	16,5%	1,00	15%	2 308

Tourisme	144 380	23,0%	12,4%	1,00	20%	6 634
Total Classes 0&1 (*)	5 666 325					70 113

(*) *Compte non tenue des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits*

4.3.5. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2015, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2015 s'élève à 155.360 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 61.387 mDT par rapport au 31/12/2014, et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2015 des dotations complémentaires pour un montant de 64.116 mDT et des reprises pour un montant de 2.729 mDT.

4.3.6. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2015 (3)	Encours au 31/12/2015 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	20 924 245	15 080 932	5 843 312
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	98 032 635	70 970 302	27 062 333
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	5 273 853	4 073 266	1 200 587
Total en mDT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	124 230 733	90 124 500	34 106 233

4.3.7 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2015 :

	Total	Dont engagement des sociétés					EI-Fouledh
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	
Engagements au 31-12-2014	1 268 079	613 148	32 572	123 857	89 996	69 313	51 716
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Garanties au 31-12-2015	948 922	559 000		63 123	69 472	89 352	50 055
Agios réservés au 31-12-2015	12 208						3 766
Classe au 31-12-2015		0	0	0	1	0	4
Provisions au 31-12-2015	2 825	0	0	0	0	0	2

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 404.040 mDT au 31/12/2015 contre 252.739 mDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 151.301 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 249.407 mDT au 31/12/2014 à 394.408 mDT au 31/12/2015.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Titres à revenu variable :	2 002	1 057
- Titres cotés	2 041	1 069
- Provisions sur titres	-39	-12
Titres à revenu fixe :	402 038	251 682
- Bons du Trésor	394 408	249 407
- Créances et dettes rattachées	7 630	2 275
TOTAL	404 040	252 739

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 589.331 mDT au 31/12/2015 contre 517.603 mDT au 31/12/2014.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Total au 31/12/2015

Valeur brute au 31 décembre 2015 :	162 909	237 600	128 576	98 197	627 282
-Valeur au 1 ^{er} janvier	141 232	196 278	102 576	114 084	554 170
-Acquisitions/Souscriptions	25 749	49 000	26 000		100 749
- Cessions	-4 072				-4 072
- Remboursements		-7 678		-15 887	-23 565
Créances rattachées	243	7 614	5 307	1	13 165
Provisions au 31 décembre 2015 :	-28 399	-463	-22 254		-51 116
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-28 095	-141	-17 484		-45 720
- Dotations de l'exercice	-942	-322	-5 979		-7 243
- Reprises de provisions	638		1 209		1 847
Valeur nette au 31 décembre 2015	134 753	244 751	111 629	98 198	589 331
Valeur nette au 31 décembre 2014	113 302	202 019	88 196	114 086	517 603

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (217.300 mDT) et fonds communs de placement (20.300 mDT).

La BNA a souscrit courant l'exercice 2015 à l'emprunt national pour 20.000 mDT. Elle a également souscrit à divers emprunts obligataires pour 28.000 mDT et au fonds communs de placements à risque pour 1.000 mDT

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au	Solde au
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Titres cotés	66 512	56 212
Titres non cotés	95 798	84 421
Titres OPCVM	599	599
Total	162 909	141 232

Courant l'année 2015, la BNA a procédé à la cession de 3 945 225 actions détenues dans le capital de la société "SFBT" pour un prix de cession de 97.711 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 93.817 mDT.

Cette rubrique comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
BNA CAPITALS	99,00%	4 950			4 950	0	4 950

SOFINREC	97,82%	13 475			13 475	0	13 475
SICAR-INVEST	74,75%	6 616			6 616	0	6 616
SODAL	69,01%	1 447			1 447	1 447	0
SOIVM.SICAF	62,86%	2 461			2 461	0	2 461
SICAF PARTICIPATIONS	49,99%	500			500	0	500
SODET SUD	42,96%	2 839	6 988		9 826	0	9 826
SIMPAR	30,00%	1 494			1 494	0	1 494
T.I.S	30,00%	75			75	0	75
AGROSERVICES	29,85%	60			60	0	60
IMMOB. DES OEILLETS	29,39%	265			265	0	265
SICAV BNA	24,09%	509			509	0	509
SOGEST	20,00%	4			4	0	4
ESSOUKNA	0,04%	1			1	0	1
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0,03%	90			90	0	90
SIVIA	0,00%	0			0	0	0
EL MADINA	0,00%	0			0	0	0
Parts dans les Entreprises contrôlées		34 786	6 988	0	41 773	1 447	40 327

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000			2 000	816	1 184
STIA	49,99%	5 005			5 005	5 005	0
SODINO	24,75%	9 418			9 418	2 407	7 011
BAT	23,82%	0	1 856		1 856	115	1 741
STR	17,78%	17 451	9 242		26 693	0	26 693
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises		33 874	11 098	0	44 971	8 344	36 628
LIAL DU CENTRE	20,00%	15			15	15	0
SIDCO	18,96%	3 055			3 055	1 030	2 025
SODIS SICAR	18,63%	4 017	1 664		5 681	1 183	4 498
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542			1 542	971	571
SODEK	17,60%	1 098			1 098	255	843
INTER BANK-SERVICES	16,89%	726			726	0	726
STBG	15,76%	2 316			2 316	0	2 316

Pôle de compétitivité de Bizerte	15,00%	2 250			2 250	311	1 939
SPEI	14,80%	15			15	15	0
UNIFACTOR	12,50%	1 875			1 875	0	1 875
SIBTEL	12,41%	491			491	0	491
TAPARURA	11,11%	250			250	112	138
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656			10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704			6 704	5 598	1 106
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280			280	0	280
SFBT	10,25%	14 518		3 894	10 624	0	10 624
A.T.LEASE	10,00%	3 800			3 800	0	3 800
Pôle de compétitivité de Monastir	10,00%	2 000			2 000	0	2 000
T.D.A	10,00%	400			400	400	0
SOTUGAR	8,33%	250			250	0	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560			7 560	4 517	3 043
SODICAB	7,69%	300			300	144	156
SPT MED V	7,17%	720	1 324		2 044	0	2 044
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60			60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,56%	58			58	58	0
SEM	6,30%	25			25	0	25
TUNISIE TRADENET	5,00%	100			100	0	100
TUNIS CENTER	5,00%	500			500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100			100	5	95
TUNISAVIA	4,08%	30			30	0	30
COTUNACE	4,05%	582			582	0	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	50			50	11	39
SODESIB	4,00%	200			200	12	188
SOTULUB	3,68%	215			215	0	215

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
LE RIBAT	2,82%	200			200	200	0
STAR	2,19%	484			484	0	484
Assurances AMI	2,05%	0	4 795		4 795	0	4 795
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100			100	100	0
STS	1,94%	62			62	0	62
SIMAC	1,43%	5			5	0	5
COTUSAL	1,28%	157			157	0	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172			172	172	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60			60	0	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44			44	0	44
CTN	0,26%	100			100	100	0
BTE	0,11%	99			99	14	84
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434			434	0	434
STB	0,02%	52	156		208	32	176
ELLOUHOUM	0,02%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	0,01%	0			0	0	0
STE MARINA HOTEL	0,00%	0			0	0	0
CIOK	0,00%	120			120	120	0
TUNISIE TELECOM	0,00%	0			0	0	0
BAT*	0,00%	500		500	0	0	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE*	0,00%	0		0	0	0	0
SWIFT	0,00%	1			1	1	0
Titres de Participation		69 348	7 939	4 394	72 894	15 436	57 457
MATEUR JALTA	44,04%	560			560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075			1 075	1 075	0
HAMMAMET SUD	10,00%	100			100	100	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37			37	37	0

LAINO	3,19%	96			96	96	0
BATAM	2,76%	1 066			1 066	1 066	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE	0,03%	0	0		0	0	0
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238			238	238	0
Stés en Liquidation		3 172	0	0	3 172	3 172	0
TOTAL GENERAL		141 179	26 025	4 394	162 810	28 399	134 411

* participation ayant changé de Nature Groupe en 2015

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2015	Provisions	Encours net au 31.12.2015
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 474	274
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	434	470
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 160	390
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 910	428
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 214	1 394
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	888	1 715
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	325	1 760
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	86	970
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 517	1 565
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	93	1 731
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 183	5 317
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	3 192	16 808
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 383	13 617
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	348	1 152
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	570	9 430
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	110	2 390
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	95	8 305
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	9	5 591

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2015	Provisions	Encours net au 31.12.2015
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	233	5 767
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000		6 000
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000		9 000
TOTAL		155 357	-24 792	-1 989	128 576	22 254	106 322

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2015 à 22.254 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 4.770 mDT par rapport au 31/12/2014, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2015, de dotations complémentaires pour un montant de 5.979 mDT et de reprises pour un montant de 1.209 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles a totalisé 85.776 mDT au 31/12/2015 contre 56.748 mDT au 31/12/2014 , le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2014	Acquisitions / dotations	Régul amort antérieurs	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	12 949	1 618		0	-1 138	13 429
- Logiciels	12 949	1 618			-1 138	13 429
Amortissements	-11 415	-974		15		-12 374
- Logiciels	-11 415	-974		15		-12 374
Total net (1)	1 534	644		15	-1 138	1 055
Immobilisations corporelles	137 425	334 208		-23	-300 124	171 486
- Terrains	2 636			-23		2 613
- Constructions	52 818	30 409				83 227
- Agencement, aménagement et Installation	28 100	1 079			-39	29 140
- Matériel de transport	2 345					2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	40 706	296 845			-294 816	42 735
- Immobilisations en Cours	4 841	2 962			-2 027	5 776
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	1 195	2 442			-3 022	615
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	371	89			-220	240
- Dépenses nouvelles agences	306	382				688
- Immobilisations en dation	4 107					4 107
Amortissements	-81 874	-4 329	-68	-157		-86 428
- Constructions	-23 864	-1 226	-68			-25 158
- Agencement, aménagement et Installation	-21 967	-1 044				-23 011

- Matériel de transport	-1 500	-244				-1 744
- Mobiliers, matériel de bureau	-34 543	-1 815		-157		-36 515
Dépréciations	-337	0	0	0		-337
- Immobilisations en dation	-337					-337
Total net (2)	55 214	329 879	-68	-180	-300 124	84 721
Total général (1) + (2)	56 748	330 523	-68	-165	-301 262	85 776

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2015 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2015, une valeur brute de 184.915 mDT, des amortissements et des provisions de 99.139 mDT et une valeur nette de 85.776 mDT, ce qui représente environ 1,03 % du total des actifs de la Banque.

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 182.470 mDT au 31/12/2015 contre 147.880 mDT au 31/12/2014. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 Décembre 2015	Solde au 31 Décembre 2014
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	87 654	99 743
* Débiteurs divers	10 956	17 196
* Compte Ministère de la Défense	855	855
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	-855	-855
* Etat, impôts & taxes	11 694	16 447
* Commissions de gestion à percevoir	5 203	2 946
* Ajustements devises	2 799	1 266
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-1 302	-1 302
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	530	516
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-257	-245
* Charges payées d'avance	862	474
* Compte d'attente	137	132
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-66	-65
* Compte de régularisation	12 380	12 899
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701	-701
* Comptes monétiques	637	612
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-637	-612
* Consommation chef d'agence & directeurs	7	9
* Comptes liés à la compensation	46 841	44 550
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	19 136	17 989
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-20 283	-11 649
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (1)	1 859	1 559
* Produits à recevoir	254	270
* Ecart/VO MMB & Coffre Fort	-948	-948
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 154
* Autres comptes	64	69
AUTRES	94 816	48 137
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	-61
* Prêts au personnel	34 286	32 504
* Charges reportées	3 692	2 878

* Stock cartes de retrait	232	371
* Dotations timbres postes	26	27
* Dotations timbres fiscaux	6	5
* Dotations timbres spéciaux de voyage	85	107
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 130	140 130
* Prêts ETAT/BNA recouvré	-86 559	-129 394
* Autres comptes	2 670	1 261
TOTAL	182 470	147 880

(1) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2015, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 46.841 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 146.400 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 578.209 mDT au 31/12/2015 contre 460.115 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 118.094 mDT due essentiellement à la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au	Solde au
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Utilisations auprès de la BCT en devises	4	9
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	578 000	460 000
Intérêts à servir	205	106
TOTAL	578 209	460 115

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 214.124 mDT au 31/12/2015 contre 492.642 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une diminution de 278.518 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ **Décomposition par nature de poste :**

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	207 261	488 319
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 863	4 323
TOTAL	214 124	492 642

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Comptes à vue	13 502	10 865
Emprunts sur le marché monétaire dinars	110 950	205 250
Emprunts sur le marché monétaire devises	89 540	276 007
Intérêts à payer	132	520
TOTAL	214 124	492 642

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.247.322 mDT au 31/12/2015 contre 5.862.975 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 384.347 mDT, soit un taux de progression de 6,6%. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts en dinars :	5 535 987	5 262 700
- Dépôts à vue	1 247 717	1 220 960
- Dépôts d'épargne	2 105 073	2 016 245
- Bons de caisse	68 929	80 993
- Compte à terme	173 549	165 756
- Comptes spéciaux de placement	1 178 442	1 083 864
- Certificats de dépôt	581 000	496 000
- Autres sommes dues à la clientèle	181 277	198 882
Dépôts en devises :	678 886	582 924
- Dépôts à vue	457 199	281 596
- Bons de caisse	8 813	8 212
- Compte à terme	43 491	44 039
- Comptes de placement	161 564	241 002
- Autres sommes dues à la clientèle	7 819	8 075
Dettes rattachées :	32 449	17 351

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 925	2 295
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	325	247
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	18 384	17 671
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	27 838	16 930
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-16 023	-19 792
TOTAL	6 247 322	5 862 975

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 301.266 mDT au 31/12/2015 contre 373.471 mDT au 31/12/2014. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31-déc-15	Solde au 31-déc-14
Emprunts matérialisés	31 769	35 237
*Emprunts obligataires	30 382	33 717
*Intérêts à payer	1 387	1 520
Ressources spéciales	269 497	338 234
*Ressources extérieures	103 599	142 381
*Ressources budgétaires	188 879	234 215
*Ecart de conversion sur emprunts	-23 701	-40 027
*Intérêts à payer	720	1 665
TOTAL	301 266	373 471

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2015 à 2.980 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2015 se présente comme suit :

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2015
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 404
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 516
TOTAL		11 920

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires. D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 334.830 mDT au 31/12/2015 contre 297.457 mDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 37.373 mDT. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Etat, impôts et taxes	15 127	14 054
Impôt sur les sociétés	1 273	12 877
Organismes sociaux	31 688	30 882
Comptes d'ajustement devises	6 979	9 865
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	6 526	-1 891
Congés à payer	11 098	9 563
Produits perçus d'avance	3 915	3 803
Excédent de caisse	1 687	1 476
Charges sur emprunt	53	51
Autres comptes de régularisation passif	2 258	2 945
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	5	5
Comptes liés à la compensation	146 400	129 336
Comptes de régularisation	27 903	13 792
Comptes Etatiques créditeurs	47 517	44 416
Créditeurs divers	17 997	15 257
Fournisseurs d'immobilisations	2 076	1 158
Provisions pour passifs et charges	11 849	9 391
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	9 838	8 231
- Provisions pour pénalités BCT	1 244	
- Provisions pour suspens IS T24h	767	1 160
TOTAL	334 830	297 457

4.12.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2015 s'élève à 9.838 mDT contre 8.231 mDT au 31/12/2014.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	126	112	14	1	127	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	232	181	51	6	238	20%	48
Compris entre 180 et 360 jours	193	192	1	1	194	50%	97
Supérieur à 360 jours	584	714	-130	38	622	100%	622
Total en mDT	1 135	1 199	-64	46	1 181		767

4.12.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2015. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2015
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 637.644 mDT au 31.12.2015 contre 611.698 mDT au 31.12.2014. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Capital social	160 000				160 000
<i>Dotation de l'Etat</i>	133 000				133 000
Réserves légales	16 000				16 000
Réserves extraordinaires	53 585	6 800			60 385
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	120 803	10 549			131 352
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	37 485	500		591	38 576
Résultats reportés avant répartition	-32 872	32 872			0
Résultats reportés après répartition	0	97			97
Résultat net de l'exercice	50 818	-50 818	25 355		25 355
TOTAL	611 698	0	25 355	591	637 644

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 591 mDT.

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. **(Voir note 5-1-2).**

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2 Actions propres

A la date du 31/12/2015, la BNA détient 84.872 actions propres pour une valeur d'acquisition de 1.372 mDT contre 1.367 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 5 mDT représentant la valeur d'acquisition, en Bourse, de 2.716 droits d'attribution.

	Solde au 31 décembre 2014	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2015
Actions propres	-1 367	-5	0	-1 372
TOTAL	-1 367	-5	0	-1 372

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	25 355	50 818
Bénéfice revenant aux actions propres	67	134
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 128	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	0,794	1,592

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.044.082mDT au 31/12/2015 contre 1.208.672 mDT au 31/12/2014. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
a- En faveur d'établissements bancaires :	344 507	541 345
- Effets endossés	241 250	442 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	84 257	81 345
- Cession créances	19 000	18 000
b- En faveur de la clientèle :	539 575	507 327
- Débiteurs par avals et acceptations	63 561	75 831
- Débiteurs par lettres de garanties	67 428	60 150
- Débiteurs par obligations cautionnées	19 014	24 551
- Débiteurs par cautions fiscales	41 480	39 647
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	322 983	281 034
- Avals emprunts obligataires	643	1 736
- Avals billets de trésorerie	21 700	24 150
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	2 766	228
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 044 082	1 208 672

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 442.000 mDT au 31/12/2014 à 241.250 mDT au 31/12/2015. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 578.000 mDT au 31/12/2015 contre 460.000 mDT au 31/12/2014. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres de créances	330 000	252 000
Bons du trésor	248 000	108 000

Emprunt obligataire Mai 2014		100 000
Total	578 000	460 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2015 des éléments suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Garanties reçues de l'Etat	1 386 185	1 065 758
Garanties reçues de la clientèle	1 493 620	1 440 491
TOTAL	2 879 805	2 506 249

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 502.497 mDT en 2015 contre 494.179 mDT en 2014, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 1,7 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 421	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 590	3 200
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	57	34
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 578	1 324
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	196	32
Opérations avec la clientèle :	475 687	470 220
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	95 791	70 833
- Intérêts sur crédits à la clientèle	379 896	399 387
Autres intérêts et revenus assimilés	20 389	19 369
TOTAL	502 497	494 179

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 57.002 mDT en 2015 contre 55.919 mDT en 2014. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	32 672	30 819
Commissions sur opérations Monétique	3 650	3 961
Commissions sur opérations de change	718	733
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 974	2 318
Commissions sur location de coffre-fort	26	24
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 528	8 430
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 015	2 134
Commissions sur avals billets de trésorerie	311	327
Commissions diverses	7 108	7 173
TOTAL	57 002	55 919

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 31.151 mDT en 2015 contre 23.822 mDT en 2014. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	17 323	12 411
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	17 284	12 370
- Dividendes & revenus assimilés (+)	74	41
- Pertes sur titres de placement (-)	-7	0
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	5	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-33	0
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	13 828	11 411
- Résultat sur opérations de change	10 095	8 050
- Commissions sur change manuel	3 733	3 361
TOTAL	31 151	23 822

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 29.260 mDT en 2015 contre 22.835 mDT en 2014, soit une augmentation de 28,1 %. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus des titres de participation	14 148	12 402
Revenus des obligations	12 701	7 600
Revenus des fonds gérés	2 411	2 833
TOTAL	29 260	22 835

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 281.848 mDT en 2015 contre 246.303 mDT en 2014, soit une augmentation de 14,48 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	58 323	56 524
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	50 128	50 936
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	823	667
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	201	207
- Report / Déport sur opérations de SWAP	7 171	4 714
Opérations avec la clientèle :	218 703	183 053
- Intérêts sur comptes à vue	8 397	8 005
- Intérêts sur comptes d'épargne	80 057	73 815
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	130 249	101 233
Emprunts	4 200	5 742
Autres intérêts et charges	622	984
TOTAL	281 848	246 303

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 208.623 mDT en 2015 contre 102.855 mDT en 2014, soit une augmentation de 102,8 %. Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-197 479	-110 827
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-179 538	-112 574
- Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-4 184	-7 081
- Dotations aux provisions additionnelles	-64 116	-37 826
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	48 478	44 434

- Reprises sur provisions additionnelles	2 729	4 244
- Reprises sur provisions des Créances cédées à SOFINREC		40 437
- Créances cédées à SOFINREC		-41 083
- Créances cédées ou passées par pertes	-889	-1 411
- Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	41	33
Dotations aux provisions pour risques et charges	-11 144	7 972
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-12 982	-5 236
- Reprises de provisions pour risques et charges	1 838	13 208
TOTAL	-208 623	-102 855

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé un gain de 88.422 mDT en 2015 contre une perte de 2.836 mDT en 2014. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2015	le 31/12/2014
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-942	-2 321
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-5 979	-2 735
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-322	-18
Reprise de provisions sur titres FCP	0	76
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-1
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	93 817	0
Gains sur portefeuille d'investissement	2	1
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	638	774
Reprises de provisions pour fonds gérés	1 209	1 388
TOTAL	88 422	-2 836

Courant l'exercice 2015, la BNA a procédé à la cession en bourse de 3.945.225 actions SFBT pour une valeur totale de 97.711 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 93.817 mDT.

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 154.608 mDT en 2015 contre 144.628 mDT en 2014, soit une augmentation de 6,9 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2015	le 31/12/2014
Salaires	107 047	100 297

Charges sociales et fiscales	31 241	29 710
Autres charges du personnel	7 911	6 337
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	6 874	9 508
Variation des congés à payer	1 535	-1 224
TOTAL	154 608	144 628

*Assurance IDR : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation relative à l'exercice 2015 s'élève à **3.399** mDT.

*Assurance Epargne collective : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative à l'exercice 2015 s'est élevée à **4.343** mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à **3.475** mDT.

6.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est un **gain** de 228 mDT en 2015 contre une **perte** de 32 mDT en 2014, ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Profits exceptionnels	286	381
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	25	177
Déficit de caisse	-15	-11
Pénalités et amendes fiscales	-68	-22
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	0	-557
TOTAL	228	-32

6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

(En mDT)

	(En mDT)
Résultat net	25 355
Réintégrations :	274 369
- Impôt sur les sociétés	1 273
- Amendes et pénalités	68
- Charge divers non déductibles	3 946
- Timbres de voyage	2
- Subvention amical BNA	587
- Provisions pour risques divers	12 982
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	943

- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	5 979
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	322
- Provisions collectives sur créances non classées	4 184
- Provisions pour créances douteuses	243 655
- Créances abandonnées	428
Déductions :	4 518
- Reprise de provisions pour risques et charges	1 838
- Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	852
- Reprise de provisions pour fonds gérés	1 199
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	629
Résultat corrigé avant déduction des provisions	295 206
- Provisions déductibles des titres côtés (participation)	19
- Provisions déductibles des titres côtés (fonds gérés)	1 401
- Provisions pour créances douteuses	243 655
- Provisions collectives sur créances non classées	4 184
Résultat corrigé après déduction des provisions	45 947
- Dividendes sur titres des participations	14 218
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	1 100
- Plus-values sur cession titres SFBT	80 414
Résultat fiscal	-49 785
Dégrèvements fiscaux :	0
Résultat imposable	-49 785
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (Minimum d'impôt 0.2% du CA TTC)	1 273

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 406.440 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 305.223 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 125.542 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 369.250 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 154.333 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 15.483 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 11.447 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 79.960 mDT et 34.552 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et du prix de cession d'un lot de titres SFBT respectivement pour un montant cumulé de 25.248 mDT et 97.711 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net négatif de 71.171 mDT provenant essentiellement des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT et de la diminution des ressources spéciales de 67.792 mDT.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 202.800 mDT au 31/12/2015 contre un solde négatif de 549.516 mDT au 31/12/2014. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2015 :

(En mDT)

Liquidités en dinars tunisiens :	149 003
- Caisse dinars	46 327
- Avoirs à la BCT en dinars	315
- Avoirs en CCP	179
- Mouvements IBS	5 495
- Placements en dinars	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	10 132
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 445
Liquidités en devises :	34 356
- Caisse devises	7 482
- Avoirs à la BCT devises	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	653
- Correspondants créditeurs en devises	-57
- Placements en devises	3 364
Emprunts en dinars	-688 950
Emprunts en devises	-89 540
Placements supérieurs à 3 mois (*)	392 331
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-202 800

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

8. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2015
91 675 750	-	-	13 000 000	104 675 750

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 364 037 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 s'élèvent à 690 175 DT hors taxes.

2. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2015
10 000 000	-	13 000 000	23 000 000

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SIP SICAR, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 110 941DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 comptabilisées s'élèvent à 164 605 DT hors taxes.

3. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :

- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
- Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 9 359 DT hors taxes.

4. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2015, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 24 792 DT hors taxes.

De même, La BNA Capitaux loue un local à la BNA. Au cours de l'exercice 2015, les loyers payés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 20 349 DT.

5. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2015 s'élève à 12 813 dinars HT.
6. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 30 000 DT hors taxes.
7. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2015 un montant de 21 406 DT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 333 285 DT pour la commission de courtage et un montant de 18 890 DT pour la commission de tenue de compte.
8. La BNA est le dépositaire de ses deux filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent respectivement à 1000 DT et 556 060 DT hors taxes.
9. Les encours des placements souscrits par les administrateurs au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

10. Les encours des placements souscrits par les filiales et entreprises associées au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Société	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
BNA CAPITAUX	certificats de dépôts	02/07/2015	24/06/2016	2 500 000	7,3%
SICAV BNA	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	200 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	07/10/2015	03/02/2016	15 000 000	7,3%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	10 000 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	07/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	30/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	4 500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	06/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	22/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SODINO	BNA placement	30/05/2014	21/05/2016	2 000 000	6,2%
SODET SUD	certificats de dépôts	25/11/2015	22/02/2016	5 000 000	5,8%
TUNIS RE	BNA placement	10/07/2015	06/07/2016	10 000 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	09/12/2015	05/12/2017	2 500 000	7,7%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	19/12/2017	4 500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	25/12/2015	22/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	27/10/2015	14/10/2017	1 500 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	20/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	certificats de dépôts	30/12/2015	07/01/2016	9 500 000	4,3%

11. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 2.999.000 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 179 955 DT au cours de l'exercice 2015.

12. La société Tunis-Ré a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 599.800 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 35.991 DT au cours de l'exercice 2015.
13. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2015, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 720 495 DT.
14. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2015, du matériel informatique pour 983 981 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 1 250 631 DT.
15. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2015, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe et des entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETES	12 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	7 500
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 668
SIMPAR	6 250
SODINO	3 125
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 750
BAT	10 947
TUNIS RE	7 500
GEVE	2 500

16. Les concours accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Encours
ESSOUKNA	43 050
EL MADINA	31 508
SOFINREC	28 927
SIMPAR	28 186
SIVIA	24 342

LES ŒILLETS	6 513
SOJET SUD	2 003
Sté AGRO-SERVICES	1 910
Sté Générale des Ventes	1 205
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	208
SOGEST	199
BAT	75
Sté SIP SICAR	2
BNA CAPITAUX	2
SODINO	1

17. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 46.040 mDT au 31/12/2015 :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Noureddine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Magtouf Lotfi-administrateur	1

18. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2015 totalisent la somme de 57 708 DT.

19. Les soldes des comptes courants des filiales et des entreprises associées des ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes		Commissions de l'exercice 2015	Intérêts de l'exercice 2015	
	au 31/12/2015			débiteurs	créditeurs
	Débit	Crédit			
SIMPAR	743 704	8 069	11 516	91 190	5 261
SIVIA	38 441	744 800	4 919	56 325	-
ESSOUKNA	855 936	-	8 485	38 116	9 886
AGRO-SERVICES	-	181 462	313	988	316
TIS	-	221 325	9 380	60 327	10
BNA CAPITAUX	0	1 830 803	-	-	27 368
LES ŒILLETS	847 388	-	4 718	49 800	-

SOFINREC	-	351 746	158	654	4 515
POS	-	1 140 379	565	3 353	61 798
SOGEST	154 778	-	1 078	10 908	-
EL MEDINA	398 996	93 486	4 455	35 987	-
SICAR INVEST	-	472 329	119	285	-
SIP SICAR	1 371	2 150 731	1 965	920	674
SOIVM SICAF	-	973	78	48	-
SICAV BNA	-	271 589	-	-	2 211
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 091	74	-	5
SODET SUD	-	767 296	422	3 863	-
ZIED	-	57	79	60	-
BAT	-	45 157	74	-	-
GEVE	-	106 047	110	256	-
STR	-	2 201 311	102	357	7 339
SODINO	797	25 392	538	1 171	130

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués au paragraphe 3.1, nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 font apparaître un total bilan net de 8 312 millions de dinars et un résultat positif de 25,355 millions de dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.

Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficiés des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

3.2 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 46,841 millions de dinars et à 146,400 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.3 Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3.4 La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

3.5 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire exhaustif afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.6 La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 86 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.6, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole «BNA» au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

2. Les actifs de la banque comportent des engagements des entreprises, ayant bénéficiés des mesures exceptionnelles prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 et maintenus dans leurs classes de risque de l'exercice 2014.

Ces créances s'élèvent à 69 millions de dinars représentant 0,73% du total engagement de la BNA. Elles sont couvertes par des provisions de l'ordre de 11,930 millions de dinars dont celles additionnelles de l'ordre de 7,609 millions de dinars et par des agios réservés de l'ordre de 3,081 millions de dinars.

3. Les actifs de la banque comportent 124 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.

4. Les actifs de la banque comportent 41,440 millions de dinars au titre de créances abandonnées par la BNA et prises en charge par l'État, sur une période de 20 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2015.

Nous n'avons pas, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, eu communication de la convention de prise en charge de ces créances signée entre l'État et la banque.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Ainsi qu'il a été reporté au niveau de notre opinion sur les états financiers, nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information de la banque.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

5. La BNA affiche au 31 décembre 2015 un ratio de liquidité, le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants, de 47,32 % soit une insuffisance de 12,68 % par rapport au minimum de 60% prévu par l'article premier de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014.

Tunis, le 13 juin 2016
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi SAIDI

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE- BNA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 41,440 millions de dinars. La convention de prise en charge n'est pas encore signée avec l'État.

2. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2015 s'élève à 82 635 dinars.
3. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2015 s'élève à 34 806 dinars.
4. Courant 2015, la BNA a confié à sa filiale SIP-SICAR la gestion des fonds à capital risque pour un montant de 13 millions de dinars. La convention de gestion de ces fonds n'est pas encore signée.
5. Courant 2015, la BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 124,457 millions de dinars dont 6 millions de dinars ont été confié courant 2015.

Cette enveloppe ne tient pas compte du montant confié courant 2015 pour 7 millions de dinars.

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

6. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2015, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 88,7 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
BNA CAPITAUX	Certificats de dépôts	02/07/2015	24/06/2016	2 500 000	7,3%
SICAV BNA	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	200 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	07/10/2015	03/02/2016	15 000 000	7,3%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	10 000 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	23/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	07/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	30/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	4 500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	06/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	22/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	23/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SODET SUD	Certificats de dépôts	25/11/2015	22/02/2016	5 000 000	5,8%

TUNIS RE	BNA placement	10/07/2015	06/07/2016	10 000 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	09/12/2015	05/12/2017	2 500 000	7,7%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	19/12/2017	4 500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	25/12/2015	22/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	27/10/2015	14/10/2017	1 500 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	20/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	Certificats de dépôts	30/12/2015	07/01/2016	9 500 000	4,3%
Total en dinars				88 700 000	

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2015, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 5 millions de dinars :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

8. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2015 à 188,879 millions de dinars contre 234,215 millions de dinars au 31 décembre 2014.

9. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

10. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

11. Antérieurement à l'exercice audité, Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2015, l'encours desdites créances s'élève à 124,231 millions de dinars.

12. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2015 s'élève à 3,399 millions de dinars.

13. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2014 s'élève à 3, 475 millions de dinars.

14. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
Fonds gérés SIP 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP 3	2012	6 000	6 000
Total		10 000	10 000

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 164 605 DT HTVA au titre de ces différentes commissions.

15. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16-bis	2012	5 600	5 600
Total		118 457	91 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, ont été mises à jour selon l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés ci-haut mentionné.

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 690 175 DT HTVA au titre de ces différentes commissions.

16. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 9 359 DT au titre de ces différentes commissions.

17. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève à 656 151 DT TTC;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève en TTC à 134 381 dinars;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève en TTC à 1516 dinars;
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

18. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 DT hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2015 un montant de 21 406 DT pour la commission sur encaissement de coupon, un montant de 333 285 DT pour la commission de courtage et un montant de 18 890 DT pour la commission de tenue de compte.

- Les services accomplis, pour le compte des clients de la BNA, seront rémunérés conformément à la tarification de la BNA capitaux affichée au public. Toutefois, pour toutes les opérations boursières passant par le réseau de la BNA, il a été convenu de partager les commissions de transactions à parts égales. La quote-part revenant à la BNA est de l'ordre de 755,554 DT.

19. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2015
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	deuxième année de la location	7576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	deuxième année de la location	6 674

BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	deuxième année de la location	4 485
TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5%(tous les deux ans)	troisième année de la location	12 814
Total					37 606

20. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1800 DT (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2015 s'élève à 20 349 DT.

21. La rémunération facturée par la société Tunisie Informatique Services « TIS » au titre de l'opération de maintenance du matériel informatique de la BNA totalise la somme de 720 495 DT.

22. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2014, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 2 234 612 DT.

23. Antérieurement à l'exercice audité, les filiales et entreprises associées de la BNA ont souscrit à l'emprunt obligataire émis par cette dernière en 2009 d'un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2015	Intérêts 2015
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 999 000	179 955
TUNIS-RE	599 800	35 991
Total en Dinars	3 598 800	215 946

24. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 2 millions de dinars. Il s'agit d'un placement sous forme de BNA Placement souscrit par la société SODINO le 30/05/2014 ayant pour date d'échéance le 21/05/2016.

25. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2015, comme suit (montant exprimés en dinars):

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2015		Commissions de l'exercice 2015	Intérêts de l'exercice 2015	
	Débiteur	Créditeur		débiteurs	Créditeurs
SIMPAR	743 704	8 069	11 516	91 190	5 261
SIVIA	38 441	744 800	4 919	56 325	-
ESSOUKNA	855 936	-	8 485	38 116	9 886
AGRO-SERVICES	-	181 462	313	988	316
TIS	-	221 325	9 380	60 327	10
BNA CAPITAUX	0	1 830 803	-	-	27 368
LES ŒILLETS	847 388	-	4 718	49 800	-
SOFINREC	-	351 746	158	654	4 515
POS	-	1 140 379	565	3 353	61 798
SOGEST	154 778	-	1 078	10 908	-
EL MEDINA	398 996	93 486	4 455	35 987	-
SICAR INVEST	-	472 329	119	285	-
SIP SICAR	1 371	2 150 731	1 965	920	674
SOIVM SICAF	-	973	78	48	-
SICAV BNA	-	271 589	-	-	2 211

SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 091	74	-	5
SODET SUD	-	767 296	422	3 863	-
ZIED	-	57	79	60	-
BAT	-	45 157	74	-	-
GEVE	-	106 047	110	256	-
STR	-	2 201 311	102	357	7 339
SODINO	797	25 392	538	1 171	130

26. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 169 524 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
ESSOUKNA	43 050
EL MADINA	31 508
SOFINREC	28 927
SIMPAR	28 186
SIVIA	24 342
LES ŒILLETES	6 513
SODET SUD	2 003
Sté AGRO-SERVICES	1 910
Sté Générale des Ventes	1 205
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	208
SOGEST	199
BAT	75
Sté SIP SICAR	2
BNA CAPITAUX	2
SODINO	1

27. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 46040 mille dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)	
Administrateur	Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Nouredine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Magtouf Lotfi-administrateur	1
Total en 1000 dinars	46 040

28. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2015 la somme de 599,800 mille dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2015 sont de l'ordre de 35,991 mille dinars.

29. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 32 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%

III. Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- L'assemblée générale Extraordinaire, réunie le 31 octobre 2015, a décidé la séparation des fonctions du président du Conseil d'administration et celles du Directeur Général. La désignation de l'actuel Directeur Général a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2015.
- La rémunération de l'Ex- Président Directeur Général a été fixée par la décision du Premier Ministre en date 25 octobre 2011. Cette rémunération se détaille comme suit :

Nature	Rémunération mensuelle
Salaire de base	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350
Indemnité de représentation	1 730
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	2 670
Total brut	5 850

Le PDG a bénéficié, mensuellement d'une indemnité de chargé de mission auprès du Ministère des finances, en vertu du décret n°2013-1357 du 6 mars 2013, d'un montant de 1020 dinars et d'une indemnité spéciale en vertu du décret n°2014-12 du 10 janvier 2014 d'un montant de 745 dinars.

Les avantages en nature sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du secrétaire général en fonction, sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence (gestion 2014) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 octobre 2015 à 5 000 DT par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 57 708DT.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA et secrétaire général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	119 217	-	246 764	69 746	57 708	57 708
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	1 031	10 049	-	-
TOTAL	119 217	-	247 796	79 795	57 708	57 708

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 13 juin 2016
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA

SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

La société LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL, AMS SA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Hichem AMOURI et Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI.

BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
1			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		666 482	550 589
Moins : Amortissements		-541 381	-516 898
Immobilisations incorporelles nettes	1.1	125 101	33 691
Immobilisations corporelles		45 385 210	41 912 175
Moins : Amortissements		-35 587 610	-33 154 365
Immobilisations encours		9 390	2 227 192
Immobilisations corporelles nettes	1.2	9 806 989	10 985 002
Immobilisations financières		812 436	842 401
Moins : Provisions		-4 310	-12 416
Immobilisations financières nettes	1.3	808 126	829 985
Total des actifs immobilisés		10 740 216	11 848 678
<i>Autres actifs non courants</i>	1.4	1 881 105	320 896
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		12 621 321	12 169 574
ACTIFS COURANTS			
2			
Stocks		35 523 384	36 738 781
Moins : Provisions		-1 013 680	-1 013 680
Stocks nets	2.1	34 509 704	35 725 101
Clients et comptes rattachés		10 702 833	6 730 106
Moins : Provisions		-4 729 506	-3 966 474
Clients nets	2.2	5 973 327	2 763 632
Personnel et comptes rattachés	2.3	409 364	567 224
Etat et collectivités publiques	2.4	4 300 757	3 867 357
Comptes de régularisation	2.5	113 835	387 205
Débiteurs divers		609	-
Autres Actifs Courants		4 824 565	4 821 786
Placements courants		810 000	2 210 000
Moins : Provisions		-10 000	-10 000
Placements courants Nets		800 000	2 200 000
Banque, établissements financiers et assimilés		533 460	262 177
Caisse		11 679	14 189
Régie d'avance et accréditifs		-	-
Liquidités et équivalents de liquidi	2.6	545 138	276 366
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		46 652 735	45 786 884
TOTAL DES ACTIFS		59 274 056	57 956 458

BILAN ARRETE AU 31/12/2015*(Exprimé en Dinars)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		26 828 020	26 828 020
Réserves et primes liées au Capital		7 155 504	7 155 504
Résultats reportés		-20 947 390	-17 499 076
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		13 036 133	16 484 448
Résultat de l'exercice		-9 344 892	-3 448 315
Subvention d'investissement		260 829	483 183
<i>Capitaux propres avant affectation</i>	3	3 952 071	13 519 316
PASSIFS			
<i>Passifs non courants</i>	4		
Emprunts	4-1	5 623 905	8 138 255
Provisions pour risques et charges		513 830	315 830
Total des passifs non courants		6 137 735	8 454 085
<i>Passifs courants</i>	5		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	5-1	7 287 566	5 854 046
Personnel & comptes rattachés		1 154 294	820 174
Etat et collectivités publiques		4 248 440	2 676 679
Créditeurs divers		2 173 038	1 594 693
Compte d'attente		4 533	36 533
<i>Autres passifs courants</i>	5-2	7 580 306	5 128 079
Emprunts et autres dettes financières		26 088 581	18 144 993
Découvert Bancaire		8 227 798	6 855 939
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	5-3	34 316 379	25 000 932
Total des passifs courants		49 184 250	35 983 057
<i>Total des passifs</i>		55 321 985	44 437 141
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		59 274 056	57 956 458

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2015

Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Exprimé en Dinars)

PRODUITS D'EXPLOITATION	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014
Revenus	6-1	25 360 705	27 501 234
Autres produits d'exploitation	6-2	246 619	182 911
Production immobilisée		758 957	767 264
Total des produits d'exploitation		26 366 280	28 451 408
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations des stocks de produits fabriqués		2 649 221	-2 128 190
Achats de matières premières consommées	7-1	12 604 662	14 309 723
Achats d'approvisionnements consommés	7-2	1 154 268	2 153 365
Achats de marchandises consommées	7-3	509	-
Charges de personnel	7-4	7 186 608	7 707 887
Dotations aux amortissements et aux provisions	7-5	5 250 836	3 552 866
Autres charges d'exploitation	7-6	3 424 862	3 137 216
Total des charges d'exploitation		32 270 967	28 732 868
Résultat d'exploitation		-5 904 686	-281 460
Charges financières nettes	7-7	-3 314 346	-3 242 029
Autres gains ordinaires	7-8	24 601	149 494
Autres pertes ordinaires	7-9	-91 028	-10 285
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-9 285 459	-3 384 279
Impôt sur les bénéfices		-59 433	-64 036
Résultat des activités ordinaires après impôt		-9 344 892	-3 448 315
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		-9 344 892	-3 448 315
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-9 344 892	-3 448 315

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2015

Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Exprimé en Dinars)

<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	-9 344 892	-3 448 315
Ajustement pour :		
Amortissements et Provisions	3 997 494	2 339 173
Résorptions pour charges à répartir	1 261 448	1 220 657
Variations des besoins en fonds de roulement	1 194 398	-2 836 069
Reprise sur provisions	-8 106	-6 963
Plus ou moins values de cession	-21 425	-149 460
Subventions d'investissement inscrites en résultat	-222 354	-177 615
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	- 3 143 436	- 3 058 593
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-1 371 125	-2 236 742
Encaissements prov.de la cession d'immob.corp. et incorp	24 581	149 460
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	-318	-16 954
Encaissements / cessions d'immobilisations financières	27 128	594 000
Décaissements provenant des AANC	-2 821 657	
<i>Flux de trésorerie affectés aux activ.d'investissement</i>	- 4 141 392	- 1 510 237
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Dividendes et autres distributions versés	-	-
Encaissements de subventions d'investissement	-	268 430
Augmentation de capital	-	-
Encaissements provenant des crédits	41 293 539	30 004 897
Remboursements des crédits	- 36 511 797	-28 861 223
Décaissements /acquisition des placements courants	- 6 620 000	-2 200 000
Encaissements /cessions des placements courants	8 020 000	2 650 000
<i>Flux de trésorerie provenant des activ.de financement</i>	6 181 742	1 862 105
VARIATION DE TRESORERIE	- 1 103 086	- 2 706 725
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	- 6 579 573	- 3 872 848
<i>Ajustement trésorerie au début de l'exercice</i>		
Trésorerie à la fin de l'exercice	- 7 682 659	- 6 579 573

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

Il est à noter que la société n'a pas intégré au niveau des notes aux états financiers le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination tels que préconisé par la Norme Comptable Générale.

1-2. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le premier Janvier et finit le trente et un Décembre de la même année.

1-3. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :

1.3.1 - Les immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend :

- les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.
- Une Licence acquise au mois d'Août 2009 et amortissable sur 7 ans à partir de cette date.

1.3.2 -Les immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la société les « AMS », sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition ou engagés pour la mise en service du matériel immobilisé.

Les immobilisations corporelles produites par la société sont valorisées au coût de production incluant l'ensemble des charges directes et indirectes se rattachant à la dite production.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

Désignation	Taux d'amortissement		
	Biens non réévalués (nouveaux taux)	Biens non réévalués (anciens taux)	Biens réévalués
- Construction	5%	5%	5%
- Installations générales agencements & aménagements	10%	10%	12,50%
- Matériel industriel	15%	10%	12,50%
- Outillage industriel	15%	20%	-
- Matériel de transport	20%	20%	12,50%
- Equipements de bureaux	20%	10%	12,50%
- Matériel informatique	33,33%	15%	-
- Matériel divers	15%	10%	12,50%

1.3.3 – Clients et comptes rattachés

Conformément à la décision du Conseil d'Administration réunit en date du 27 Juin 2005, la société procède à l'étalement des provisions à constater au titre des chèques et effets impayés sur une période de trois années à compter de l'année de survenance de l'impayé, comme suit :

- Provision à concurrence de 40% du montant des impayés au titre de la 1ère année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 2ème année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 3ème année.

1.3.4 -Les stocks

- Valorisation des stocks

Les éléments du stock acquis par la société (stock de matières premières, matières consommables, pièces de coopération et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du CMP fin de période.

Les éléments du stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré.

Pour la valorisation des stocks des produits en cours et des produits finis, la société a appliqué la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée pour la valorisation des matières consommées. Par ailleurs, il a été procédé à l'estimation des taux de déchets au niveau des différents cycles de production. Ces taux de déchets ont été intégrés au niveau de la formule de valorisation des coûts de production.

- Comptabilisation des stocks

La société utilise la méthode de l'inventaire intermittent. Les achats sont considérés provisoirement comme des charges de l'exercice. Les stocks sont valorisés de manière extracomptable à la date d'arrêt comptable et sont portés dans les comptes de situation et de résultat.

- Evaluation des stocks

La société procède à la fin de chaque exercice comptable à l'évaluation de ses stocks. La constatation des provisions pour dépréciation des stocks est faite :

- Au titre des stocks de produits finis déclassés ou à assainir ou bien lorsque le prix de vente moyen est inférieur au coût de production ;
- Au titre des autres stocks pour tenir compte des articles à rotation lente, des articles déclassés ou des articles à assainir. Les stocks à assainir sont provisionnés à hauteur de 50 % et les stocks déclassés sont provisionnés à hauteur de 100 %.

1.3.5 – Les titres de participation

A la date de leur entrée dans le patrimoine de la société, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). A la date de la clôture, la comparaison entre le coût d'entrée des titres et leur valeur d'usage, pourrait faire apparaître des plus ou moins values.

Seules les moins-values affectant le résultat, sont comptabilisées sous forme de provisions pour dépréciation.

NOTES RELATIVES A L'ACTIF

1- LES ACTIFS NON COURANTS

1-1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels d'application utilisés par la société et une licence. Elles totalisent 666 482 Dinars au 31/12/2015 et sont amorties à concurrence de 541 381 Dinars à la même date, d'ou une VCN de 125 101 Dinars.

Détail	2015	2014	Variation
Logiciels	404 199	404 199	-
Licence	262 484	146 391	115 893
Total Immobilisation Incorporelles	666 482	550 589	115 893
Amortissement	541 381	516 898	24 483
Total Amortissements	541 381	516 898	24 483
Valeur comptable nette	125 101	33 691	91 410

1-2- Les immobilisations corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 9 806 989 Dinars au 31/12/2015, contre 10 985 002 Dinars au 31/12/2014.

La variation des immobilisations corporelles durant l'exercice 2015 se résume en ce qui suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS

AU 31 DECEMBRE 2015

DESIGNATIONS	Taux	Valeur Brute au 01/01/2015	VALEURS D'ACQUISITIONS		Valeur Brute au 31/12/2015	Amortissements au 01/01/2015	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			Amortissements au 31/12/2015	Valeur Comptable Nette
			Nouvelles acquisitions / Reclassement	Régularisation			Reprises	Ré-ularisation	Dotation de l'exercice		
Terrains		52 493			52 493	-				-	52 493
Constructions	5%	3 179 334			3 179 334	3 166 458			10 420	3 176 878	2 456
Agencements et Aménagements Constructions	10%	6 832 222	2 089 767		8 921 990	4 590 637			530 391	5 121 029	3 800 962
Matériels Industriels	15% et 33,33%	17 656 462	369 558		18 026 020	14 358 415			1 018 981	15 377 396	2 648 624
Outillages Industriels	15%	9 659 179	942 975		10 602 154	7 353 532			568 138	7 921 670	2 680 484
Matériels de Transport	20%	1 386 274	35 586	(69 740)	1 352 120	912 257		(45 323)	189 548	1 056 482	295 638
Matériels divers	15%	1 900 302	62 116		1 962 417	1 605 429			120 839	1 726 269	236 149
Equipements de Bureau	20%	330 240	5 090		335 330	290 407			19 018	309 425	25 906
Matériels Informatiques	15% et 33,33%	915 668	37 683		953 352	877 229			21 232	898 461	54 890
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		41 912 175	3 542 775	(69 740)	45 385 210	33 154 364		-45 323	2 478 568	35 587 610	9 797 600
Immobilisations Corporelles en cours		2 227 192	-2 217 802	-	9 390	-	-	-	-	-	9 390
TOTAL		44 139 367	1 324 973	-69 740	45 394 599	33 154 364	-	-45 323	2 478 568	35 587 610	9 806 989

1-3- Les immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net de 808 126 Dinars au 31/12/2015, contre un solde net de 829 985 Dinars au titre de l'année précédente. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Titres de participation (1)	763 710	793 993	-30 283
Dépôts et cautionnements	48 726	48 408	318
Solde Brut	812 436	842 401	-29 965
- Provisions/immobilisations financières	-4 310	-12 416	-8 106
Solde Net	808 126	829 985	-21 859

(1) : Les immobilisations financières sont initialement comptabilisées au coût, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société « A.M.S »). Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus values ne sont pas prises en compte. Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

A- Les participations détenues sur les sociétés filiales se présentent comme suit:

Désignation	%	31/12/2015			31/12/2014			
		détention	Coût	Provision	Nette	Coût	Provision	Nette
AMS Europe	100%		554 400	-	554 400	554 400	-	554 400
(en DT) Total			554 400	-	554 400	554 400	-	554 400

B- Les placements à long terme détenus par la société « AMS » se présentent comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	31/12/2015			31/12/2014		
		Coût	Provision	Nette	Coût	Provision	Nette
STB	-	-	-	-	30 283	8 106	22 177
STB Invest	18 000	180 000	-	180 000	180 000	-	180 000
Foire Internationale de Sousse	4 000	20 000	-	20 000	20 000	-	20 000
Skane's Palace	300	3 000	3 000	-	3 000	3 000	-
Hôtel L'oasis	131	1 310	1 310	-	1 310	1 310	-
Tunicode	3	3 000	-	3 000	3 000	-	3 000
Banque Tunisienne de Solidarité	200	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
Total		209 310	4 310	205 000	239 593	12 416	227 177

1-4- Les autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 1 881 105 Dinars au 31/12/2015, contre un solde net de 320 896 Dinars au titre de l'année précédente. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Charges à répartir Bourse	-	24 232
Charges à répartir CCL	1 881 105	296 664
Solde Net	1 881 105	320 896

2- LES ACTIFS COURANTS

2-1- Stocks

Les stocks présentent un solde net de 34 509 704 Dinars au 31/12/2015, contre un solde net de 35 725 101 Dinars au titre de l'année précédente. Cette variation se détaille comme suit :

Détail	2015	2014
Matières premières	3 539 297	3 002 836
Provisions	64 898	64 898
Pièces Composantes	4 408 958	3 859 729
Provisions	253 226	253 226
Matières Consommables (*)	2 981 302	2 742 466
Provisions	350 737	350 737
Produits finis	4 912 704	5 495 767
Provisions	185 358	185 358
Produits en Cours	14 692 496	16 531 742
Provisions	119 218	119 218
Emballages	678 212	562 494
Provisions	40 244	40 244
Déchets	3 207 415	3 434 328
Stocks en Douanes	1 103 000	1 109 419
Total Net	34 509 704	35 725 101

(*) Les matières consommables incluent un stock de pièces de rechange (spécifiques et consommables).

2-2- Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 5 973 327 Dinars au 31 Décembre 2015 contre 2 763 632 Dinars au titre de l'année précédente, soit une augmentation de 3 209 696 Dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	2015	2014
<i>Clients Revendeurs</i>	<i>2 769 698</i>	<i>2 688 530</i>
Total Clients Revendeurs	2 769 698	2 688 530
- Provisions Pour dépréciations	163 527	-
Clients non revendeurs	3 353 418	348 624
Total Clients non Revendeurs	3 353 418	348 624
- Provisions Pour dépréciations	-401 253	-201 749
Clients Etrangers	408 253	360 222
Clients Retenue de Garantie	117 801	180 024
Clients Etrangers Effets à recevoir	31 712	31 712
Clients Effets à recevoir	208 452	27 253
Clients Avances/Commandes	-711 252	-2 884
Total Clients	54 965	596 328
- Provisions Pour dépréciations	-129 842	-129 842
Clients Chèques impayés	1 876 090	1 728 644
Clients Effets impayés	2 146 490	2 137 670
- Provisions / déprécia Chèques impayés	-1 473 949	-1 273 949
- Provisions / déprécia Effets impayés	-1 636 205	-1 436 205
Clients douteux ou litigieux	308 098	308 098
- Provisions Pour dépréciations	-308 098	-308 098
Clients en Contentieux	616 630	616 630
- Provisions Pour dépréciations	-616 630	-616 630
Clients Créditeurs	- 2 424	- 2 424
RRR à accorder aux Clients	-420 132	-1 691 993
Total Clients et comptes rattachés	10 702 833	6 730 106
Total Provisions	-4 729 506	-3 966 474
Net Clients et Comptes rattachés	5 973 327	2 763 632

2-3- Personnel et comptes rattachés

La rubrique « Personnel et comptes rattachés » présente un solde net de 409 364 Dinars au 31/12/2015, contre 567 224 Dinars au 31/12/2014, soit une diminution de 157 860 Dinars. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Prêts au personnel	19 489	19 489
- Avances au personnel	115 190	110 509
- Vêtements de travail	16 431	16 431
- Prêts au personnel sur fonds social	369 746	463 526
Total Brut	520 857	609 955
- Provisions	-111 493	-42 731
Total Net	409 364	567 224

2-4- Etat et collectivités publiques

Les créances de la société envers l'« Etat et les collectivités publiques » ont connu, courant l'année 2015, une augmentation de 433 400 Dinars pour atteindre le solde de 4 300 757 Dinars au 31/12/2015, contre 3 867 357 Dinars au 31/12/2014. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Taxes de formation professionnelle	655 884	710 920
- FOPROLOS	1 077	-
- Report IS	3 092 401	2 522 644
- Avance sur IS (SINDA 480)	66 646	135 082
- Crédit de taxes TVA	141 383	-
- Retenues à la source / clients	331 967	498 711
- Autres charges fiscales à payer	11 399	-
Total	4 300 757	3 867 357

2-5- Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation présentent un solde de 113 835 Dinars au 31/12/2015 contre 387 205 Dinars au 31/12/2014 soit une diminution de 273 370 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Compte d'attente	-2 344	81 681
- Produits à recevoir	30 000	152 171
- Charges constatées d'avance	86 179	153 352
Total	113 835	387 205

2-6- Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 545 138 Dinars au 31/12/2015 contre 276 366 Dinars au début de l'année. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Chèques à encaisser	64 360	4 340
- Effets à l'Escompte	67 512	29 692
- Effets à encaisser	3 152	5 644
- Banque STB Fonds Social N° 14165 /5	128 582	215 440
- C C P	2 735	4 470
- Banque	1 554	2 590
-BTE 2	265 564	-
- Caisse	11 679	14 189
Total	545 138	276 366

NOTES RELATIVES AUX

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

3- LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation présentent un solde au 31 Décembre 2015, de 3 952 071 Dinars, contre 13 519 316 Dinars au 31 Décembre 2014. La variation des capitaux propres durant l'exercice 2015, se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2014	Affectation et imputation	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	31/12/2015
- Capital	26 828 020	-	-	-	26 828 020
- Réserve légale	315 299	-	-	-	315 299
- Réserve spéciale de réévaluation	2 014 042	-	-	-	2 014 042
- Autres réserves	1 844 109	-	-	-	1 844 109
- Prime d'émission	2 701 820	-	-	-	2 701 820
- Réserve pour fonds social	280 233	-	-	-	280 233
- Modification comptable	-615 246	-	-	-	-615 246
- Report à nouveau	-7 729 110	-3 448 315	-	-	-11 177 425
- Amortissements différés	-9 154 719	-	-	-	-9 154 719
- Subvention d'investissement (3-1)	483 184	-	-222 354	-	260 830
- Résultat de l'exercice	-3 448 315	3 448 315	-	-9 344 892	-9 344 892
Total	13 519 316	-	-222 354	-9 344 892	3 952 071

(1) Affectation de résultat selon la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire.

3-1 Les subventions d'investissements

Les subventions d'équipement sont accordées à une entreprise, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public à raison de la création ou de l'acquisition d'immobilisations techniques (matériels industriels, outillages, matériels divers...). Ces subventions sont utilisées à la création ou à l'acquisition d'une immobilisation amortissable. La résorption (amortissement) de ces subventions d'équipements s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement y rattaché, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Mvt 2015	Solde au 31/12/2015
Subventions d'investissements	862 962	-	862 962
Résorption SI	379 779	222 354	602 132
Subventions d'investissements nettes	483 183	222 354	260 829

4- LES PASSIFS NON COURANTS

4-1- Emprunts

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 5 623 905 Dinars au 31 Décembre 2015 contre 8 138 255 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Emprunts à long terme	5 073 120	7 211 823
- Crédit leasing	550 785	926 432
Total	5 623 905	8 138 255

5- LES PASSIFS COURANTS

5-1- Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique présente un solde net de 7 287 566 Dinars au 31 Décembre 2015, contre 5 854 046 Dinars à la fin de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 433 520 Dinars. Le solde au 31/12/2015 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs Locaux achats de biens et services	1 499 092	1 328 593
Fournisseurs Etrangers achats de biens et services (5-1-1)	2 760 510	2 564 791
Fournisseurs Effets à payer locaux	597 208	725 462
Fournisseurs Effets à payer étranger (5-1-2)	352 018	252 582
Fournisseurs Factures non parvenues	2 027 695	1 250 219
Fournisseurs avoirs débiteurs	-118 595	-118 595
Fournisseurs manquants sur livraison	-10 777	-10 777
Provisions	10 777	10 777
Fournisseurs Avances sur Commandes	-200 053	-200 050
Provisions	369 777	51 129
Fournisseurs Charges payée cons d'avance	-86	-86
Total	7 287 566	5 854 046

5-2- Autres passifs courants

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à 7 580 306 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Personnel et comptes rattachés (1)	1 154 294	820 174
- Etat et collectivités publiques (2)	4 248 440	2 676 679
- Crédoiteurs divers (3)	2 173 038	1 594 693
- Compte d'attente	4 533	36 533
Total	7 580 306	5 128 079

(1) : Le solde de la rubrique « Personnel et comptes rattachés » s'élève au 31/12/2015 à 1 154 294 Dinars, il est constitué comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
U G T T	7 294	6 945
Assurance Groupe	188 042	164 127
Rémunérations dues au personnel	485 329	141 738
Salaires reversés à la caisse	9 969	9 969
Oppositions	48 348	46 622
Autres dettes personnels	320 699	365 807
Fonds Social	94 612	84 964
Total	1 154 294	820 174

(2) : Le solde de la rubrique « Etat et collectivités publiques » s'élève au 31/12/2015 à 4 248 440 Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Impôts sur les sociétés	59 433	64 036
Retenue à la Source	43 950	38 713
Foprols	-	109
TCL	45 740	45 740
Obligations Cautionnées	122 362	328 127
FODEC	44	-
Timbres Fiscaux	1	-
Charge Fiscale /congrés payés	6 414	7 316
Acomptes prov	-	16 310
Autres charges fiscales	3 970 496	2 176 329
Total	4 248 440	2 676 679

(3) : La rubrique « Crédeurs divers » s'élève au 31/12/2015 à 2 173 038 Dinars, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
CNSS	1 568 260	1 178 644
CAVIS	20 974	14 441
Créditeurs divers	12 005	12 006
Charges à payer	510 962	211 503
Charges à payer/ Prov /congs Payés	60 837	69 394
Produit constaté d'avance	-	8 706
Compte Courant Associés	-	100 000
Total	2 173 038	1 594 693

5-3 Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste « Concours bancaires et autres passifs financiers » présente un solde de 34 316 379 Dinars au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Effets de Mobilisation de financement des stocks	3 250 000	2 650 000
Effets de Mobilisation Crédit Exportations	740 000	770 000
Autres effets	15 789 179	10 993 069
Emprunts à moins d'un An Principal	5 406 244	3 198 247
Emprunts à moins d'un An Leasing	474 745	405 017
Intérêts Courus	428 413	128 660
Total Emprunt et Autres Dettes Financières	26 088 581	18 144 993
Banques	8 227 798	6 855 939
Total	34 316 379	25 000 932

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

6-1- Revenus

Les revenus de la société ont atteint une valeur de 25 360 490 Dinars au terme de l'exercice 2015 contre 27 501 234 Dinars au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 2 140 744 Dinars. Les revenus se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Ventes locales	25 773 608	28 647 307
- Ventes locales en suspension de TVA	446 599	604 964
- Travaux services déchets et sous produits	39 994	127 369
- Vente à l'export	30 292	54 907
- Travaux services et sous produits à l'export	-	512
- Ventes déchets à l'export	82 000	263 700
Revenu Brut	26 372 493	29 698 759
- Réductions sur ventes	-1 012 003	-2 197 525
Revenu Net	25 360 490	27 501 234

6-2- Autres produits d'exploitation

Les « Autres produits d'exploitation » de la société ont atteint une valeur de 246 619 Dinars au terme de l'exercice 2015 contre 182 911 Dinars au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 63 708 Dinars. Les autres produits d'exploitation se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Ristourne TFP	8 599	4 048
Revenus/autres créances Intérêt de retard	2 366	1 248
Produit divers sub. d'investissement	235 654	177 615
Revenu Net	246 619	182 911

7-1- Les achats de matières premières consommées

Les achats de matières premières consommées ont atteint une valeur de 12 604 662 Dinars en 2015, contre 14 309 723 Dinars en 2014. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Achats matières premières Locales	2 268 352	1 696 857	571 494
Achats matières premières Etrangères	2 231 476	2 837 875	- 606 399
Achats Pièces Composantes Locales	533 130	669 607	- 136 477
Achats Pièces Composantes Etrangères	8 215 020	6 917 861	1 297 159
Frais sur achats Etrangers	435 954	590 100	-154 146
Total achats Matières Premières	13 683 932	12 712 301	971 631
Stock Initial matières premières	3 002 836	3 101 825	-98 989
Stock Initial pièces composantes	3 859 729	4 500 991	-641 262
Stock Initial en douanes	1 109 419	1 966 590	-857 171
Stock Initial Matières premières	7 971 984	9 569 406	-1 597 422
Stock Final matières premières	-3 539 297	-3 002 836	-536 461
Stock Final Pièces Composantes	-4 408 958	-3 859 729	-549 228
Stock Final en Douanes	-1 103 000	-1 109 419	6 419
Stock Final Matières premières	-9 051 255	-7 971 984	-1 079 270

Total	12 604 662	14 309 723	-1 705 061
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

7-2- Les achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont atteint une valeur de 1 154 268 Dinars en 2015, contre 2 153 365 Dinars au titre de l'année précédente.

Les achats consommés de matières consommables durant l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Achats Matières Consommables Locales	469 560	545 619	- 76 059
Achats Matières Consommables Etrangères	652 945	952 651	- 299 706
Achats d'emballages	386 317	576 492	- 190 175
Total achats	1 508 823	2 074 763	- 565 940
Stock Initial Matières Consommables	2 742 466	2 848 021	- 105 555
Stock Initial Emballages	562 494	535 541	26 952
Stock Initial Matières consommables	3 304 960	3 383 562	78 602
Stock Final Matières Consommables	-2 981 302	-2 742 466	-238836
Stock Final Emballages	-678 212	-562 494	-115 718
Stock Final Matières consommables	-3 659 514	-3 304 960	-354 554
Total	1 154 268	2 153 365	-999 097

7-3- Achat de marchandises :

Les achats de marchandises accusent un solde de 509 Dinars contre un solde nul au titre de l'exercice 2014.

7-4- Les charges de personnel

Les charges de personnel totalisent un montant de 7 186 608 Dinars au titre de l'exercice 2015, contre 7 707 887 Dinars au titre de l'exercice 2014. Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	5 987 141	6 431 170
Autres Charges Sociales (CNSS et autres)	1 199 466	1 276 717
Total	7 186 608	7 707 887

7-5- Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique totalise un solde de 5 250 836 Dinars au 31 Décembre 2015, contre un solde de 3 552 866 Dinars au 31 Décembre 2014, soit une augmentation de 1 697 970 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements Immo. Incorporelles	24 483	97 384
Dotations aux amortissements Immo. Corporelles	2 479 100	2 099 988
Dotations aux provisions dépréciation des Créances, effets et chèques impayés	763 031	1 749
Dotations aux amortissements charges à répartir	1 261 448	1 220 657
Dotations pour risques (risque fiscal)	198 000	80 000
Reprises sur provisions dépréciation créances	-	-6 963
Dotations aux provisions dépréciation des stocks	-	51 946
Dotations aux provisions dépréciation Fournisseurs débiteurs	318 648	8 106
Dotations aux provisions dépréciation	145 470	-
Dotations aux provisions dépréciation prêts	68 762	-
Reprises sur provisions dépréciation créances	-8 106	-
Total	5 250 836	3 552 866

7-6- Les autres charges d'exploitation

Cette rubrique présente un total de 3 424 862 Dinars au titre de l'exercice 2015, contre 3 137 216 Dinars au titre de l'exercice 2014, détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Achats non stockés de matières et fournitures	991 143	1 010 811
Services extérieurs	743 244	731 318
Autres Services Extérieurs	1 121 742	1 015 454
Charges diverses Ordinaires	382 715	307 809
Impôts et Taxes	189 877	196 218
Transfert de charges	- 3 860	-124 394
Total	3 424 862	3 137 216

7-7- Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 3 314 346 Dinars à la fin de l'exercice 2015. Ces charges sont ventilées comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Frais d'escomptes	430 883	525 244
Commissions sur ouverture d'accréditifs	-	7 486
Echelles d'Intérêts	633 675	542 887
Intérêts sur crédits financement des stocks	213 157	164 579
Intérêts sur crédits financement exports	49 395	48 284
Autres Frais	1 021 208	1 037 681
Intérêts sur Obligations Cautionnées	29 972	30 421
Escomptes Accordés	102 263	125 099
Intérêts sur Crédit moyen terme	698 100	701 286
Pertes de changes/Fournisseurs	482 957	473 119
Total Charges financières	3 661 609	3 656 086
Revenus des Valeurs Mobilières / Dividendes	110 988	-215 850
Gains de Changes	236 275	-198 207
Total des produits financiers	347 264	-414 057
Charges financières nettes	3 314 346	3 242 029

7-8- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de 24 601 Dinars à la fin de l'exercice 2015 contre 149 494 Dinars à la fin de l'exercice précédent. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Produits/Cession des immobilisations	24 581	149 460
Gains divers	20	34
Autres gains	24 601	149 494

7-9- Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de 91 028 Dinars à la fin de l'exercice 2015, et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Pertes diverses	91 028	10 285
Charges financières nettes	91 028	10 285

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les notes liées à l'état de flux de trésorerie au 31 Décembre 2015 peuvent se présenter comme suit :

8-1 Amortissements et provisions :	3 997 494
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	24 483
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 479 100
- Dotations aux provisions pour risques et charges	730 880
- Dotation aux provisions dépréciation des stocks	-
- Dotation aux amortissements titre	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	763 031

8-2 Résorption des charges à répartir :	1 261 448
- Dotations aux amortissements des charges à répartir	1 261 448

8-3 Variation du besoin en fonds de roulement:	1 194 398
- Variation des stocks	1 215 396
- Variation du poste clients & comptes rattachés	-3 972 727
- Variation du poste autres actifs courants	65 982
- Variation du poste fournisseurs & comptes rattachés	1 433 520
-Variation du poste autres passifs courants	2 452 226

8-4 Encaissements emprunts:	41 293 539
Crédits leasing	20 309
Crédits BTE	1 100 000
Billets de Trésorerie	12 550 000
Concours Avances sur marchés	25 000
Concours Financement Stocks	10 000 000
Concours Financement Exports	5 320 613
Financement devises	5 150 003
Autres concours à court terme	7 127 615

8-5 Décaissements emprunts:	36 511 797
Remboursement BNA	342 497
Remboursement STUSID	54 388
Remboursement STB	76 389
Remboursement AMEN	740 627
Remboursements Crédit Leasing	283 242
Remboursement Billets de Trésorerie	12 900 000
Concours avances sur marchés	75 000
Concours Financement Stocks	9 400 000
Concours Financement Exports	4 325 613
Financement devises	4 293 069
Autres concours à CT	4 020 972

Engagement hors bilan

Type d'engagement	Partie engagée	Valeur totale	Encours au 31 12 2015	Tiers (créanciers)	Observations
-------------------	----------------	---------------	-----------------------	--------------------	--------------

A. Garanties personnelles

Cautions personnelles et solidaires	Mr Mohamed LOUKIL	2 140 000	2 140 000	STUSID	Crédits de gestion	
	Mr Bassem LOUKIL		2 140 000	2 140 000	STUSID	Crédits de gestion
			6 164 000	2 791 617	STB	Emprunt à long terme
			700 000	251 039	STB	Emprunt à long terme
			800 000	287 004	STB	Emprunt à long terme
			2 750 000	2 762 099	STB	Emprunt à long terme
			3 640 000	6 240 000	STB	Crédits de gestion
			2 500 000	1 717 734	AMEN BANK	Emprunt à long terme
			1 500 000	214 285	AMEN BANK	Emprunt à long terme
			550 000	101 174	AMEN BANK	Emprunt à long terme
			2 050 000	2 050 000	BTE	Crédits de gestion
			1 600 000	2 240 000	TQB	Crédits de gestion
			1 220 000	355 839	BNA	Emprunt à long terme
			530 000	242 921	BNA	Emprunt à long terme
		Société AURES AUTO	1 500 000	2 030 000	BNA	Crédits de gestion
	Société AURES AUTO	3 120 000	3 525 000	BH	Crédits de gestion	

B. Garanties réelles

Hypothèque Rang utile	AMS	6 164 000	2 791 617	STB	Emprunt à long terme
		700 000	251 039	STB	Emprunt à long terme
		800 000	287 004	STB	Emprunt à long terme
		3 000 000	2 762 099	STB	Emprunt à long terme
		3 640 000	6 240 000	STB	Crédits de gestion
		2 500 000	1 717 734	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		1 500 000	214 285	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		550 000	101 174	AMEN BANK	Emprunt à long terme

		2 940 000	3 010 000	AMEN BANK	Crédits de gestion
		2 000 000	2 000 000	BTE	Emprunt à long terme
		2 050 000	2 791 000	BTE	Crédits de gestion
		1 600 000	2 240 000	TQB	Crédits de gestion
		2 000 000	2 000 000	ATTIJARI BANK	Crédits de gestion
		1 500 000	2 030 000	BNA	Crédits de gestion
		1 250 000	108 695	STUSID	Emprunt à long terme
		2 000 000	2 000 000	BT	Crédits de gestion
		3 120 000	3 525 000	BH	Crédits de gestion
Nantissement	AMS	6 164 000	2 791 617	STB	Emprunt à long terme
		700 000	251 039	STB	Emprunt à long terme
		800 000	287 004	STB	Emprunt à long terme
		3 000 000	2 762 099	STB	Emprunt à long terme
		3 640 000	6 240 000	STB	Crédits de gestion
		1 500 000	214 285	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		550 000	101 174	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		2 940 000	3 290 000	AMEN BANK	Crédits de gestion
		2 000 000	2 000 000	BTE	Emprunt à long terme
		2 050 000	2 791 000	BTE	Crédits de gestion
		1 600 000	2 240 000	TQB	Crédits de gestion
		2 000 000	2 000 000	ATTIJARI BANK	Crédits de gestion
		1 220 000	355 839	BNA	Emprunt à long terme
		530 000	242 921	BNA	Emprunt à long terme
		1 500 000	2 030 000	BNA	Crédits de gestion
		1 250 000	108 695	STUSID	Emprunt à long terme
		2 000 000	2 000 000	BT	Crédits de gestion
		3 120 000	3 525 000	BH	Crédits de gestion

C. Cautionnement

Cautions provisoires			0		
Cautions définitives			645 348		
Cautions de garantie			0		
Cautions pour admission temporaire			50 000		

D. Effets escomptés non échus

Effets à l'escompte			432 333	BH	
Effets à l'escompte			312 505	STB	
Effets à l'escompte			277 759	STUSID BANK	
Effets à l'escompte			918 714	QNB	
Effets à l'escompte			1 140 896	AMEN BANK	
Effets à l'escompte			1 049 073	BTE	
Effets à l'escompte			17 164	ATTIJARI BANK	
Effets à l'escompte			823 981	BNA	
Effets à l'escompte			507 569	BT	

E. Autres

Accréditifs			1 277 505		
Obligations cautionnées (Engagements reçues)			194 594		
Financements en devises			6 554 719		
Traite avalisée			78 035		

Parties liées

Au 31 Décembre 2015 les parties liées identifiées se présentent comme suit :

- **MIDCO (ex-AMS Trading)** : La société MIDCO (ex-AMS Trading) est une société à responsabilité limitée, créée en 2009. Son capital social de l'ordre de 600 000 Dinars au 31 décembre 2015. La société a pour objet la vente en détail de tous les articles de robinetterie et tous articles de ménage. Au 31 décembre 2015 les ventes de marchandises effectuées par MIDCO (ex-AMS Trading) au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » s'élèvent à 185 363 Dinars en hors taxes.
- **LOUKIL MANAGEMENT CONSEIL « LMC »** : La société a pour objet l'audit économique et administratif ainsi que le conseil et la formation des entreprises, les services rendus par « L.M.C » au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 décembre 2015 sont valorisés à 69 876 Dinars en hors taxes.
- Société **AURES AUTO** : Créée en 1990, la société AURES AUTO ayant pour objectif primordial la réintroduction de la marque Citroën aux chevrons sur le marché tunisien des voitures. les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 décembre 2015 sont valorisés à 38 558 Dinars en hors taxes.
- Société **MED EQUIPEMENT** : œuvre dans la distribution des équipements agricoles et de travaux publics. les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 décembre 2015 sont valorisés à 15 388 Dinars en hors taxes.
- Société Economic Auto (**MAZDA**) : œuvre dans la commercialisation de véhicules et de pièces de rechange de la marque MAZDA. Les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 décembre 2015 sont valorisés à 1 083 Dinars en hors taxes.
- Société **AUDIO COM** : œuvre dans la distribution de Matériel audiovisuel et informatique. Les acquisitions de matériel informatique auprès de cette société, par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 décembre 2015 se sont élevées à 7 519 Dinars en hors taxes.

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	2015	2014
Revenus	25 360 490					
Autres produits d'exploitations	233 534					
Production stockée	- 2 649 221					
Production Immobilisée	758 957					
Total	23 703 759	Total	-	Production	23 703 759	31 758 626
Production	23 703 759	Achats consommés	13 759 439	Marge sur cout matières	9 944 320	14 224 025
Marges sur coût matières	9 944 320					
Subventions d'exploitations	-	Autres charges Externes	3 234 986			
Total	9 944 320	Total	3 234 986	* Valeur Ajoutée brute	6 709 335	11 004 645
Valeur Ajoutée Brute	6 709 335	Impôts et taxes	189 877	* Excédent brut (ou Insuffisance) d'exploitation		
		Charges de personnel	7 186 608			
Total	6 709 335	Total	7 376 484		- 667 150	3 510 444
- Excédent brut d'exploitation	- 667 150	Charges financières	3 661 609			
Autres produits ordinaires	37 901	Dotations aux Amortissement et aux provisions	5 250 836			
Produits financiers	347 264	Provisions ordinaires				
		Autres Pertes	91 028			
Total	- 281 986	Total	9 003 473	Résultat ordinaires avant impôt sur les sociétés	- 9 285 459	- 3 961 644
Transferts et reprise de charges	-	Impôt sur le résultat ordinaire	59 433	Résultat net de l'exercice	- 9 344 892	- 4 026 465
Résultat positif des activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires				
Effet positifs des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-			
			-			
Total	-	Total	-	Résultat net après modification comptable	- 9 344 892	- 4 026 465

SOCIETE « LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » arrêté au 31 Décembre 2015, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S », arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états sont arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Professionnelles applicables en Tunisie, à l'exception des limitations exprimées ci-après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015, a été limité par les éléments suivants :

- La société ne dispose pas d'un inventaire théorique détaillé des « Outillages Spéciaux » totalisant au 31 Décembre 2015 une valeur brute de 10 462 663 Dinars contre 9 659 179 Dinars au 31 Décembre 2014 et une valeur comptable nette de 2 578 474 Dinars au 31 Décembre 2015 contre 2 305 648 Dinars au 31 Décembre 2014. Il nous a été donc impossible de vérifier l'exhaustivité et la réalité des éléments composant ce poste au 31 Décembre 2015.
- Nous ne pouvons pas nous prononcer sur les stocks de la société dont la valeur brute s'élève à la date de clôture à 35 523 384 Dinars et ce, faute de détail de valorisation de ses stocks, ainsi que des provisions qui s'y rapportent.
- Nous n'avons pas reçu les réponses des circularisations des clients, fournisseurs, banques, assurances et avocats.
- Conformément à la Norme Comptable NCT 05 relative aux immobilisations corporelles, les pièces de rechange dont l'utilisation est irrégulière et ne pouvant être utilisées qu'en association avec un élément des immobilisations corporelles devraient être comptabilisées en immobilisations corporelles.

Ainsi et afin de se conformer à la Norme Comptable précitée, la société doit procéder à l'analyse des stocks de pièces de rechange qui s'élève au 31 Décembre 2015 à 1 742 030 Dinars pour identifier les pièces de rechange spécifiques qui devraient être classées parmi les immobilisations et subir ainsi les amortissements au mêmes titre que les immobilisations auxquelles elles se rattachent. A cet effet, les travaux d'identification des pièces de rechange spécifiques ne sont pas encore achevés au cours de l'exercice 2015.

A l'exception des points précités, nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler des points exprimés ci-dessus, les états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S », établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société, ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Il est à signaler que les capitaux propres de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel –A.M.S » s'élevaient, au 31 décembre 2015, à 3 952 071 DT soit, une perte de plus que 50% du capital. Ainsi et en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les deux mois de la constatation des pertes, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société ou procéder à la réduction du capital d'un montant égal à celui des pertes ou procéder à une augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En outre, et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 Juin 2016

**P/C.M.C-DFK International
Hichem AMOURI**

**P/F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI**

SOCIETE « LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations (autres que les rémunérations des dirigeants)

1- Emprunts auprès de la « STB »

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a obtenu des emprunts auprès de la « Société Tunisienne de Banque– STB » pour un montant global de 11 409 000 Dinars, dont les conditions d'octroi se présentent comme suit :

Désignation	Montant en DT	Encours au 31/12/2015	Date d'effet	Taux	Durée
Crédit MT STB	2 750 000	1 527 778	31/10/2014	TMM + 4%	4 ans
Crédits de consolidation à moyen terme	6 164 000	1 712 227	30/06/2008	TMM + 2%	10 ans
Crédit MT STB	1 500 000	250 000	29/12/2009	TMM+2%	7 ans
Crédits de financement de stocks	900 000	900 000	-	TMM+2%	-
Crédit de financement export	95 000	95 000	-	TMM+1,5%	-
Total	11 409 000	4 485 005	-	-	-

2- Emprunts auprès de la « STUSID BANK »

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a obtenu des emprunts auprès de la « STUSID BANK » pour un montant global de 1 730 000 Dinars, dont les conditions d'octroi se présentent comme suit :

Société	Montant en DT	Encours au 31/12/2015	Date d'effet	Taux	Durée
Crédit à moyen terme	1 250 000	108 696	26/02/2009	TMM+2,25%	7 ans
Crédits de financement de stocks	300 000	300 000	-	TMM+2,25%	-
Crédit financement export	180 000	180 000	-	TMM+2%	-
Total	1 730 000	588 696	-	-	-

3- Emprunts auprès d'autres organismes bancaires

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a conclu d'autres conventions de crédit. Le tableau suivant résume les caractéristiques de chacune de ces conventions :

Société	Montant en DT	Encours au 31/12/2015	Date d'effet	Taux	Durée
BTE	2 000 000	2 000 000	01/01/2016		5 ans
Amen Bank	2 500 000	1 717 734	01/08/2012	TMM+2,5%	7ans
Amen Bank	496 000	90 933	01/11/2012	TMM+2%	5 ans
Amen Bank	1 500 000	214 286	01/02/2010	TMM+2,25%	7 ans
Amen Bank	54 000	10 241	05/02/2012	TMM+2%	5 ans
Banque Nationale Agricole	530 000	242 921	06/10/2012	TMM+2%	7 ans
Banque Nationale Agricole	1 220 000	355 839	11/08/2010	TMM+2%	7 ans
Total	6 300 000	4 631 954	-	-	-

4- Opérations avec les sociétés du Groupe :

Les opérations et prestations conclues par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » avec les sociétés du Groupe « LOUKIL » sont décrites comme suit:

Société	Achats En HT	Objet
MIDCO (ex-AMS Trading)	185 363	Achats de marchandises
AMS Europe	-	Achats de marchandises
LMC	69 876	Assistance et conseils
Aures Auto	38 558	Entretien et Réparation
MED Equipement	15 388	Fournitures en biens et outillages
Mazda	1 083	Entretien et Réparation
Audio com	7 519	Achats Matériel Informatique

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a souscrit au cours l'exercice 2015, à l'émission de billets de trésorerie et a des avances a l'émission de compte courant effectuées par certaines sociétés du même groupe comme suit:

Désignation	Société Convention	Date Début	Période Placement	Date Fin	Montant
Placement STUSID	Economic Auto	08/12/2015	60 Jours	06/02/2016	400 000
Placement AMEN	MIDCO	12/09/2015	140 Jours	31/01/2016	400 000

II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que prévus par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes servies aux Directeurs Généraux en fonction, courant l'année 2015, se sont élevées à 162 362 Dinars.
- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 39 000 Dinars.

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application desdits articles. De même, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions lors de l'exécution de nos travaux.

Tunis, le 16 Juin 2016

P/C.M.C-DFK International

P/F.M.B.Z-KPMG Tunisie

Hichem AMOURI

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GRUPE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Le Groupe l'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Walid BOUCHOUCHA.

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

BILAN CONSOLIDE
(Arrondi en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	2015 Au 31/12/2015	2014 Au 31/12/14
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 128 346	1 282 651
Moins : Amortissements		<u>-974 248</u>	<u>-1 073 290</u>
Sous total	1	154 098	209 361
Immobilisations corporelles		80 034 612	76 806 366
Moins : Amortissements		<u>-48 389 674</u>	<u>-43 177 537</u>
Sous total	2	31 644 938	33 628 829
Immobilisations financières		1 455 049	1 366 698
Moins : Provisions		<u>-55 594</u>	<u>-55 594</u>
Sous total	3	1 399 455	1 311 104
Total des actifs immobilisés		33 198 491	35 149 294
Autres actifs non courants	4	705 464	342 309
Total des actifs non courants		33 903 955	35 491 603
ACTIFS COURANTS			
Stocks		33 085 735	35 381 052
Moins : Provisions		<u>-1 162 434</u>	<u>-1 098 676</u>
Sous total	5	31 923 301	34 282 376
Clients et comptes rattachés		47 799 995	48 061 645
Moins : Provisions		<u>-4 544 336</u>	<u>-4 121 300</u>
Sous total	6	43 255 659	43 940 345
Autres actifs courants		11 116 038	9 119 704
Moins : Provisions		<u>-140 917</u>	<u>-139 647</u>
Sous total	7	10 975 121	8 980 057
Placements et actifs financiers	8	617 312	445 539
Liquidités et équivalents de liquidités	9	4 998 069	5 669 881
Total des actifs courants		91 769 462	93 318 198
Total des actifs		125 673 417	128 809 801

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

BILAN CONSOLIDE
(Arrondi en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2015	2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/14
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés		29 917 020	29 204 717
Autres capitaux propres		538 777	1 075 811
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		42 455 797	42 280 528
Résultat de l'exercice consolidé		-2 267 062	4 183 557
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	10	40 188 735	46 464 085
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		1 081 428	1 220 885
Résultat des minoritaires		-109 945	340 823
Total des intérêts minoritaires	10	971 483	1 561 708
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	11	36 795 211	38 867 114
Autres passifs financiers		0	0
Provisions	12	1 529 969	1 470 210
Total des passifs non courants		38 325 180	40 337 324
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	10 711 065	11 442 140
Autres passifs courants	14	7 607 929	7 801 416
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	27 869 025	21 203 128
Total des passifs courants		46 188 019	40 446 684
Total des passifs		84 513 199	80 784 008
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		125 673 417	128 809 801

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Arrondi en dinar tunisien)

	Notes	2015 Au 31/12/2015	2014 Au 31/12/14
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	88 948 407	95 191 095
Production immobilisée	2	0	54 386
Autres produits d'exploitation	3	257 237	236 913
Total des produits d'exploitation		89 205 644	95 482 394
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des en cours	4	-3 953 206	-2 560 276
Achats d'approvisionnements consommés	5	57 850 359	55 033 243
Charges de personnel	6	15 894 588	16 043 512
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	6 803 626	7 720 626
Autres charges d'exploitation	8	8 778 457	8 832 016
Total des charges d'exploitation		85 373 824	85 069 121
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 831 820	10 413 273
Produits des placements	9	469 161	136 893
Charges financières nettes	10	-6 368 147	-3 918 487
Autres gains ordinaires	11	634 773	176 668
Autres pertes ordinaires	12	-515 668	-260 266
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-1 948 061	6 548 081
Impôts sur les bénéfices	13	428 946	2 023 701
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-2 377 007	4 524 380
Quote-part des intérêts minoritaires		-109 945	340 823
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		-2 267 062	4 183 557

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Arrondi en dinar tunisien)

	2015	2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/14
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 377 007	4 524 380
- Ajustements pour :		
. Dotations aux amortissements et provisions	6 594 663	7 899 066
. Variation des stocks	1 572 063	-4 832 986
. Variation des créances	-894 324	-6 242 528
. Variation des autres actifs	-1 728 718	-3 006 620
. Variation des fournisseurs	-405 044	-2 077 816
. Variation des autres passifs	1 519 122	2 657 510
. Plus ou moins value de cession	-18 924	-52 640
. Modification comptable	2 539	0
. Quote-part des subventions d'investissement	-70 412	-70 413
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	4 193 957	-1 202 047
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 448 984	-6 019 392
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34 364	115 118
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-684 280	-895 052
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	211 875	65 925
- Décaissement provenant de l'acquisition d'actifs non courants	-224 855	-513 463
- Autres flux liés aux opérations d'investissement	587 999	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-4 523 880	-7 246 864
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0
- Acquisition/cession actions propres	-73 663	0
- Dividendes et autres distributions	-4 048 076	-5 486 626
- Encaissement provenant des emprunts	1 513 627	24 123 541
- Remboursement d'emprunts	-2 536 426	-2 437 125
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-5 144 538	16 199 790
Incidences des variations des taux de change sur les établissements étrangers	-346 520	218 958
Ajustement de trésorerie lié à la variation du périmètre de consolidation	-820 081	-66 625
VARIATION DE TRESORERIE	-6 641 063	7 903 212
Trésorerie au début de l'exercice	-12 369 107	-20 272 319
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-19 010 170	-12 369 107

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

I- PRESENTATION DU GROUPE

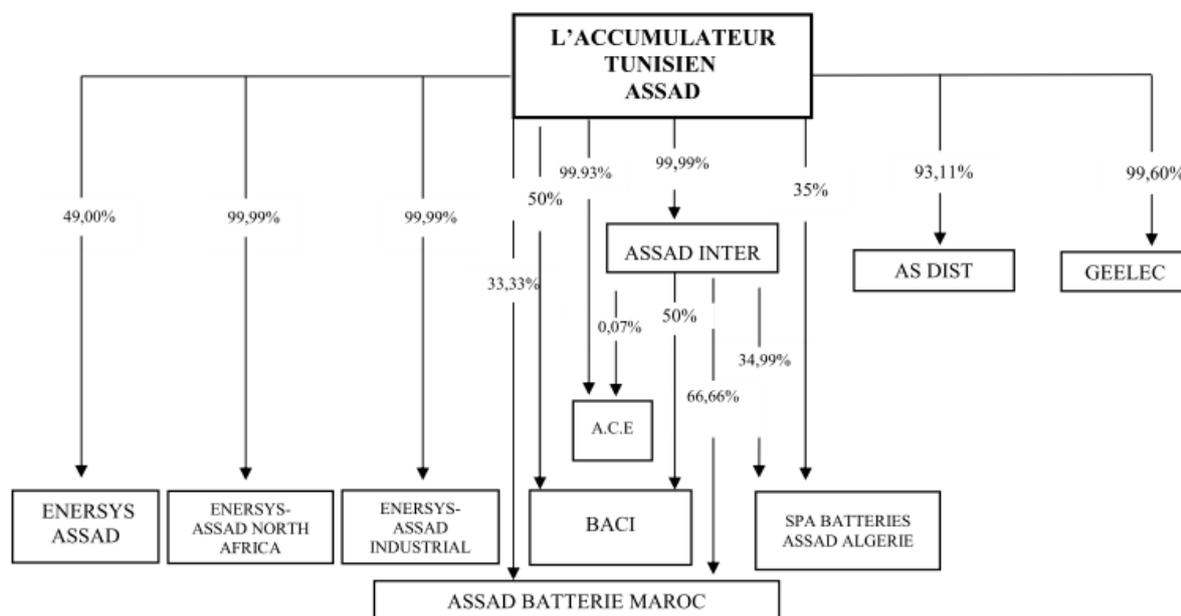
En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « Assad » est composé à la date du 31 décembre 2015 de dix sociétés :

- **L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**, société mère ;
- **ASSAD INTERNATIONAL**, société filiale ;
- **A.C.E**, société filiale ;
- **GEELEC**, société filiale ;
- **AS DISTRIBUTION**, société filiale de droit français ;
- **SPA BATTERIES**, société filiale de droit algérien ;
- **ENERSYS ASSAD**, co-entreprise ;
- **ENERSYS NORTH AFRICA**, société filiale ;
- **ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL**, société filiale ;
- **ASSAD BATTERIE MAROC**, filiale de droit marocain;
- **ASSAD BATTERIE COTE D'IVOIRE**, filiale de droit ivoirien;

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

SOCIETE	% Contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
Assad	-	-	-	100,00%	Société Mère	Intégration globale
ACE	99,93%	0,067%	100,00%	100,00%	Exclusif	Intégration globale
Assad International	99,99%	0,00%	99,99%	99,99%	Exclusif	Intégration globale
Assad Algérie	35,00%	34,99%	69,99%	69,99%	Exclusif	Intégration globale
Geelec	99,60%	0,00%	99,60%	99,60%	Exclusif	Intégration globale
AS Distribution	93,11%	0,00%	93,11%	93,11%	Exclusif	Intégration globale
Energys Assad North Africa	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	Exclusif	Intégration globale
Energys Assad Industrial	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	Exclusif	Intégration globale
Assad Batterie Maroc	33,33%	66,66%	100,00%	99,99%	Exclusif	Intégration globale
Energys Assad	49,00%	0,00%	49,00%	49,00%	Conjoint	Intégration proportionnelle
Batterie Assad Côte D'Ivoire	50,00%	50,00%	100,00%	100,00%	Exclusif	Intégration globale

III- EFFET DE CHANGEMENT DE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En date du 07 Janvier 2015, la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» a procédé à l'acquisition de 899.999 parts sociales de la société «*ENERSYS-ASSAD INDUSTRIAL*», et de 299.999 parts sociales de la société «*ENERSYS-ASSAD NORTH AFRICA*» auprès de la société «*ENERSYS-ASSAD*». Cette acquisition a été autorisée par le Conseil d'Administration du 03 Décembre 2014.

En effet, les sociétés «*ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA*» et «*ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL*», sont devenues des filiales de la société mère «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*», la méthode de consolidation qui leur est appliquée est l'intégration globale.

En outre, le périmètre de consolidation a inclus les filiales «*ASSAD BATTERIE MAROC*» et «*ASSAD BATTERIE COTE D'IVOIRE*» constituées par le groupe ASSAD.

IV- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur en tenant compte des hypothèses susvisées.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et des co-entreprises, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

V- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

VI- METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de l'exercice 2015.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations de la société mère afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Immobilisations financières

Y figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

4. Stock

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

VII- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des entreprises établies à l'étranger, soient «*AS DISTRIBUTION*», «*SPA ASSAD ALGERIE*», «*ASSAD BATTERIE MAROC*» et «*ASSAD BATTERIE COTE D'IVOIRE*», est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement ou proportionnellement.

Pour la société ENERSYS ASSAD, contrôlée conjointement avec le groupe «*ENERSYS*», l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

VIII- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En date du 07 Janvier 2015, la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» a procédé à l'acquisition de 899.999 parts sociales de la société «*ENERSYS-ASSAD INDUSTRIAL*», et de 299.999 parts sociales de la société «*ENERSYS-ASSAD NORTH AFRICA*» auprès de la société «*ENERSYS-ASSAD*». Cette acquisition a été autorisée par le Conseil d'Administration du 03 Décembre 2014. Par ailleurs, en janvier 2015, la société «*ENERSYS ASSAD*» a cédé la totalité des parts qu'elle détenait au capital de la société «*ENERSYS ASSAD MOROCCO*».

IX- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Assistances techniques	4 357	4 357
Autres immobilisations incorporelles	198 066	198 066
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	1 327	1 327
Logiciels	924 596	1 078 901
Sous total	1 128 346	1 282 651
Amort. Assistances techniques	-4 357	-4 357
Amort. Autres immobilisations incorporelles	-193 123	-188 338
Amort. Logiciels	-776 768	-880 595
Sous total	-974 248	-1 073 290
Total	154 098	209 361

2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Agencement, Aménagement & Installation	5 744 794	5 425 057
Construction	12 753 259	12 231 988
Immobilisations en cours	1 592 193	1 885 525
Matériel de transport	3 737 164	3 343 827
Matériel et outillage industriel	48 344 936	46 822 880
Matériel informatique	1 341 200	1 302 530
Mobilier de bureau	1 100 445	1 091 813
Terrains	5 420 621	4 702 746
Sous total	80 034 612	76 806 366
Amort. Agencement, Aménagement & Installation	-3 105 208	-2 488 183
Amort. Construction	-7 591 014	-6 903 050
Amort. Matériel de transport	-2 541 858	-2 370 853
Amort. Matériel et outillage industriel	-33 039 530	-29 439 709
Amort. Matériel informatique	-1 281 099	-1 190 767
Amort. Mobilier de bureau	-830 965	-784 975
Sous total	-48 389 674	-43 177 537
Total	31 644 938	33 628 829

3. Immobilisations financières

Les titres de participation de détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dépôts de cautionnements versés	474 687	445 004
Prêts au personnel	598 303	552 546
Titres de participation	222 521	219 074
Emprunt national	159 538	150 074
Sous total	1 455 049	1 366 698
Provision sur dépôt et cautionnement	-20 013	-20 013
Provision sur prêt personnel	-27 760	-27 760
Provision sur titres de participation	-7 821	-7 821
Sous total	-55 594	-55 594
Total	1 399 455	1 311 104

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien des Composants Automobiles	12 500	12 500
Mediterranean Institute of Technologie	90 000	90 000
S.M.U (suite partage Sicaf Assad)	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicaf Assad)	1	1
Autres titres de participation	7 520	8 380
Energys Maroco	0	18 193
Versement restant sur titres de participation	-22 500	-45 000
Total	222 521	219 074

4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges à répartir	171 155	342 309
Frais préliminaires	534 309	0
Total	705 464	342 309

5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Matières premières	9 641 823	15 783 033
Matières consommables et pièce de rechange	4 179 726	4 563 432
Produits finis et en cours de production	19 264 186	15 034 587
Sous total	33 085 735	35 381 052
Provision sur stocks	-1 162 434	-1 098 676
Sous total	-1 162 434	-1 098 676
Total	31 923 301	34 282 376

6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients douteux et litigieux	4 544 336	4 121 300
Clients effets à recevoir	2 313 044	935 787
Clients ordinaires	40 942 615	43 004 558
Sous total	47 799 995	48 061 645
Provisions sur clients	-4 544 336	-4 121 300
Sous total	-4 544 336	-4 121 300
Total	43 255 659	43 940 345

7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Avances et prêts au personnel	45 917	52 056
Charges constatées d'avance	600 114	517 165
Compte d'attente	96 622	96 786
Débiteurs divers	112 485	150 964
Etat, crédit de TVA	4 316 403	3 041 093
Etat, crédit d'IS	5 800 270	5 008 749
Fournisseurs avances et acomptes	102 926	193 327
Produits à recevoir	41 301	59 564
Sous total	11 116 038	9 119 704
Provisions sur actifs courants	-140 917	-139 647
Sous total	-140 917	-139 647
Total	10 975 121	8 980 057

8. Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	377 221	435 667
Placements	240 091	9 872
Total	617 312	445 539

9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Autres organismes financiers	73	89
Banques	3 410 677	2 835 630
Caisses	9 333	14 339
Chèques à l'encaissement	62 312	776 877
Effets remis à l'encaissement	83 421	89 768
Régie d'avance et accreditif	1 304 371	1 730 256
Titres SICAV	127 882	222 922
Total	4 998 069	5 669 881

10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés	29 917 020	29 204 717
Actions propres	-171 227	-87 804
Ecart de conversion	329 774	712 973
Subvention d'investissement	380 230	450 642
Résultat de l'exercice consolidé	-2 267 062	4 183 557
Total - Capitaux propres	40 188 735	46 464 085
Réserves des minoritaires	1 081 428	1 220 885
Résultat des minoritaires	-109 945	340 823
Total - Intérêts minoritaires	971 483	1 561 708

11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Emprunts bancaires	11 393 127	13 663 467
Emprunts obligataires	25 000 000	25 000 000
Emprunts leasing	402 084	203 647
Total	36 795 211	38 867 114

12. Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Provisions pour garanties données	303 065	285 231
Provisions pour risques et charges	1 226 904	1 184 979
Total	1 529 969	1 470 210

13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	10 136 395	11 119 705
Fournisseurs d'immobilisations	8 814	190 948
Fournisseurs factures non parvenues	565 856	131 487
Total	10 711 065	11 442 140

14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Associés, dividendes à payer	85 021	114 550
Caisse de sécurité sociale	1 180 741	1 107 363
Charges à payer	2 703 682	1 296 190
Compte d'attente	8 478	22 400
Comptes courants associés	34 398	34 398
Créditeurs divers	18 964	11 490
Etat, impôts et taxes	646 514	1 994 503
Personnel charges à payer	1 447 304	1 569 618
Personnel rémunérations dues	628 673	586 672
Provisions courantes	0	319 283
Ristournes clients	854 154	744 949
Total	7 607 929	7 801 416

15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Crédit de préfinancement export	14 657 745	14 299 000
Découverts bancaires	9 350 494	3 739 988
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	3 410 340	2 833 804
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	343 053	205 372
Intérêts courus	107 393	124 964
Total	27 869 025	21 203 128

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Chiffre d'affaires	88 948 407	95 191 095
Total	88 948 407	95 191 095

2. Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Production immobilisée	0	54 386
Total	0	54 386

3. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits de location	186 824	166 500
Quote-part subvention inscrite au résultat	70 413	70 413
Total	257 237	236 913

4. Variation des stocks des produits finis et des en cours

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Variation des stocks des produits finis et des en cours	-3 953 206	-2 560 276
Total	-3 953 206	-2 560 276

5. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Achats consommés de Plomb	24 075 944	19 840 937
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	3 059 198	859 696
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	25 340 901	26 935 111
Achats de pièces de rechange	1 963 145	1 844 055
Autres achats non stockés	754 328	780 767
Achats de marchandises	2 656 843	4 772 677
Total	57 850 359	55 033 243

6. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Salaires bruts	12 841 141	13 174 034
Cotisation sécurité sociale	2 797 848	2 659 687
Autres charges de personnel	255 599	209 791
Total	15 894 588	16 043 512

7. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	76 175	80 730
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	6 225 099	6 433 964
Dotation aux résorptions des charges reportées	171 154	174 441
Dotation aux provisions	2 021 648	1 711 778
Reprises sur provisions	-1 690 450	-680 287
Total	6 803 626	7 720 626

8. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Déplacement, mission et réception	548 338	582 496
Redevances	19 520	0
Divers services extérieurs	172 008	11 897
Entretien et réparation	521 806	661 020
Frais de séminaires et congrès	0	257 180
Frais de transport	1 546 976	1 751 024
Frais postaux et de télécommunication	198 416	192 186
Honoraires	1 633 103	1 092 134
Impôts et taxes	824 809	1 022 734
Jetons de présence	145 240	215 500
Location	1 094 005	981 402
Personnel extérieur à l'entreprise	281 132	159 419
Primes d'assurance	361 744	308 783
Publicité, publication et relation publique	864 815	992 853
Services bancaires et assimilés	488 886	534 048
Sous-traitance générale	77 659	69 340
Total	8 778 457	8 832 016

9. Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Divers Produits	350 673	42 434
Produits nets des titres SICAV	118 488	94 459
Total	469 161	136 893

10. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges d'intérêts nettes	-4 648 376	-3 771 698
Gains de change	1 511 264	1 904 490
Pertes de change	-3 231 035	-2 051 279
Total	-6 368 147	-3 918 487

11. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gains sur éléments non récurrents	579 850	122 039
Plus-value sur cession d'immobilisations	54 923	54 629
Total	634 773	176 668

12. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Moins-value sur cession d'immobilisations	-35 999	-1 989
Pertes sur éléments non récurrents	-479 669	-258 277
Total	-515 668	-260 266

13. Impôts sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Impôts sur les sociétés	428 946	2 023 701
Total	428 946	2 023 701

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1. Trésorerie

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Autres organismes financiers	73	89
Banques	3 410 677	2 835 630
Caisses	9 333	14 339
Chèques à l'encaissement	62 312	776 877
Effets remis à l'encaissement	83 421	89 768
Régie d'avance et accréditif	1 304 371	1 730 256
Titres SICAV	127 882	222 922
Sous total	4 998 069	5 669 881
Crédit de préfinancement export	-14 657 745	
Découverts bancaires	-9 350 494	
Sous total	-24 008 239	
Total	-19 010 170	

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU
31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de **125.673.417 TND** et un résultat déficitaire net consolidé (part du groupe) de **-2.267.062 TND**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à

l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» et ses filiales au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le fait que la société mère «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2009 à 2012. La notification du résultat du contrôle datée du 07 juillet 2014 a fait ressortir un montant de 1.410.944,402 Dinars en principal et pénalités dont 854.164,551 Dinars de reports impôt et TVA non acceptés. La société s'est opposée à cette notification en date du 06 Août 2014; l'opération demeure en cours de négociation. Une provision pour risques et charges d'un montant de 981.030,113 Dinars est logée au passif du bilan pour se prémunir contre de tels risques.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter

l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 26 Mai 2016

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Walid BOUCHOUCHA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLA .

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2015	2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	85 773	107 815
Créances sur les établissements bancaires	5.2	145 819	87 081
Créances sur la clientèle	5.3	6 660 013	6 774 341
Portefeuille commercial	5.4	721 257	634 650
Portefeuille d'investissement	5.5	526 654	456 480
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	46 589	36 646
Valeurs immobilisées	5.7	97 121	62 013
Autres actifs	5.8	481 548	423 900
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		51	2
TOTAL ACTIF		8 764 826	8 582 928
PASSIF			
Banque centrale, CCP	5.9	578 209	460 115
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.10	214 145	492 642
Dépôts de la clientèle	5.11	6 181 430	5 801 580
Emprunts et ressources spéciales	5.12	311 034	392 266
Autres passifs	5.13	412 849	371 023
TOTAL PASSIF		7 697 668	7 517 626
INTERETS MINORITAIRES		401 766	440 426
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2014)	5.14	160 000	160 000
Capital non appelé	5.14	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.15	-2 296	-3 620
Réserves consolidées	5.14	352 381	322 788
Autres capitaux propres consolidés	5.14	132 509	131 491
Résultats reportés consolidés		-7 760	-41 317
<i>Reports à nouveau consolidés</i>		-7 760	-41 317
<i>Effets des modifications comptables consolidés</i>		-	-
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	30 559	55 533
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		665 392	624 876
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 764 826	8 582 928

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2015	2014
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 043 860</u>	<u>1 208 300</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		344 507	541 345
b - En faveur de la clientèle		539 353	506 955
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>544 394</u>	<u>566 472</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		31 846	54 450
b - Débiteurs par accréditifs import devises		512 548	512 022
Actifs donnés en garantis	6.2	<u>578 000</u>	<u>460 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		2 166 254	2 234 772
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		<u>197 798</u>	<u>297 655</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		197 798	297 655
Engagements sur titres		<u>2 982</u>	<u>8 549</u>
a - Participations non libérées		2 982	8 549
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		200 780	306 204
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.3	<u>2 751 165</u>	<u>2 406 829</u>
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		2 751 165	2 406 829

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2015	2014
Intérêts et revenus assimilés	7.1	491 654	480 783
Commissions	7.2	59 204	58 427
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	48 927	50 051
Revenus du portefeuille investissement	7.4	25 028	20 724
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		624 813	609 985
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-276 962	-243 074
Commissions encourues		-1 646	-1 151
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-201	-341
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-278 810	-244 567
PRODUIT NET BANCAIRE		346 003	365 419
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-195 041	-96 113
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	87 056	3 078
Autres produits d'exploitation		45 081	85 623
Frais de personnel	7.8	-166 439	-156 374
Charges générales d'exploitation		-60 430	-93 539
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-7 169	-6 400
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		49 062	101 694
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		1 983	1 750
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaire	7.9	-1 047	-1 488
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		49 997	101 957
Impôt sur les bénéfices	7.10	-5 522	-23 647
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		44 476	78 310
Intérêts minoritaires		-13 917	-22 776
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		30 559	55 533
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		30 559	55 533
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	-
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		30 559	55 533

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		572 513	553 750
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-271 097	-244 361
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		9 532	-19 897
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-107 355	-384 849
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		373 540	353 091
6- Titres de placement		49 696	-8 738
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-152 113	-143 928
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-10 212	-18 659
9- Impôt sur les sociétés		-8 641	-15 175
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</i>	8.1	455 863	71 233
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		24 382	18 541
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-68 763	-110 392
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-40 631	-7 378
4- Plus-values sur titres de participations		97 788	3
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	8.2	12 776	-99 226
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle		-	-
2- Emission d'actions par la mère		-	-
3- Emission d'actions par les filiales		-24 826	4 355
4- Emission d'emprunts		-	-
5- Remboursement d'emprunts		-11 822	-2 798
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-67 792	-17 219
7- Dividendes versés		-17 468	-1 900
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	8.3	-121 907	-17 562
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		346 732	-45 554
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-536 793	-491 238
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-190 061	-536 793

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **167** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2015 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 026 805	80 134 025	50,08%
L'État Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Office de l'Élevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 315 267	21 576 335	13,49%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Émirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	821 032	4 105 160	2,57%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVÉES	3 229 611	16 148 055	10,09%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 607 221	38 036 105	23,77%
AUTRES ACTIONNAIRES	821 096	4 105 480	2,57%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lorsqu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée permise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2015, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC onze lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 11, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

De même des provisions additionnelles ont été constatées au titre de ces créances en appliquant un taux de décote de 100% pour tous les lots 5 à 11.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Élimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.2.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupes sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2015 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
SPI MADINA	25%	25%
LES ŒILLETES	25%	25%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SODET SUD	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.10. Correction de méthode :

Antérieurement à l'exercice 2015, les titres de participations via les fonds gérés, effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, ont été évaluées, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, Cette méthode d'évaluation a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

De même, la BNA a procédé à la revue des garanties réelles de tout son portefeuille et a procédé à la correction de leurs valeurs pour tenir compte de la réserve formulée par les commissaires aux comptes quant à la validité juridique de certaines garanties réelles (clause de maintien des garanties).

L'impact des ces corrections de méthode a été imputé sur le résultat de l'exercice 2015. De même, les données de l'exercice 2014 n'ont pas été retraitées pour le besoin de comparabilité.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2015 :

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 4 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	99,61%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	99,05%
SOFINREC	IG	100,00%	99,28%
SIACR INVEST	IG	91,62%	84,33%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,63%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,94%
SICAF Participations	IG	99,99%	99,60%
SICAV BNA (2)	IG	28,38%	25,46%
Placement Obligataire SICAV (2)	IG	0,08%	0,05%
Banque d'affaires Tunisie	ME	23,82%	23,73%
TUNIS-RE	ME	20,31%	18,53%
SODINO	ME	24,75%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,30%
ESSOUKNA	IG	70,26%	23,36%
SIVIA	IG	99,99%	42,13%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,94%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,76%
Autres activités			
SODET SUD	IG	74,57%	53,83%
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	46,46%
SOGEST	IG	94,74%	44,82%
AGROSERVICES	IG	34,85%	34,72%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,58%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,80%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de
--------------	--------	----------------

		vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	35	14,47%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	2,68%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	5	8,72%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	941	28,44%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 85.774 mDT au 31/12/2015 contre 107.815 mDT au 31/12/2014, soit une diminution de 22.041 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisses devises, des avoirs auprès de la BCT en dinars, des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT et des mouvements IBS, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en dinars et des avoirs auprès de la BCT en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Avoirs en caisse en dinars	46 330	39 065
Avoirs en caisse en devises	7 482	10 263
Avoirs auprès de la BCT en dinars	315	18 020
Avoirs auprès de la BCT en devises	22 918	19 665
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-310	-306
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	3 364	11 411
Mouvements IBS	5 496	8 459
Avoirs auprès du CCP	179	882
Chèques TGT	-	356
TOTAL	85 774	107 815

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2015 de 60%. La BNA, société mère, affiche, à la date du 31/12/2015, un ratio de liquidité de 47,32 %.

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 87.081 mDT au 31 décembre 2014 à 145.819 mDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 58.738 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
a - Créances sur les établissements bancaires	119 026	61 511
Comptes à vue	3 998	5 481
Prêts sur le marché monétaire dinars	115 000	56 000
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises) (*)	-206	-196
Intérêts à percevoir	234	226
b - Créances sur les établissements financiers	26 793	25 570
Comptes à vue	6 795	3 394
Prêts sur le marché monétaire dinars	19 650	21 800
Créances rattachées sociétés de leasing	237	293
Intérêts à percevoir	111	83
TOTAL	145 819	87 081

5.3.

Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2015 à 6.660.013 mDT contre 6.774.341 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une diminution de 114.328 mDT (2%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	728 983	342 721	-2 843	-	-335 760	733 101
- Comptes débiteurs	31 715	-	-	-	-	31 715
- Autres concours à la clientèle	480 861	97 985	-2 843	-	-91 296	484 707
- Crédits sur ressources spéciales	216 407	244 736	-	-	-244 463	216 680
Engagements commerciaux et industriels :	6 986 509	197 409	-15 246	-	-248 647	6 920 025
- Comptes débiteurs	1 120 197	39 422	-	-	-84313	1 075 306
- Autres concours à la clientèle	5 746 457	139 080	-15 246	-	-145 862	5 724 429
- Crédits sur ressources spéciales	119 855	18 907	-	-	-18 472	120 290
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541

Créances agricoles prises en charge par l'Etat	20 230	-	-	-464	-	19 766
Créances bancaires détenues par des SRC (note 5.3.1)	297 253	35 863	-	-	-50 847	282 269
Provisions sur créances classées (*)	-	-	-	-1 225 575	-	-1 225 575
Provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	-70 113	-	-70 113
TOTAL AU 31/12/2015	8 033 516	575 993	-18 089	-1 296 152	-635 254	6 660 013
TOTAL AU 31/12/2014	7 947 674	609 677	-21 164	-1 104 623	-657 223	6 774 341

(*) Dont des provisions additionnelles sur les créances bancaires prévues par la Circulaire BCT 2013-21 : 155.360 mDT constatés par la BNA et 28.475 mDT constatés par la SOFINREC.

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2015 comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	-	14	-	-	14
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	94 097	5 264	-85 505	-13 857	-
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	44 628	4 812	-42 294	-7 145	-
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	40 782	5 175	-32 129	-13 828	-
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	20 177	3 044	-19 136	-4 085	-
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	14 444	1 172	-13 909	-1 708	-
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	37 035	4 022	-34 141	-6 916	-
Lot n°11 (cédé le 31/12/2014)	45 800	6 948	-49 441	-3 306	-
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-288	-2	-
TOTAL AU 31/12/2015	297 253	30 451	-276 843	-50 847	14
TOTAL AU 31/12/2014	301 569	30 682	-281 144	-51 093	14

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2015 à 264.270 mDT.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

(En mDT)

	Encours au 31 décembre 2015	Encours au 31 décembre 2014
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	85 782	86 754

Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	67 610	69 566
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	34 895	35 816
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	75 982	80 091
TOTAL	264 270	272 227

5.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	4 967 944	4 916 584	8 292	9 951
Classe 1	2 072 309	2 070 458	-	233
Classe 2	228 345	222 182	23 236	8 065
Classe 3	287 067	285 794	64 508	11 990
Classe 4	960 444	788 280	354 423	95 864
Classe 5 ⁽¹⁾	1 168 674	1 067 134	775 917	161 772
Total en mDT	9 684 783	9 350 432	1 226 376	287 875
Total/ Créances classées	2 644 530	2 363 390		
Taux des créances classées ⁽²⁾	27,31%	25,28%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Y compris les engagements cédés à SOFINREC

(2) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 25,28 % contre 21,10% en 2014.

Le ratio de couverture, de la BNA, des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2015 à 63,29% contre 65,58 % fin 2014.

5.3.3 Evaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues.

5.3.4 Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.5 Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2015, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 70.113 mDT et s'analyse comme suit :

Catégorie	ENG (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteurs Scalaires	En mDT	
					TX BCT	Prov Coll Tx MAX [BCT;BNA]
Agriculture	345 815	16,2%	13,6%	1,00	20%	11174
Autres Industries	68 167	17,0%	24,5%	1,00	25%	2 895
Autres Services	365 492	3,8%	18,5%	1,00	25%	3 493

Bâtiments et travaux publics	302 091	2,7%	30,3%	1,00	20%	2 480
Commerce	1 090 440	2,5%	32,5%	1,00	25%	8 788
Consommation	985 579	3,7%	48,4%	1,05	20%	18 663
Habitat	291 201	1,7%	27,8%	1,56	10%	2 159
Industries Manufacturières	1 555 373	3,0%	21,5%	1,00	25%	11 518
Promotion Immobilière	517 786	2,7%	16,5%	1,00	15%	2 308
Tourisme	144 380	23,0%	12,4%	1,00	20%	6 634
Total Classes 0&1 (*)	5 666 325					70 113

(*) Compte non tenue des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits

5.3.6 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2015, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 59.067 mDT (soit une dotation nette constatée par la BNA pour 61.387 mDT et une reprise de provisions constatée par la SOFINREC pour 2.320 mDT).

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2015, le solde des provisions additionnelles s'élève à 183.835 mDT.

5.3.7 Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2015 (3)	Encours au 31/12/2015 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	20 924 245	15 080 932	5 843 312
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	98 032 635	70 970 302	27 062 333
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	5 273 853	4 073 266	1 200 587
Total en mDT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	124 230 733	90 124 500	34 106 233

5.3.8 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2015 :

	Total	Dont engagement des sociétés					El-Fouledh
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	
Engagements au 31-12-2014	1 268 079	613 148	32 572	123 857	89 996	69 313	51 716
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Garanties au 31-12-2015	948 922	559 000	-	63 123	69 472	89 352	50 055
Agios réservés au 31-12-2015	12 208	-	-	-	-	-	3 766
Classe au 31-12-2015	-	-	-	-	1	-	4
Provisions au 31-12-2015	2 825	-	-	-	-	-	2

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 721.257 mDT au 31 décembre 2015 contre 634.650 mDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation nette de 86.607 mDT essentiellement imputable à l'augmentation des bons du trésor.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 015			2014	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	40 155	-	-1 649	38 507	70 848
Actions	15 472	-	-1 649	13 823	34 113
Parts dans les OPCVM consolidés	22 880	-	-	22 880	35 513
Parts dans les autres OPCVM	1 803	-	-	1 803	1 223
Titres à revenu fixe	650 426	32 524	-200	682 750	563 801
Bons de trésor	417 436	24 411	-	441 847	289 977
Obligations	220 339	7 310	-	227 649	257 003
Parts de Fonds Communs de Créances	394	2	-	396	621
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	12 257	801	-200	12 858	16 201
Total	690 581	32 524	-1 849	721 257	634 650

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 526.654 mDT au 31 décembre 2015 contre 456.480 mDT au 31 décembre 2014. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

	2 015			2 014	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	217 985	9 272	-	227 258	184 121
Participations-financement (Titres en rétrocession)	125 772	254	-31 645	94 381	68 628
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	1 447	-	-1 447	-	-
Titres déconsolidés	76	-	-	76	76
Autres titres de participation et de placement	85 844	-	-2 086	83 758	68 522
Parts dans les fonds communs de placement	20 400	-	-463	19 938	19 259
Placements en fonds gérés SICAR	3 041	-	-	3 041	1 785
Créances prises en charge par l'Etat	98 203	-	-	98 203	114 089
Total	552 769	9 526	-35 640	526 654	456 480

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars). (voir note 3.1.1)

Courant l'année 2015, la BNA a procédé à la cession de 3 945 225 actions détenues dans le capital de la société "SFBT" pour un prix de cession de 97.711 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 93.817 mDT.

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(En mDT)

Société	Activité	2015		2014	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,31%	37 706	19,70%	27 574
SODINO	SICAR	24,75%	6 393	27,75%	7 949
GEVE	Commerce	50,00%	885	50,00%	1 123
BAT	Services financiers	23,82%	1 606		
TOTAL			46 589		36 646

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont les suivantes :

(En mDT)

	TUNIS-RE(1)	SODINO(2)	GEVE(2)	BAT(2)
Total Bilan	498 731	42 641	8 571	7 487
Total des capitaux propres	185 656	25 828	1 771	6 970
Total des produits d'exploitation	-	1 071	10	839
Résultat technique	6 534	-	-	-
Résultat d'exploitation	17 569	-2 679	-102	13
Résultat net de l'exercice	14 443	-2 681	-597	48

(1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

(2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le groupe BNA.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2015, une valeur brute de 201.767 mDT, des amortissements et des provisions de 104.646 mDT et une valeur nette de 97.121 mDT, ce qui représente environ 1,11% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2015, s'établit comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31/12/2014	Acquisitions/dotations	Régl Amortis Antérieurs	Cessions/reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles :	13 770	1 646	-	-	-1138	14 278
- Logiciels	13 770	1 646	-	-	-1 138	14 278
Amortissements :	-12 295	-1 033	-	-	-	-13 328
- Logiciels	-12 148	-1 033	-	15	-	-13 166

Libellé	Solde au 31/12/2014	Acquisitions/ dotations	Régl Amortis Antérieurs	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2015
TOTAL NET (1)	1 475	613	-	-	-1 138	950
Immobilisations corporelles :	146 924	343 478	-	-2 789	-300 124	187 489
- Terrains	3 186	1 104	-	-23	-	4 267
- Constructions	56 850	37 090	-	148	-	94 088
- Agencements, aménagements et installations	29 128	1 119	-	-	-39	30 209
- Matériel de transport	4 526	1 445	-	-1 294	-	4 677
- Mobiliers, matériel de bureaux	40 960	296 845	-	-1 389	-294 816	41 599
- Matériel et outillage	4 922	2 962	-	-	-2 027	5 857
- Immobilisations en cours	2 567	2 442	-	-231	-3 022	1 756
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	371	89	-	-	-220	240
- Dépenses nouvelles agences	306	382	-	-	-	688
- Immobilisations en dation (*)	4 107	-	-	-	-	4 107
Amortissements :	-86 048	-4 728	-68	-137	-	-90 981
- Constructions	-26 047	-1 380	-68	-	-	-27 495
- Agencements, aménagements et installations	-22 470	-1 083	-	-	-	-23 554
- Matériel de transport	-2 935	-511	-	20	-	-3 426
- Mobilier et matériel de bureaux	-34 564	-1 746	-	-157	-	-36 468
- Matériel et outillage	-32	-8	-	-	-	-39
Dépréciations :	-337	-	-	-	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-	-337
TOTAL NET (2)	60 539	338 750	-68	-2 926	-300 124	96 171
TOTAL GENERAL (1) + (2)	62 013	339 363	-68	-2 926	-301 262	97 121

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2015 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins- value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

5.7.1. Inventaire physique des immobilisations

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

5.7.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 481.548 mDT au 31 décembre 2015 contre 423.900 mDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Comptes de régularisation actifs :	83 923	100 128
- Débiteurs divers (1)	13 089	19 070
- État, impôts & taxes	1 661	12 072
- Commissions de gestion à percevoir	5 441	3 189
- Ajustements devises	2 799	1 266
- Comptes liés à la compensation (5.8.1)	46 841	44 550
- Autres comptes	14 093	19 981
Actifs d'impôts sur les résultats :	89 020	78 118
- Actifs d'impôts exigibles	19 830	13 103
- Actifs d'impôts différés	69 190	65 015
Actifs d'exploitation des filiales non financières	208 811	194 268
- Stocks de terrains à bâtir	97 047	95 708
- Stocks de travaux immobiliers en cours	27 325	56 033
- Stocks de travaux immobiliers terminés	75 549	36 515
- Autres stocks	1 279	1 083
- Clients et comptes rattachés	7 611	4 930
Autres actifs :	99 793	51 385
- Prêts au personnel	36 005	33 983
- Charges reportées	3 692	2 878
- Stock cartes de retrait	232	371
- Dotations timbres postaux	26	27
- Dotations timbres fiscaux	6	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	85	107
- Dépôts et cautionnements	593	394
- Autres comptes	59 154	13 619
TOTAL	481 548	423 900

(1) Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

5.8.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2015, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 46.841 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 146.400 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.9. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 578.209 mDT au 31/12/2015 contre 460.115 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 118.094 mDT due essentiellement à la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014	Dépôts des
5.10. et avoirs			
Utilisations auprès de la BCT en devises	4	9	
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	578 000	460 000	
Intérêts à servir	205	106	
TOTAL	578 209	460 115	

établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 214.145 mDT au 31/12/2015 contre 492.642 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une diminution de 278.497 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ Décomposition par nature de poste :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	207 282	488 319
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 863	4 323
TOTAL	214 145	492 642

➤ Décomposition par nature de compte :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Comptes à vue	13 523	10 865
Emprunts sur le marché monétaire dinars	110 950	205 250
Emprunts sur le marché monétaire devises	89 540	276 007
Intérêts à payer	132	520
TOTAL	214 145	492 642

5.11. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.181.430 mDT au 31 décembre 2015 contre 5.801.580 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 379.850 mDT, soit un taux de progression de 6,55%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts en dinars :	5 470 288	5 201 335
- Dépôts à vue	1 241 718	1 210 595
- Dépôts d'épargne	2 105 073	2 016 245

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
- Bons de caisse	68 929	80 993
- Comptes à terme	173 549	165 756
- Comptes spéciaux de placement	1 145 742	1 081 364
- Certificats de dépôt	554 000	447 500
- Autres sommes dues à la clientèle	181 277	198 882
Dépôts en devises :	678 886	582 924
- Dépôts à vue	457 199	281 596
- Bons de caisse	8 813	8 212
- Comptes à terme	43 491	44 039
- Comptes de placement	161 564	241 002
- Autres sommes dues à la clientèle	7 819	8 075
Dettes rattachées :	32 255	17 322
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1925	2295
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	325	247
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	18384	17671
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	27 644	16 901
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-16 023	-19 792
TOTAL	6 181 430	5 801 580

5.12. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 311.034 mDT au 31 décembre 2015 contre 392.266 mDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31-déc-15	Solde au 31-déc-14
Emprunts matérialisés	28 651	31 772
*Emprunts obligataires	27 383	30 385
*Intérêts à payer	1 268	1 387
Ressources spéciales	282 383	360 494
*Ressources extérieures	113 785	164 596
*Ressources budgétaires	188 878	234 215
*Ecart de conversion sur emprunts	-23 701	-40 027
*Intérêts à payer	3 420	1 710
TOTAL	311 034	392 266

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.12.1. Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2015 à 2.980 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2015 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2015
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 404
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 516
TOTAL		11 920

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.12.2. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2015. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2015
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

5.13. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 412.849 mDT au 31 décembre 2015 contre 371.023 mDT au 31 décembre 2014. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
État, impôts et taxes	21 286	19 530
Impôts sur les sociétés	3 537	16 146
Passifs d'impôts différés	33 536	31 342
Fournisseurs et comptes rattachés	7 899	5 550
Organismes sociaux	32 514	31 824
Comptes d'ajustement devises	6 991	9 891
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	6 526	-1 891
Congés à payer	11 684	10 092
Produits perçus d'avance	3 924	3 822
Excédent de caisse	1 687	1 476
Charges sur emprunt	53	51
Autres comptes de régularisation passif	2 416	3 071

Provisions sur autres comptes de régularisation passif	5	5
Comptes liés à la compensation	146 400	129 336
Comptes de régularisation	28 833	13 782
Comptes Étatiques créditeurs	47 517	44 430
Créditeurs divers	43 115	39 481
Provisions pour passifs et charges :	14 451	12 607
▪ Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (5.13.1)	10 125	8 553
▪ Provisions suspens inter-sièges (5.13.2)	767	1 160
▪ Autres provisions pour risques et charges	3 558	2 894
TOTAL	412 849	371 023

5.13.1 Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2015 s'élève à 9.838 mDT contre 8.231 mDT au 31/12/2014.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

5.13.2 Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	126	112	14	1	127	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	232	181	51	6	238	20%	48
Compris entre 180 et 360 jours	193	192	1	1	194	50%	97
Supérieur à 360 jours	584	714	-130	38	622	100%	622
Total en mDT	1 135	1 199	-64	46	1 181		767

5.13.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2015. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2015
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

5.14. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.14.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2015 à 352.381 mDT contre 322.788 mDT au 31 décembre 2014 à. Elles se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Contribution de la mère consolidante	320 560	288 321
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 051	39 731
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 813	14 695
+ Part du groupe, dans les autres réserves	266 311	235 783
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-616	-1 889
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	18 824	25 934
+ Contribution positive dans les réserves	18 871	26 044
- Contribution négative dans les réserves	-47	-110
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	23 597	20 867
+ Contribution positive dans les réserves	23 597	20 867
- Contribution négative dans les réserves	-	-
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-10 600	-12 333
+ Contribution positive dans les réserves	570	561
- Contribution négative dans les réserves	-11 170	-12 895
TOTAL	352 381	322 788

5.14.2. Autres capitaux propres consolidés

Les autres capitaux propres consolidés totalisent 132.509 mDT au 31 décembre 2015 contre 131.491 mDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dotation de l'État de 133.000 mDT	132 488	131 430
+ Dotation(1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-512	-1 570
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	21	61
± Plus ou moins-values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	73	-114
± Plus ou moins-values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	-51	52
- Frais de négociation des OPCVM	-1	1
- Part revenant aux minoritaires	123	123
TOTAL	132 509	131 491

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.14.3. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 30.559 mDT contre un résultat de même nature de 55.533 mDT au 31 décembre 2014. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contribution de la mère consolidante	24 379	59 214
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	6 765	-5 416
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	7 171	1 433
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-405	-6 849
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	-199	3 133
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	506	3 476
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-705	-342
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-386	-1 399
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	43	126
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-429	-1 525
TOTAL	30 559	55 533

5.14.4. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2015	2014
Bénéfice de l'exercice, avant modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	30 559	55 533
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 476 877	31 282 813
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	0,971	1,775

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015 un montant de 2.296 mDT contre 3.620 mDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Actions propres détenues par la Banque mère	1 372	1 367
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	2 993	6 137
± Values sur actions propres et d'auto-contrôle	(2 326)	(670)
Part des minoritaires	258	(3 215)
TOTAL	2 296	3 620

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 4.364 mDT au 31 décembre 2015 contre 7.505 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une baisse de 3.140 mDT, dû essentiellement à la cession en Bourse de 396.428 actions d'auto-contrôle pour un coût global de 3.250 mDT.

Ces variations se détaillent comme suit :

	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31/12/2014	84 199	1 367	631 063	6 137	715 262	7 505
+ Acquisitions	673	4	12 150	105	12 823	109
- Cessions	-	-	-396 428	-3 250	-396 428	-3 250
Solde au 31/12/2015	84 872	1 372	246 785	2 993	331 657	4 364

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.043.860 mDT au 31 décembre 2015 contre 1.208.300 mDT au 31 décembre 2014. Il se décompose comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
a- En faveur d'établissements bancaires :	344 507	541 345
- Effets endossés (6.1.1)	241 250	442 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	84 257	81 345
- Cession créances	19 000	18 000
b- En faveur de la clientèle :	539 353	506 955
- Débiteurs par avals et acceptations	63 561	75 831
- Débiteurs par lettres de garanties	67 428	60 150
- Débiteurs par obligations cautionnées	19 014	24 551
- Débiteurs par cautions fiscales	41 478	39 640
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	322 764	280 669
- Avals emprunts obligataires	643	1 736
- Avals billets de trésorerie	21 700	24 150
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	2766	228
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État (6.1.2)	160 000	160 000
TOTAL	1 043 860	1 208 300

6.1.1. Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 442.000 mDT au 31/12/2014 à 241.250 mDT au 31/12/2015. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2. Créances budgétaires transférées par l'État

- En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.
- Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 578.000 mDT au 31/12/2015 contre 460.000 mDT au 31/12/2014. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres de créances	330 000	252 000
Bons du trésor	248 000	108 000
Emprunt obligataire Mai 2014	-	100 000
Total	578 000	460 000

6.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31 décembre 2015 des éléments suivants :

(En mDT)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Garanties reçues de l'État	1 386 185	1 065 758
Garanties reçues de la clientèle	1 364 980	1 341 071
TOTAL	2 751 165	2 406 829

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 491.654 mDT en 2015 contre 480.783 mDT en 2014, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 2,26 %. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 421	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 590	3 200
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	57	34
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1578	1324
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	196	32
Opérations avec la clientèle :	464 199	456 432
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	95 718	67 496
- Intérêts sur crédits à la clientèle	368 481	388 936
Autres intérêts et revenus assimilés	21 033	19 761
TOTAL	491 654	480 783

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 59.204 mDT en 2015 contre 58.427 mDT en 2014, soit une augmentation de 1,33 %. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	32 689	30 770
Commissions sur opérations Monétique	3 650	3 961
Commissions sur opérations de change	718	733
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 974	2 318
Commissions sur location de coffre-fort	26	24

Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	9 130	9 159
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 015	2 134
Commissions sur avals billets de trésorerie	311	327
Commissions de gestion d'OPCVM	458	437
Commissions de gestion de fonds à capital risque	148	100
Commissions diverses	8 085	8 464
TOTAL	59 204	58 427

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 48.927 mDT en 2015 contre 50.051 mDT en 2014, soit une diminution de 2,25 %. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	35 085	38 590
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	34 885	31 116
- Dividendes & revenus assimilés (+)	44	7 019
- Pertes sur titres de placement (-)	-7	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	197	455
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-33	-
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	13 841	11 461
- Résultat sur opérations de change	10 108	8 100
- Commissions sur change manuel	3 733	3 361
TOTAL	48 927	50 051

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 25.028 mDT en 2015 contre 20.724 mDT en 2014, soit une augmentation de 20,77%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus des titres de participation en rétrocession	347	488
Revenus des autres titres de participation	9 675	9 914
Revenus des obligations	12 595	7 490
Revenus des fonds gérés	2 411	2 833
TOTAL	25 028	20 724

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 276.962 mDT en 2015 contre 243.074 mDT en 2014, soit une augmentation de 13,94 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	58 323	56 524
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	50 128	50 936
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	823	667
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	201	207
- Report / Déport sur opérations de SWAP	7171	4714
Opérations avec la clientèle :	216 226	178 513
- Intérêts sur comptes à vue	8 275	7 557
- Intérêts sur comptes d'épargne	80 057	73 815
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	127 894	97 142
Emprunts	1 542	7 032
Autres intérêts et charges	871	1 005
TOTAL	276 962	243 074

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 195.041 mDT en 2015 contre 96.113 mDT en 2014, soit une augmentation de 102,93%. Il s'analyse comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-244 478	-160 763
Dotations aux provisions collectives sur créances non classés	-4 184	-7 081
Créances cédées ou passées par pertes	-889	-42 494
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	56 199	100 842
Dotations aux provisions pour risques et charges	-12 829	-6 137
Reprises sur provisions diverses	3 027	14 255
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-18
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	8 200	5 247
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-106	-14

Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	19	49
TOTAL	-195 041	-96 113

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 87.056 mDT en 2015 contre une somme nette positive de 3.078 mDT en 2014. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-1 700	-2 842
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-5 979	-2 735
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	2	-188
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 337	1 434
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	543	217
Gains de change sur portefeuille d'investissement	93 817	1
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-1
Gains sur titres consolidés	-911	7 229
Pertes sur titres consolidés	-51	-36
TOTAL	87 056	3 078

Courant l'exercice 2015, la BNA a procédé à la cession en bourse de 3.945.225 actions SFBT pour une valeur totale de 97.711 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 93.817 mDT.

7.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 166.439 mDT en 2015 contre 156.374 mDT en 2014, soit une augmentation de 6,44%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	115 058	107 694
Charges sociales et fiscales	33 548	32 049
Autres charges du personnel	9 236	8 336
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	7 103	9 508
Variation des congés à payer	1 494	-1 214
TOTAL	166 439	156 374

*Assurance IDR : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation relative à l'exercice 2015 s'élève à **3.399** mDT.

*Assurance Epargne collective : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative à l'exercice 2015 s'est élevée à **4.343** mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à **3.475** mDT.

7.9. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à -1.047 mDT en 2015 contre -1.488 mDT en 2014. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Profits exceptionnels	-998	-814
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétaire	25	177
Déficit de caisse	-15	-11
Pénalités et amendes fiscal	-60	-24
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	-	-815
TOTAL	-1 047	-1 488

7.10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2015 la charge nette s'élève à 5.522 mDT contre 23.647 mDT en 2014. Elle se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	7 489	21 306
Charge des impôts différés de l'exercice	652	7 694
Produits des impôts différés de l'exercice	-2 619	-5 354
TOTAL	5 522	23 647

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 455.863 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 301.416 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 107.355 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 373.540 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux crédateurs divers ont atteint 152.113 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 10.212 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 12.776 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 68.763 mDT et 40.631 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et du prix de cession des titres de participation (SFBT principalement) pour un montant cumulé de 24.382 mDT et 97.788 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net négatif de 121.907 mDT provenant essentiellement de rachat d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 24.826 mDT, des remboursements d'emprunts pour 11.822 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 67.792 mDT et de la distribution de 17.468 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 190.061 mDT au 31 décembre 2015 contre un solde négatif de 536.763 mDT au 31 décembre 2014, soit une variation à la hausse de 346.702 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2015 :

	<i>(En mDT)</i>
Liquidités en dinars tunisiens :	149 014
- Caisse dinars	46 330
- Avoirs à la BCT en dinars	315
- Avoirs en CCP	179
- Mouvements IBS	5 495
- Placements en dinars	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	10 140
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 445
Liquidités en devises :	34 356
- Caisse devises	7 482
- Avoirs à la BCT devises	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	653
- Correspondants créditeurs en devises	-57
- Placements en devises	3 364
Emprunts en dinars	-688 950
Emprunts en devises	-89 540
Placements supérieurs à 3 mois (*)	405 059
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-190 061

(*)Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2015
91 675 750	-	-	13 000 000	104 675 750

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 364 037 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 s'élèvent à 690 175 DT hors taxes.

2. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2015
10 000 000	-	13 000 000	23 000 000

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SIP SICAR, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 110 941 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 comptabilisées s'élèvent à 164 605 DT hors taxes.

3. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :

- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
- Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 9 359 DT hors taxes.

4. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2015, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 24 792 DT hors taxes.

De même, La BNA Capitaux loue un local à la BNA. Au cours de l'exercice 2015, les loyers payés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 20 349 DT.

5. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2015 s'élève à 12 813 dinars HT.

6. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 30 000 DT hors taxes.

7. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2015 un montant de 21 406 DT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 333 285 DT pour la commission de courtage et un montant de 18 890 DT pour la commission de tenue de compte.

8. La BNA est le dépositaire de ses deux filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent respectivement à 1000 DT et 556 060 DT hors taxes.

9. Les encours des placements souscrits par les administrateurs au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

10. Les encours des placements souscrits par les filiales et entreprises associées au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Société	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
BNA CAPITAUX	certificats de dépôts	02/07/2015	24/06/2016	2 500 000	7,3%
SICAV BNA	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	200 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	07/10/2015	03/02/2016	15 000 000	7,3%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	10 000 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	07/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	30/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	4 500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	06/01/2016	1 000 000	5,3%
Société	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	22/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SODINO	BNA placement	30/05/2014	21/05/2016	2 000 000	6,2%
SODET SUD	certificats de dépôts	25/11/2015	22/02/2016	5 000 000	5,8%
TUNIS RE	BNA placement	10/07/2015	06/07/2016	10 000 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	09/12/2015	05/12/2017	2 500 000	7,7%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	19/12/2017	4 500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	25/12/2015	22/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	27/10/2015	14/10/2017	1 500 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	20/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	certificats de dépôts	30/12/2015	07/01/2016	9 500 000	4,3%

11. La SICAV Placement Obligatoire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligatoire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 2.999.000 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 179 955 DT au cours de l'exercice 2015.
12. La société Tunis-Ré a souscrit en 2009 à l'emprunt obligatoire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 599.800 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 35.991 DT au cours de l'exercice 2015.
13. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2015, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 720 495 DT.
14. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2015, du matériel informatique pour 983 981 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 1 250 631 DT.
15. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2015, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe et des entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETS	12 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	7 500
Société	Montant Brut
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 668
SIMPAR	6 250
SODINO	3 125
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 750
BAT	10 947
TUNIS RE	7 500
GEVE	2 500

16. Les concours accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Encours
ESSOUKNA	43 050
EL MADINA	31 508
SOFINREC	28 927
SIMPAR	28 186
SIVIA	24 342
LES ŒILLETS	6 513
SODET SUD	2 003
Sté AGRO-SERVICES	1 910
Sté Générale des Ventes	1 205

Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	208
SOGEST	199
BAT	75
Sté SIP SICAR	2
BNA CAPITAUX	2
SODINO	1

17. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 46.040 mDT au 31/12/2015 :
(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Nouredine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Magtouf Lotfi-administrateur	1

18. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2015 totalisent la somme de 57 708 DT.

19. Les soldes des comptes courants des filiales et des entreprises associées des ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2015		Commissions de l'exercice 2015	Intérêts de l'exercice 2015	
	Débiteur	Créditeur		débiteurs	créditeurs
SIMPAR	743 704	8 069	11 516	91 190	5 261
SIVIA	38 441	744 800	4 919	56 325	-
ESSOUKNA	855 936	-	8 485	38 116	9 886
AGRO-SERVICES	-	181 462	313	988	316
TIS	-	221 325	9 380	60 327	- 10
BNA CAPITAUX	-	1 830 803	-	-	27 368
LES ŒILLETS	847 388	-	4 718	49 800	-
SOFINREC	-	351 746	158	654	4 515
POS	-	1 140 379	565	3 353	61 798
SOGEST	154 778	-	1 078	10 908	-
EL MEDINA	398 996	93 486	4 455	35 987	-
SICAR INVEST	-	472 329	119	285	-
SIP SICAR	1 371	2 150 731	1 965	920	674
SOIVM SICAF	-	973	78	48	-
SICAV BNA	-	271 589	-	-	2 211
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 091	74	-	5
SODET SUD	-	767 296	422	3 863	-
ZIED	-	57	79	60	-
BAT	-	45 157	74	-	-
GEVE	-	106 047	110	256	-
STR	-	2 201 311	102	357	7 339
SODINO	797	25 392	538	1 171	130

Information sectorielle

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 014
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
<i>Produits externes</i>										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	516 867	514 150	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	40 945	67 309	7 673	7 781	-	-	-	-
<i>Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs</i>	15 731	13 568	45	48	15 731	13 568	-31 507	-27 184	-	-
Total	532 598	527 718	40 990	67 357	23 404	21 348	-31 507	-27 184	565 486	589 240
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	27 015	71 370	9 737	18 174	-10 739	-8 284	23 580	20 248	49 593	101 508
Charges non affectées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	49 593	101 508
Charges financières des secteurs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-542	-1 626
Produits des placements des secteurs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	971	3 566
Part du résultat net dans les entreprises associées	1 617	1 303	-	447	-	-	-	-	1 617	1 750
Solde en gain/perte provenant des autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-496	-846
Impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-6 583	-25 460
Dotations aux amortissements	-	-	142	-446	-227	-137	-	-	-84	-583
Résultat net de l'exercice									44 476	78 310
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	8 419	8 255	198 907	193 260	18 856	18 974	-	-	8 636	8 467 240
Autres actifs	65 818	62 691	19 682	15 923	446	427	-	-	85 945	79 041
Participation dans des Eses associées mises en équivalence	41 885	31 294	-	5 352	-	-	-	-	41 885	36 646
Passifs sectoriels	7 057	6 976	17 076	27 252	2 277	2 651	-	-	7 076	7 006 589
Autres passifs	611 945	491 761	1 766	1 992	7 513	17 283	-	-	621 224	511 037

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués au paragraphe 3.1, nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Nos travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.

Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficiés des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.
Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.
- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.
- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

3.2 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.8 & 5.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation de la société mère (BNA). Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 46,841 millions de dinars et à 146,400 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.3 Les engagements de la société mère (BNA) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3.4 La BNA (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

3.5 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 5.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA (société mère) ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire exhaustif afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.6 La BNA (société mère) n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 86 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan du groupe ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

3.7 Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 5 sociétés sur un périmètre composé de 23 sociétés.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.7, les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe BNA au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les informations sur les comptes consolidés du groupe BNA et contenues dans le rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

Tunis, le 13 juin 2016
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

FCP BIAT – PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT -PRUDENCE** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à.....	2 702 123,408 TND
-Des sommes distribuables s'élevant à	68 940,890 TND
-Un Résultat net de	(7 110,796) TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT -PRUDENCE** au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2015.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN		NOTE	31/12/2015	31/12/2014
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 153 270,119	2 708 671,404
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		602 432,511	750 243,950
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		223 430,760	244 315,680
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		1 288 806,312	1 700 413,306
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		38 600,536	13 698,468
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	559 741,211	1 090 634,427
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		559 672,895	1 090 561,653
AC2-B	DISPONIBILITES		68,316	72,774
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	168,746
TOTAL ACTIF			2 713 011,330	3 799 474,577
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	3 492,911	5 005,985
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	7 395,011	5 714,042
TOTAL PASSIF			10 887,922	10 720,027
ACTIF NET			2 702 123,408	3 788 754,550
CP1	CAPITAL	CP1	2 633 182,518	3 699 562,023
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	68 940,890	89 192,527
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	4,691
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		83 571,433	105 356,473
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-14 630,543	-16 168,637
ACTIF NET			2 702 123,408	3 788 754,550
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			2 713 011,330	3 799 474,577

ETAT DE RESULTAT		Note	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	110 070,408	104 193,577
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		23 936,350	11 786,090
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		16 840,440	15 027,531
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		61 615,672	70 400,246
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		7 677,946	6 979,710
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	35 469,999	75 922,767
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		31 511,182	48 428,400
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		0,000	27 494,367
PR2-C	REVENUS DU COMPTE DE DEPOT		3 958,817	0,000
	REVENUS DES PLACEMENTS		145 540,407	180 116,344
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-50 168,082	-65 811,760
	REVENU NET DES PLACEMENTS		95 372,325	114 304,584
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-11 800,892	-8 948,111
	RESULTAT D'EXPLOITATION		83 571,433	105 356,473
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-14 630,543	-16 168,637
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		68 940,890	89 187,836
PR4-A	RÉGULARISATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		14 630,543	16 168,637
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-100 525,597	93 146,342
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		12 053,157	10 762,238
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 209,789	-2 287,357
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-7 110,796	206 977,696

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2015

DESIGNATION	Période du	Période du
	01/01/2015	01/01/2014
	au	au
	31/12/2015	31/12/2014
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-7 110,796	206 977,696
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	83 571,433	105 356,473
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-100 525,597	93 146,342
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	12 053,157	10 762,238
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 209,789	-2 287,357
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-18 963,936
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 079 520,346	-952 665,188
SOUSCRIPTIONS	554 025,915	243 696,461
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	523 400,000	241 200,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	27 587,055	78,048
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	872,517
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	3 038,860	1 545,896
RACHATS	-1 633 546,261	-1 196 361,649
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-1 552 500,000	-1 174 600,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-63 376,858	-2 463,176
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	-1 583,940
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	-17 669,403	-17 714,533
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 086 631,142	-764 651,428
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	3 788 754,550	4 553 405,978
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	2 702 123,408	3 788 754,550
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	36 208	45 542
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	25 917	36 208
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	104,638	99,982
B- FIN DE L'EXERCICE	104,260	104,638
AN6 TAUX DE RENDEMENT	-0,36%	5,09%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP BIAT PRUDENCE

Le Fonds commun de placement «**FCP BIAT PRUDENCE**» de catégorie *Mixte*, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; il a obtenu l'agrément du CMF N°15-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2015 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
Actions et Droits rattachés		624.119,684	602.432,511	22,30
ADWYA	4.300	25.836,385	27.184,600	1,01
ATL	4.000	10.845,000	11.300,000	0,42
ATTIJ BANK	3.800	68.379,643	91.310,200	3,38
BIAT	1.100	72.398,471	81.645,300	3,02
CARTHAGE CEMENT	27.000	53.686,988	35.991,000	1,33
CITY CARS	2.337	26.323,575	31.089,111	1,15
ENNAKL	1.000	10.040,000	11.688,000	0,43
EURO-CYCLES	1.000	24.345,455	34.137,000	1,26
MAG GEN	800	24.731,000	18.304,000	0,68
MONOPRIX	4.600	84.007,444	64.423,000	2,38
ONE TECH HOLDING	2.000	14.901,510	13.980,000	0,52
PGH	1.500	7.991,250	7.320,000	0,27
SFBT	4.400	83.761,597	98.340,000	3,64
SIMPAR	1.000	53.097,685	33.128,000	1,23
SOTUVER	4.400	21.207,674	12.733,600	0,47
TPR	8.900	40.373,007	27.794,700	1,03
DA ADWYA (1/12)	4.300	2.193,000	2.064,000	0,08
Obligations de sociétés		215.000,000	223.430,760	8,27
ATL 2013/1	1.550	155.000,000	160.851,560	5,95
SERVICOM 2012	1.000	60.000,000	62.579,200	2,32
Emprunts d'Etat		1.239.851,414	1.288.806,312	47,69
BTA 5.50% 02/2020	1.190	1.147.360,000	1.193.695,014	44,17
EN 2014 CAT. A /5	10.266	92.491,414	95.111,298	3,52
Autres Valeurs (OPCVM)		38.481,224	38.600,536	1,43
SICAV TRESOR	376	38.481,224	38.600,536	1,43
Total portefeuille titres		2.117.452,322	2.153.270,119	79,69

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – PRUDENCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – PRUDENCE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2014	2.555.486,096	74.227,572	78.957,736	2.708.671,404	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	430.172,660			430.172,660	
Autres Valeurs (OPCVM)	975.155,898			975.155,898	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-477.350,096			-477.350,096	7.922,170
Cession des emprunts d'Etat (BTA)	-395.650,000			-395.650,000	
Remboursement / Obligations de stés	-20.000,000			-20.000,000	
Cessions de titres OPCVM	-950.362,236			-950.362,236	17.967,404
* Variation des plus ou moins valeurs latentes sur titres			-100.525,597	-100.525,597	
* Variations des intérêts courus		-16.841,914		-16.841,914	
Solde au 31 décembre 2015	2.117.452,322	57.385,658	-21.567,861	2.153.270,119	25.889,574

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **110.070,408 Dinars** au 31/12/2015, contre **104,193.577 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Revenus des actions	23.936,350	11.786,090
• Dividendes	23.936,350	11.786,090
Revenus des obligations de sociétés	16.840,440	15.027,531
• Intérêts courus	11.050,644	11.253,416
• Intérêts échus	5.789,796	3.774,115
Revenus des Emprunts d'Etat	61.615,672	70.400,246
• Intérêts courus	46.335,014	62.299,178
• Intérêts échus	15.280,658	8.101,068
Revenus des Autres Valeurs (OPCVM)	7.677,946	6.979,710
• Dividendes	7.677,946	6.979,710
Total	110.070,408	104.193,577

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **559.672,895 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
BTC 52S-06/09/2016	441	19.307,588	424.822,774	15,72
BTC 52S-08/11/2016	141	133.899,955	134.850,121	4,99
Total	582	553.207,543	559.672,895	20,71

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **68,316 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015, à **35.469,999 Dinars** contre **75.922,767 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Revenus des Bons du Trésor	31 511,182	48 428,400
Intérêts courus	6 465,352	13 176,155
Intérêts échus	25 045,830	35 252,245
Revenus des Billets de Trésoreries	0,000	27 494,367
Intérêts courus	0,000	0,000
Intérêts échus	0,000	27 494,367
Revenus sur compte de dépôt	3 958,817	0,000
Total	35 469,999	75 922,767

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2015, à **10.887,922 Dinars**, contre **10.720,027 Dinars** au 31/12/2014. Les soldes du passif s'analysent comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
PA1	Opérateurs créditeurs	3.492,911	5.005,985
PA2	Autres créditeurs divers	7.395,011	5.714,042
	Total	10.887,922	10.720,027

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **3.492,911 Dinars** contre **5,005.985 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Gestionnaire	1.612,112	2.310,454
Dépositaire	268.687	385,077
Distributeurs	1.612,112	2.310,454
Total	3.492,911	5,005.985

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015, à **7.395,011 Dinars** contre **5,714.042 Dinars** au 31/12/2014, et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Etat, impôts et taxes	520,090	755,100
Redevance CMF	227,700	326,336
Rémunération CAC	6.352,639	4.338,025
Publication CMF	294,581	294,581
Retenue à la Source sur vente BTA	0,001	0,000
TOTAL	7.395,011	5.714,042

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015, à **50.168,082 Dinars**, contre **65.811,760 Dinars** au 31/12/2014, représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	23.154,494	43.235,263
Rémunération du dépositaire	3.859,094	5.062,453
Rémunération des distributeurs	23.154,494	17.514,044
Total	50.168,082	65.811,760

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **11.800,892 Dinars**, contre **8.948,111 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Redevance CMF	3.270,422	4.290,212
Honoraires CAC	6.674,725	4.364,455
Etat, impôts et taxes	0,000	45,000
Diverses charges d'exploitation	1.855,745	248,444
Total	11.800,892	8.948,111

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	: 3.620.800,000 Dinars	: 4.554.200,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 36.208	: 45.542
• Nombre de porteurs de parts	: 53	: 56
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 523.400,000 Dinars	: 241.200,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 5.234	: 2.412
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 1.552.500,000 Dinars	: 1.174.600,000 Dinars
• Nombre de titres rachetés	: 15.525	: 11.746
<u>Capital</u>	: 2.633.182,518 Dinars	: 3.699.562,023 Dinars
✓ Montant en nominal	: 2.591.700,000 Dinars	: 3.620.800,000 Dinars
✓ Sommes non distribuables (*)	: 41.482,518 Dinars	: 78.762,023 Dinars
✓ Nombre de titres	: 25.917	: 36.208
✓ Nombre de porteurs de parts	: 34	: 53

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à : **41.482,518 Dinars** au 31/12/2015, contre **78.762.023 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	167.954,550 (*)	-20.474,072
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-90.682,229	101,621.223
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-100.525,597	93.146,342
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	12.053,157	10.762,238
✓ Frais de négociation de titres	-2.209,789	-2.287,357
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-35.789,803	-2.385,128
✓ Aux émissions	27.587,055	78,048
✓ Aux rachats	-63.376,858	-2.463,176
Sommes non distribuables	41.482,518	78.762,023

(*) Somme non distribuables au 31.12.2014, majorés des sommes distribuables de l'exercice clos au 31.12.2014 capitalisés.

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-PRUDENCE et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2015 se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Résultat distribuable de l'exercice	83.571,433	105.356,473
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-14.630,543	-16.168,637
- Sommes Distribuables des exercices antérieurs	0,000	4,691
Sommes distribuables	68.940,890	89.192,527

III. AUTRES INFORMATIONS :

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	5,616	4,974	4,171
Charges de gestion des placements	-1,936	-1,817	-1,220
Revenu net des placements	3,680	3,157	2,951
Autres charges d'exploitation	-0,455	-0,247	-0,189
Résultat d'exploitation	3,225	2,910	2,762
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,565	-0,447	-2,330
Sommes distribuables de l'exercice	2,660	2,463	0,432
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,565	0,447	2,330
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-3,879	2,573	-0,312
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,465	0,297	-0,743
Frais de négociation de titres	-0,085	-0,063	-0,043
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociations	-3,499	2,807	-1,098
Résultat net de l'exercice	-0,274	5,717	-1,665
Résultat non distribuable de l'exercice	-3,499	2,807	-1,098
Régularisation du résultat non distribuable	0,461	-0,182	0,648
Sommes non distribuables de l'exercice	-3,038	2,625	-0,450
Dividendes	-	0,432	-
Valeur Liquidative	104,260	104,638	99,982

V-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1,534%	1,549%	2,043%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,361%	0,211%	0,316%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,556%	4,871%	2,788%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT - PRUDENCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 12 Août 2014, en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex- Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - PRUDENCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - PRUDENCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,6 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 1% HT de l'actif net à 0,6% HT de l'actif net l'an ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT - PRUDENCE. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT - PRUDENCE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs des parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,6% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT - PRUDENCE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0.6% HT de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni en date du 17 juin 2014 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP de distribution à capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce, depuis l'exercice 2014.

FCP BIAT EQUILIBRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT EQUILIBRE** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	96 063,563 TND
-Des sommes distribuables de	(378,888) TND
-Un Résultat net de	(6 847,429) TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT EQUILIBRE** au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2015.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN		NOTE	31/12/2015 Montants en Dinars	31/12/2014 Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	64 776,874	60 133,059
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		44 053,637	45 001,296
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		19 799,288	10 084,959
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		923,949	5 046,804
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	35 563,482	50 774,679
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		35 510,999	48 126,845
AC2-B	DISPONIBILITES		52,483	2 647,834
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,603	21,918
TOTAL ACTIF			100 340,959	110 929,656
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	361,820	374,021
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 915,576	7 643,329
TOTAL PASSIF			4 277,396	8 017,350
ACTIF NET			96 063,563	102 912,306
CP1	CAPITAL	CP1	96 442,451	112 366,840
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-378,888	-9 454,534
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	-5 434,901
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-379,249	-4 019,633
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		0,361	0,000
ACTIF NET			96 063,563	102 912,306
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			100 340,959	110 929,656

ETAT DE RESULTAT		Période du		
		Note	01/01/2015	01/01/2014
		au	au	
		31/12/2015	31/12/2014	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 845,272	1 870,998
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 269,450	1 661,360
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		504,110	3,288
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		71,712	206,350
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 701,280	1 135,934
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 809,984	1 135,934
PR2-B	REVENUS DU COMPTE DE DEPOT		891,296	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			4 546,552	3 006,932
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4 360,357	-4 383,986
REVENU NET DES PLACEMENTS			186,195	-1 377,054
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-565,444	-2 642,579
RESULTAT D'EXPLOITATION			-379,249	-4 019,633
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0,361	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			-378,888	-4 019,633
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-0,361	0,000
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-5 884,056	5 949,345
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-386,541	1 372,309
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-197,583	-41,998
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-6 847,429	3 260,023

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2015

DESIGNATION		Période du	Période du
		01/01/2015	01/01/2014
		au	au
		31/12/2015	31/12/2014
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-6 847,429	3 260,023
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-379,249	-4 019,633
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-5 884,056	5 949,345
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-386,541	1 372,309
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-197,583	-41,998
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1,314	0,000
	SOUSCRIPTIONS	6 532,113	0,000
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	7 300,000	0,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	-731,095	0,000
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	0,000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	-36,792	0,000
	RACHATS	-6 533,427	0,000
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-7 300,000	0,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	729,420	0,000
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	37,153	0,000
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 848,743	3 260,023
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	102 912,306	99 652,283
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	96 063,563	102 912,306
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 050	1 050
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 050	1 050
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	98,011	94,906
B-	FIN DE L'EXERCICE	91,489	98,011
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-6,65%	3,27%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP BIAT EQUILIBRE

Le Fonds commun de placement **FCP BIAT EQUILIBRE** de catégorie *Mixte*, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; il a obtenu l'agrément du CMF N°13-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2015 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN ET ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2015	% de l'Actif net
Actions et Droits rattachés		50.793,470	44.053,637	45,86
ADWYA	320	2.309,800	2.023,040	2,11
ATL	700	1.880,000	1.977,500	2,06
ATTIJ BANK	170	4.176,950	4.084,930	4,25
BIAT	55	4.296,550	4.082,265	4,25
CARTHAGE CEMENT	2.000	5.664,000	2.666,000	2,78
CITY CARS	150	1.818,800	1.995,450	2,08
DELICE HOLDING	100	1.330,000	1.326,700	1,38
ENNAKL	200	2.077,500	2.337,600	2,43
EURO-CYCLES	70	1.659,000	2.389,590	2,49
MAG GEN	68	2.070,201	1.555,840	1,62
MONOPRIX	200	4.757,442	2.801,000	2,92
ONE TECH HOLDING	410	3.081,200	2.865,900	2,98
PGH	180	990,000	878,400	0,91
SFBT	270	4.065,056	6.034,500	6,28
SIMPAR	70	3.680,157	2.318,960	2,41
SOTUVER	473	2.124,000	1.368,862	1,42
TL	50	999,500	851,250	0,89
TPR	750	3.650,114	2.342,250	2,44
DA ADWYA (1/12)	320	163,200	153,600	0,16
Emprunt d'Etat		19.604,000	19.799,288	20,61
BTA 5.50% 10/2018	20	19.604,000	19.799,288	20,61
Autres Valeurs (OPCVM)		922,048	923,949	0,96
SICAV TRESOR	9	922,048	923,949	0,96
Total Portefeuille titres		71.319,518	64.776,874	67,43

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUILIBRE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUILIBRE se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts Courus	+/-values latentes	Valeur au 31-déc	+/-values réalisées
Solde au 31/12/2014	60.895,976	90,959	-853,876	60.133,059	
<u>Acquisition de l'Exercice</u>					
Actions et droits rattachés	40.712,980			40.712,980	
Emprunt d'Etat (BTA)	19.604,000			19.604,000	
Autres Valeurs (OPCVM)	17.850,684			17.850,684	
<u>Remboursement et cession de l'Exercice</u>					
Cession des Actions et droits rattachés	-35.778,444			-35.778,444	-388,534
Cession des titres OPCVM	-21.971,678			-21.971,678	20,966
Remboursement Emprunt d'Etat « BTA »	-9.994,000			-9.994,000	6,000
<u>Variation des +/- values latentes sur titres</u>			-5.884,056	-5.884,056	
<u>Variation des intérêts courus</u>		104,329		104,329	
Solde au 31/12/2015	71.319,518	195,288	-6.737,932	64.776,874	-361,568

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1.845,272 Dinars** au 31/12/2015 contre **1.870,998 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Revenus des actions	1.269,450	1.661,360
Dividendes	1.269,450	1.661,360
Revenus des Emprunts d'Etat	504,110	3,288
• Intérêts courus	192,877	3,288
• Intérêts échus	311,233	0,000
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	71,712	206,350
• Dividendes	71,712	206,350
TOTAL	1.845,272	1.870,998

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **35.510,999 Dinars** représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
BTC 52S-06/09/2016	18	17.114,596	17.339,706	18,05
BTC 52S-08/11/2016	19	18.043,256	18.171,293	18,92
Total	37	35.157,852	35.510,999	36,97

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **52,483 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015 à **2.701,280 Dinars** contre **1.135,934 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Revenus des Bons du Trésor	1.809,984	1.135,934
Intérêts courus	353,147	357,683 *
Intérêts échus	1.456,837	778,251 *
Revenus sur compte de dépôt	891,296	0,000
Total	2.701,280	1.135,934

* retraités pour des besoins de comparabilité

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **0,603 Dinars** et représentent la retenue à la source sur les achats de Bons des Trésor Assimilables.

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2015 à **4.277,396 Dinars** contre **8.017,350 Dinars** au 31/12/2014. Les soldes du passif s'analysent comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
PA1	Opérateurs créditeurs	361,820	374,021
PA2	Autres créditeurs divers	3.915,576	7.643,329
	TOTAL	4.277,396	8.017,350

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **361,820 Dinars** contre **374,021 Dinars** et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Gestionnaire	94,926	102,101
Dépositaire	200,446	200,446
Distributeurs	66,448	71,474
Total	361,820	374,021

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015 à **3.915,576 Dinars** contre **7,643.329 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Etat impôts et taxes	52,386	53,953
Redevance CMF	8,042	8,654
Rémunération CAC	3.560,567	5.240,567
Publication CMF	294,581	294,581
Sommes à l'encaissement / Vente d'actions en Bourse	0,000	2.045,574
Total	3.915,576	7.643,329

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015 à **4.360,357 Dinars** contre **4.383,986 Dinars** au 31/12/2014 représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	1.176,630	1.556,376
Rémunération du dépositaire	2.360,090	2.360,058
Rémunération des distributeurs	823,637	467,552
Total	4.360,357	4.383,986

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **565,444 Dinars** contre **2.642,579 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	99,714	100,872
Honoraires CAC	0,000	2.298,663
Frais divers bancaires	465,730	0,000
Etat impôts et taxes	0,000	45,000
Diverses charges d'exploitation	0,000	198,044
Total	565,444	2.642,579

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	: 105.000,000 Dinars	: 105.000,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 1.050	: 1.050
• Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 7.300,000	: 0
• Nombre de titres émis	: 73	: 0
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 7.300,000	: 0
• Nombre de titres rachetés	: 73	: 0
<u>Capital</u>	: 96.442,451 Dinars	: 112.366,840 Dinars
• Montant en nominal	: 105.000,000 Dinars	: 105.000,000 Dinars
• Sommes non distribuables (*)	: - 8.557,549 Dinars	: 7.366,840 Dinars
• Nombre de titres	: 1.050	: 1.050
• Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **-8.557,549** Dinars au 31/12/2015 contre **7.366,840** Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-2.087,694 (*)	87,184
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-6.468,180	7.279,666
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-5.884,056	5.949,345
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-386,541	1.372,309
✓ Frais de négociation de titres	-197,583	-41,988
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-1,675	0,000
✓ Aux émissions	-731,095	0,000
✓ Aux rachats	729,420	0,000
Sommes non distribuables	-8.557,549	7.366,840

(*) Somme non distribuables au 31.12.2014, majorés des sommes distribuables de l'exercice clos au 31.12.2014 capitalisés.

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- EQUILIBRE et des sommes distribuables des exercices antérieurs.
Le solde de ce poste au 31/12/2015 se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Résultat distribuable de l'exercice	-379,249	-4.019,633
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0,361	0,000
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	-5.434,901
Sommes distribuables	-378,888	-9.454,534

V. AUTRES INFORMATIONS :

V-1 Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	4,330	2,864	4,487
Charges de gestion des placements	-4,153	-4,175	-6,427
Revenu net des placements	0,177	-1,311	-1,939
Autres charges d'exploitation	-0,539	-2,517	-4,936
Résultat d'exploitation	-0,361	-3,828	-6,875
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	1,699
Sommes distribuables de l'exercice	-0,361	-3,828	-5,176
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	-1,699
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-5,604	5,666	-6,479
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,368	1,307	8,367
Frais de négociation de titres	-0,188	-0,040	-0,492
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociations	-6,160	6,933	1,396
Résultat net de l'exercice	-6,521	3,105	-5,479
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,160	6,933	1,396
Régularisation du résultat non distribuable	-0,001	0,000	-1,314
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,161	6,933	0,082
Valeur Liquidative	91,489	98,011	94,906

V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	4,373%	4,353%	4,850%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,567%	2,624%	3,725%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	0,380%	3,991%	3,906%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT – EQUILIBRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce à compter du 12 Août 2014 en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex- Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de FCP BIAT – EQUILIBRE ;
- La gestion comptable de FCP BIAT – EQUILIBRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 1,5% HT de l'actif net à 1% HT de l'actif net l'an ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EQUILIBRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de FCP BIAT – EQUILIBRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs des parts sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;

du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée sur la base de l'actif net quotidien, est réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des Distributeurs :

La BIAT la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,7% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EQUILIBRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0,7% HT de l'actif net l'an à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle

V-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni en date du 17 juin 2014 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce, depuis l'exercice 2014.